Niveau(x) d'enseignement: 8 Numéro EDUQ: 9070001
Centre d'intérêt: 050

Crépeau, Gustave.

Profil historique : la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal / Gustave Crépeau. -- Montréal : Université de Montréal, Vice-décanat à la recherche, [1990?].
194 p. ; 21 cm. -- (Publications de la Faculté des sciences de l'éducation)

La couv. porte en outre: Université de Montréal, Faculté des sciences de l'éducation, 25e anniversaire. Code: HIS-001. Notes bibliogr.: p. [67]-71.

ISBN 2-920298-65-8

Vedette(s)-secondaire(s): Université de Montréal. Vice-décanat à la recherche.

Descripteur(s): Formation des enseignants * Sciences de l'éducation * Historique * Universitaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de nom: Université de Montréal. Faculté des sciences de l'éducation

---

Pour réaliser l'histoire de la Faculté des sciences de l'éducation, l'auteur a d'abord consulté les documents officiels qui ont conduit à la création de cette faculté. Il reproduit en annexe les principaux de ces documents, datés de 1953 à 1965. Il reproduit également la transcription des entrevues qu'il a obtenues des quatre premiers doyens. Cette faculté vient de l'intégration en 1965 et 1966 de l'Ecole normale secondaire, de l'Ecole normale supérieure et de l'Institut pédagogique St-Georges. Son rôle est double depuis sa création: assurer l'enseignement et la recherche en sciences pédagogiques d'une part et, d'autre part, former et perfectionner les professionnels de l'éducation (enseignants, cadres et divers spécialistes).

Type de document: r

Niveau(x) d'enseignement: 8 Numéro EDUQ: 9070001
Centre d'intérêt: 050

Crépeau, Gustave

Profil historique : la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal / Gustave Crépeau. -- Montréal : Université de Montréal, Vice-décanat à la recherche, [1990?]
194 p. ; 21 cm. -- (Publications de la Faculté des sciences de l'éducation)

La couv. porte en outre: Université de Montréal, Faculté des sciences de l'éducation, 25e anniversaire. Code: HIS-001. Notes bibliogr.: p. [67]-71.

ISBN 2-920298-65-8

Vedette(s)-secondaire(s): Université de Montréal. Vice-décanat à la recherche

---

Descripteur(s): Formation des enseignants * Sciences de l'éducation * Historique * Universitaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de nom: Université de Montréal. Faculté des sciences de l'éducation

---

Pour réaliser l'histoire de la Faculté des sciences de l'éducation, l'auteur a d'abord consulté les documents officiels qui ont conduit à la création de cette faculté. Il reproduit en annexe les principaux de ces documents, datés de 1953 à 1965. Il reproduit également la transcription des entrevues qu'il a obtenues des quatre premiers doyens. Cette faculté vient de l'intégration en 1965 et 1966 de l'Ecole normale secondaire, de l'Ecole normale supérieure et de l'Institut pédagogique St-Georges. Son rôle est double depuis sa création: assurer l'enseignement et la recherche en sciences pédagogiques d'une part et, d'autre part, former et perfectionner les professionnels de l'éducation (enseignants, cadres et divers spécialistes).

Type de document: r

La Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal

Profil historique

Gustave Crépeau

Université de Montréal
Faculté des sciences de l'éducation
25e anniversaire

90-70001

La Faculté des sciences de l'éducation
de l'Université de Montréal

Profil historique

Gustave Crépeau

Dépôt légal: 2e trimestre 1990
ISBN 2-920298-65-8
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec

Maquette de couverture:
Service de polycopie de l'Université de Montréal

Révision: Monique Gadbois
D. Rollande Sabourin

Dactylographie et mise en page: Josée Pasquini

Comité des publications de la Faculté des sciences de l'éducation
Alison d'Anglejan, vice-doyenne à la recherche
André Brassard
Jean Gaudreau, président
Marie-Christine Paret

Secrétaire administrative: D. Rollande Sabourin

Dactylographie et mise en page: Josée Pasquini

Vice-décanat à la recherche
Faculté des sciences de l'éducation
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Téléphone: (514) 343-5887
Télécopieur: (514) 343-2283

TABLE DES MATIERES

	Page
Préface	5
Introduction	9
I - **Les signes avant-coureurs (1941-1964)**	13
A - Responsabilités	20
II - **Le premier décanat: 1965-1970**	35
A - Les intégrations	35
B - Les programmes	36
C - Les effectifs	46
D - Les structures	51
E - La coordination de l'enseignement pédagogique	57
F - Un projet d'avant-garde	58
Conclusion	61
Références	67
Annexes	73
- **Annexe 1** Création d'une Faculté des sciences de l'éducation à l'Université de Montréal.	75
- **Annexe 2** Entrevue accordée par M. Gabriel La Rocque, Université de Montréal à M. Gustave Crépeau, le 14 juin 1378.	77
- **Annexe 3** Histoire de la Faculté des sciences de l'éducation, entrevue accordée par M. Gabriel La Rocque à M. Gustave Crépeau, le 22 avril 1986.	89
- **Annexe 4** Plan d'expansion de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal.	99
- **Annexe 5** Projet d'un accord entre l'Institut de psychologie de la Faculté de philosophie et la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal.	105
- **Annexe 6** Rapport du Comité conjoint créé par la Faculté des sciences de l'éducation et l'Institut de psychologie de la Faculté de philosophie de l'Université de Montréal.	111

TABLE DES MATIERES (suite)

Page

- **Annexe 7** — 117
  Procès-verbal de la 102^{e} réunion du Conseil de la Faculté des sciences de l'éducation, tenue le mardi 9 juillet 1968.

- **Annexe 8** — 139
  Procès-verbal de la deuxième assemblée de la Faculté des sciences de l'éducation, tenue le mardi 12 décembre 1967.

- **Annexe 9** — 149
  Rapport du Comité chargé d'étudier la situation des chargés d'enseignement à la Faculté des sciences de l'éducation.

- **Annexe 10** — 153
  Lettre de Mgr Louis-Albert Vachon, président du Comité des recteurs et des principaux des universités du Québec à M. Gabriel La Rocque, doyen de la Faculté des sciences de l'éducation, sur la formation du Comité de coordination de l'enseignement pédagogique des universités.

- **Annexe 11** — 155
  Rapport du Comité de coordination de l'enseignement pédagogique des universités au Comité des recteurs et des principaux des universités du Québec sur le mémoire de la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques du Québec (C.I.C.) aux universités concernant le perfectionnement des maîtres en exercice, 21 avril 1966.

- **Annexe 12** — 159
  Mémoire aux universités concernant le perfectionnement des maîtres en exercice, 21 avril 1966.

- **Annexe 13** — 171
  Procès-verbal de la première réunion du Comité de la formation des maîtres du ministère de l'Éducation du Québec, tenue le 16 janvier 1967.

Publications de la Faculté des sciences de l'éducation — 181

PRÉFACE

La Faculté des sciences de l'éducation fut fondée le 17 mars 1965 suite à de fructueuses démarches menées par celui qui devait devenir **son premier doyen, le professeur Gabriel LA ROCQUE.** Jusqu'alors, l'essentiel de l'enseignement universitaire de la pédagogie dans le secteur francophone de la région de Montréal avait été assumé par **des institutions privées affiliées à l'Université de Montréal: l'Institut pédagogique de la Congrégation Notre-Dame, l'Institut pédagogique Saint-Georges et l'École normale secondaire.** Ce n'est qu'en 1961 que l'Université de Montréal créait **l'École normale supérieure,** qui devait devenir l'une des constituantes de la Faculté des sciences de l'éducation quatre années plus tard. L'Université de Montréal avait auparavant consacré passablement d'énergies à cette question, mais les rapports produits entre 1953 et 1958 étaient demeurés sans suite. Le principe de la création d'une Faculté d'éducation avait d'ailleurs été voté par la Commission des études le 1er octobre 1953, suite au rapport De Grandpré.

La lecture des textes officiels et des différents rapports produits entre 1953 et 1965 permet de dégager que les instances universitaires attribuaient clairement une double fonction à ce qui devait devenir la Faculté des sciences de l'éducation. **La première fonction, à caractère plutôt disciplinaire, visait l'enseignement et la recherche en sciences pédagogiques. La deuxième fonction, à caractère plutôt professionnel, visait la formation et le perfectionnement des éducateurs (enseignants, cadres, spécialistes).**

La création de la Faculté des sciences de l'éducation, en 1965, constituait une réponse à des pressions sociales importantes dans la

foulée du rapport Parent pour que les universités francophones prennent en main la formation professionnelle en éducation et favorisent le développement de l'enseignement et de la recherche en sciences pédagogiques. Le Québec francophone accusait alors un retard considérable par rapport à ce qui se faisait en éducation dans les universités, tant aux États-Unis qu'au Canada anglais. De plus, il devenait important pour l'Université de Montréal d'assurer une meilleure coordination des activités de formation offertes par ses diverses écoles affiliées et par l'École normale supérieure.

Il est intéressant de constater que les autres Facultés des sciences de l'éducation, tant à Laval qu'à McGill et à Sherbrooke, ont toutes été fondées à la même époque tout comme le ministère de l'Éducation du Québec. C'était la réforme des années soixante!

À la demande du Comité des publications, **le professeur Gustave CRÉPEAU** acceptait, en 1985, de rédiger l'histoire de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal. À la fois témoin et acteur important de cette histoire, **le professeur CRÉPEAU** fut l'un des pionniers de l'éducation comparée au Canada français; il y consacra la thèse qui lui permet d'obtenir un Ph.D. en éducation en 1965. Après avoir travaillé comme éducateur laïc dans des collèges classiques, il entra comme professeur de latin à l'Université de Montréal avant d'occuper un poste de professeur de pédagogie à l'École normale secondaire à compter de 1954. Il fut d'ailleurs directeur adjoint de cette École entre 1963 et 1965; par la suite, il devint le premier Secrétaire de la Faculté des sciences de l'éducation. **Gustave CRÉPEAU** sut rapidement retrouver les documents essentiels à une telle histoire de la Faculté. Il souhaitait toutefois écrire cette histoire en impliquant les diverses personnes qui avaient successivement présidé aux destinées de notre Faculté. Pour ce faire, il procéda à une série d'entrevues avec **les quatre premiers doyens de la Faculté : les professeurs Gabriel LA ROCQUE, Michel PLOURDE, Marc GAGNON et Jean-Louis BERNARD.** Le présent ouvrage nous livre les résultats de ses recherches documentaires sur la création

de la Faculté et son premier décanat, ainsi que le fruit de ses rencontres avec **le doyen fondateur, le professeur Gabriel LA ROCQUE.**

Le lecteur y trouvera des éléments de réponse à plusieurs questions. Pourquoi a-t-on créé la Faculté des sciences de l'éducation? Comment ont réagi les autres Facultés ainsi que les écoles affiliées déjà impliquées depuis longtemps en pédagogie? Dans quel contexte provincial se situait cette décision? S'agissait-il d'une laïcisation progressive de la formation des maîtres? Quelles difficultés majeures ont rencontré les principaux acteurs? Jusqu'à quel point les choix des structures initiales de la Faculté ont-ils été influencés par les nombreuses tractations qui ont permis la création de la Faculté et son développement rapide au cours des cinq premières années? Quelle part doit-on attribuer à ces tractations dans les traditions de cloisonnement et d'autosuffisance qui auront marqué l'évolution des diverses unités de la Faculté au cours des décanats suivants?

Le lecteur pourra surtout constater **le rôle primordial qu'a joué Gabriel LA ROCQUE dans la création et le développement de notre Faculté.** Si cette dernière, fondée à la même époque que les autres Facultés des sciences de l'éducation au Québec, se distingue en 1990 par l'importance de ses programmes d'études supérieures et la compétence académique de son corps professoral, c'est en partie attribuable aux orientations proposées par son premier doyen. Lors de la réunion du Conseil des gouverneurs au cours de laquelle fut créée la Faculté des sciences de l'éducation, le 17 mars 1965, **le recteur Lussier proposa dans les termes suivants la nomination du professeur LA ROCQUE au poste de doyen de la nouvelle Faculté: "M. La Rocque a fait un magnifique travail dans ses négociations avec l'École normale supérieure et l'École normale secondaire. C'est un homme compétent et qui a manifesté de grandes qualités d'organisateur et de négociateur".**

En terminant, il convient de **remercier le professeur Gustave CRÉPEAU** pour cette nouvelle contribution à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal. Son ouvrage constitue un présent exceptionnel à l'occasion du 25e anniversaire de la Faculté.

Michel Trahan
Doyen
Faculté des sciences de l'éducation
Université de Montréal

<u>Le 1[illegible] février 1990</u>

INTRODUCTION

En date du 22 mars 1965, le Bureau de presse de l'Université de Montréal émettait le communiqué suivant:

> "L'Université de Montréal annonce la création d'une Faculté des sciences de l'éducation ayant pour objet la formation des maîtres et des spécialistes en éducation. Le doyen de cette nouvelle faculté sera M. Gabriel La Rocque qui était, depuis l'an dernier, directeur de l'Institut des sciences pédagogiques de l'Université de Montréal. La nouvelle faculté sera constituée d'un département des sciences pédagogiques et d'un ensemble d'écoles normales"[1].

Événement d'importance puisque, par ce geste, l'Université de Montréal assumait, de façon formelle et directe, la responsabilité de la formation des enseignants, à tous niveaux, et le développement, par la recherche universitaire, d'un champ d'étude qu'on coiffait d'une appellation quelque peu aguichante et nébuleuse: les sciences de l'éducation.

Qu'est-ce qui avait amené l'Université de Montréal à poser ce geste? Était-ce le fait d'un intérêt subit pour un champ nouveau d'étude et de recherche? Ou encore la réponse inéluctable à une pression sociale ou politique, cristallisée dans les recommandations d'une Commission royale d'enquête sur l'enseignement?

Quels visages prendrait cette nouvelle Faculté? Serait-elle perçue, à l'intérieur, comme un corps étranger, difficilement assimilable et perturbateur, ou comme un participant à part entière, appuyé à fond dans sa mission de service à la collectivité? À l'extérieur apparaîtrait-elle comme un progrès ou un recul? Quelle croissance connaîtrait-elle? En une vingtaine d'années d'existence, qu'est-elle devenue?

Ces questions sous-tendent la présente étude qui a pour but de tracer un portrait de la genèse et de l'évolution de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal au cours de ses premières années d'existence.

Le projet initial était audacieux : faire l'histoire de la Faculté des sciences de l'éducation depuis ses débuts jusqu'à aujourd'hui ou presque. La réalité se révèle beaucoup plus modeste et l'auteur ne peut présenter qu'un fragment de ce projet : les antécédents et les cinq premières années d'existence de la Faculté.

Il s'est trouvé, d'une part, que la collecte de la documentation s'est avérée beaucoup plus considérable mais, aussi, plus difficile que prévu et que, d'autre part, à mesure que s'accumulaient les documents et les dates, la description des événements, l'analyse et l'interprétation de ceux-ci mettaient en jeu des acteurs presque tous encore en fonctions à la Faculté ou à l'Université, ce qui, à mes yeux, constituait une contre-indication majeure, fort commode, en l'occurrence.

Cette étude est fragmentaire, aussi, sous un second aspect : elle se veut axée sur l'action du doyen, en laissant dans l'ombre les actions d'autres agents de la Faculté, directeurs de départements ou de sections, responsables de programmes, membres de comités. La limite est de taille et présente des risques réels. Elle me paraît, cependant, défendable, si on accepte le postulat que le doyen, de par sa fonction, se trouve dans une position privilégiée pour donner une orientation à une Faculté, susciter l'élaboration de projets et faciliter leur aboutissement, donner à une Faculté des traits qui la caractérisent.

Cette approche me paraît, en tout cas, respecter la réalité de ce que fut le premier décanat et valable, au moins, pour l'étude de cette période. Il s'est trouvé, en effet, que le premier doyen eut à regrouper des forces étrangères les unes aux autres, assumer lui-même la mise sur pied et le cheminement de maints projets urgents, donner un visage à la Faculté au sein de l'Université et à l'extérieur, ce qui impliquait une direction bien visible et rapidement identifiable.

Il faut, cependant, garder en tête que la réalité fut plus complexe et plus mouvante que la description qui en est faite dans la présente étude.

Je dois beaucoup à de nombreuses personnes qui m'ont apporté une aide bienveillante et empressée pour la réalisation de ce travail, collègues, membres du personnel non-enseignant. Afin d'être sûr de n'en oublier aucune, je n'en nommerai aucune, mais je voudrais que chacune de ces personnes sache que, d'intention, je lui adresse un merci tout-à-fait individualisé et profondément senti.

Gustave Crépeau

I. LES SIGNES AVANT-COUREURS (1941-1964)

Il faut remonter près de vingt-cinq ans en arrière pour retracer les racines de la nouvelle Faculté.

Au cours du printemps 1940, à l'occasion d'une conversation à bâtons rompus avec le vice-recteur de l'Université de Montréal, Mgr Chartier, M. Georges Perras, p.s.s., professeur de physique au niveau collégial et porte-parole des collèges de la région de Montréal auprès de l'Université, est frappé par une idée que vient de lancer son interlocuteur: fonder une école de pédagogie à l'intention des professeurs de collèges.

Selon l'usage de l'époque, M. Perras va consulter l'archevêque de Montréal, Mgr Joseph Charbonneau, qui donne, sans hésiter son accord disant que "si le projet est bon, il va durer; s'il ne l'est pas, il va mourir très vite"[2].

M. Perras se lance à l'attaque. Le terme n'est pas trop fort pour qui a connu le personnage: fort intelligent, doué d'une énergie prométhéenne, d'abord plutôt rude mais capable de générosités admirables.

Il constitue une équipe, une poignée d'hommes intéressés à l'éducation, parmi lesquels se trouve un pédagogue, l'abbé Irénée Lussier, préoccupé par les problèmes de l'enfance inadaptée.

L'École normale secondaire ouvre ses portes à l'automne 1941 et, l'année suivante, sur proposition du recteur de l'Université, est affiliée à l'Université de Montréal[3].

L'École normale secondaire se joignait ainsi à deux autres écoles de pédagogie affiliées à l'Université, l'Institut pédagogique Saint-Georges, fondé en 1929 et l'Institut pédagogique de la Congrégation Notre-Dame, fondé en 1924.

Ces deux institutions possédaient, chronologiquement, une bonne longueur d'avance sur l'École normale secondaire mais leurs contacts avec l'Université étaient assez limités et leur reconnaissance par celle-ci prenait un caractère plus symbolique que réel. L'entrée en scène de l'École normale secondaire allait contribuer à enclencher un changement, une dynamique, comme on dit aujourd'hui, d'une part, parce que l'objectif qu'annonçait l'École normale secondaire, la préparation de maîtres pour les collèges, était assez familier à l'Université, bien que l'optique fut différente et d'autre part, parce que le fondateur de cette École travaillait déjà en contact étroit avec l'Université à titre de président du Comité permanent et allait devenir, en 1950, doyen de la Faculté des arts tout en conservant la fonction de supérieur-fondateur de l'École normale secondaire. M. Perras se trouverait alors dans une position privilégiée, et, parfois ambiguë, pour suivre le dossier de la pédagogie.

Ce sont les démarches et les pressions, conjuguées ou, en tout cas, concomitantes de ces trois écoles affiliées qui allaient constituer le premier maillon important de la chaîne qui allait aboutir à la création d'une Faculté des sciences de l'éducation à l'Université de Montréal.

En effet, lors de sa 173ième réunion, la Commission des études prenait connaissance de la demande suivante:

> "L'Institut pédagogique Saint-Georges ayant demandé (lettre du Frère Luc, directeur, en date du 7 février 1946) l'autorisation de délivrer la maîtrise en éducation comme équivalant à sa licence en pédagogie, et l'École normale secondaire ayant demandé l'autorisation d'accorder les trois grades de baccalauréat, de licence et de doctorat, la Commission, après discussion, décide, à l'unanimité, de renvoyer la question à la Sous-commission de pédagogie"[4].

Dès la réunion suivante, la Commission des études est informée de la position de la Sous-commission de pédagogie:

> "La Sous-commission de pédagogie n'est pas prête à attribuer la M.A. aux élèves en pédagogie qui obtiennent actuellement la licence. Elle étudiera de nouveau la question plus tard.

Quant aux grades de baccalauréat, licence et doctorat en pédagogie, le privilège d'accorder le baccalauréat et la licence en pédagogie est acquis; mais, en ce qui concerne le doctorat en pédagogie, il n'est pas possible à la Sous-commission de régler ce point avant que M. Perras n'ait reçu les réponses des universités de langue anglaise qu'il a questionnées sur la durée de leurs cours en pédagogie.

La Commission des études, à l'unanimité, accepte ce rapport"[5].

Cette question allait retenir l'attention de la Commission des études pour quelque temps encore.

En effet, le supérieur de l'École normale secondaire, revenait à la charge:

"L'École normale secondaire (lettre du supérieur, M. Georges Perras, p.s.s., en date du 24 janvier 1947), ayant demandé de nouveau l'autorisation de décerner le doctorat en pédagogie, la Commission renvoie la question au Comité chargé d'étudier la coordination des diplômes"[6].

Peu rassuré, peut-être, sur le sort de sa démarche, M. Perras réitère sa demande:

"À la demande de M. Georges Perras, p.s.s. supérieur de l'École normale secondaire, (lettre du 8 avril 1947) la Commission, en attendant qu'une décision ait été prise au sujet du doctorat en pédagogie autorise l'étudiant de cette École qui est prêt actuellement à préparer un doctorat en pédagogie à le faire"[7].

À la demande de M. Georges Perras (lettre du 8 avril 1947) la Commission prie le Comité qui étudie la coordination des diplômes de s'occuper dans un avenir prochain du cas des diplômes de pédagogie"[8].

Le problème de la pédagogie à l'Université se trouvait posé. Il allait dormir paisiblement une demi-douzaine d'années.

De nouvelles pressions des institutions de pédagogie affiliées provoquent le réveil.

La Commission des études prend connaissance du rapport d'un Comité formé pour étudier la question de l'inscription au doctorat en pédagogie d'étudiants de l'École normale secondaire. Le Comité se composait de M. Georges Perras, p.s.s., M. Abel Gauthier et du Révérend Père Louis-M. Régis, o.p. Ce rapport est rédigé comme suit:

"1) Il y a quatre candidats dont nous avons examiné les dossiers. Parmi ces quatre candidats, l'un, le Père Lucien Gagné, a déjà reçu l'approbation de la Commission des études, le 17 avril 1947 (179ième réunion) mais sous le couvert de l'anonymat.

2) Les trois autres candidats ont la scolarité nécessaire et il ne leur reste qu'à écrire et présenter leur thèse pour la soutenance. Ce sont Père Arthur Lacerte, Soeur Denise Lefebvre, Monsieur Gustave Crépeau.

Le Comité demande à la Commission des études:

1) que la permission soit donnée à ces trois candidats de travailler à l'élaboration de leur thèse, de la présenter aux autorités compétentes, et, si la thèse est acceptée, de la soutenir;

2) que ces cas d'exception ne se présentent plus à l'avenir:

a) à condition que la question des grades en pédagogie soient [sic] définitivement réglée d'ici le début de l'année 1954;

b) à condition que toutes les institutions qui donnent les grades en pédagogie soient soumises à la même discipline, i.e. qu'elles n'aient pas le droit de décerner des doctorats avant que le problème des exigences pédagogiques n'ait été examiné par la Commission des études"[8].

Lors de la même séance, la Commission des études prend connaissance "d'un document transmis par le directeur de l'Institut pédagogique Saint-Georges, le Révérend Frère Luc, e.c., dans lequel il propose un nouveau programme d'études conduisant au baccalauréat, à la licence et au doctorat en pédagogie. Enfin, le vice-recteur transmet copie à tous les membres d'une lettre adressée le 17 mai 1953 au secrétaire général par Soeur Sainte-Madeleine du Sacré-Coeur, c.n.d. maîtresse

générale et directrice de l'Institut pédagogique, dans laquelle elle soulève le problème du baccalauréat et de la licence en pédagogie à l'Institut pédagogique. La Commission constate que toutes les questions ci-dessus se touche [sic] très étroitement et se rapportent au problème fondamental de l'enseignement de la pédagogie à l'université. Il lui paraît donc urgent d'aborder résolument l'étude approfondie de ce problème dès la prochaine réunion du 4 juin"[10]. De fait, lors de la séance suivante, la Commission des études constituait "un Comité composé du Révérend Père Régis, du Chanoine Sideleau, du Révérend Père Marcel de Grandpré, c.s.v., de M. Abel Gauthier, auquel elle réfère toute la question en le chargeant de lui faire un rapport circonstancié accompagné d'un exposé des motifs et de recommandations précises, après que ce Sous-comité aura entendu tous les intéressés de façon à ce que la Commission puisse régler cette question le plus tôt possible"[11].

Quatre mois plus tard, le dit Sous-comité déposait son rapport où il recommandait "à l'unanimité la fondation d'une Faculté de pédagogie (ou d'éducation) dont le but serait de conserver les institutions actuellement existantes et d'intégrer leurs programmes et leur travail à l'intérieur de cadres strictement universitaires"[12].

Suivaient des suggestions sur "l'organisation des écoles à l'intérieur d'une faculté de pédagogie". On suggérait que l'administration d'une partie des programmes du baccalauréat soit sous la dépendance de la Faculté des arts, qu'au niveau de la maîtrise et de la licence en pédagogie, la future faculté ait la responsabilité de tous les cours généraux et que des cours "pratiques et techniques soient laissés aux écoles... avec spécialisation de chacune dans un domaine particulier"[13].

Si la Commission "approuve le principe de la fondation d'une Faculté de pédagogie", elle se montre, par contre, très réticente relativement à l'intégration, sous la forme proposée, des Écoles de pédagogie existantes. Elle pose comme "condition expresse" à son accord de principe que "la Faculté des arts ait le contrôle et l'administration de l'enseignement" au niveau du baccalauréat et, à cette fin, "recommande

instamment à la Faculté des arts de créer chez elle une section de pédagogie au niveau du baccalauréat"[14].

Un premier pas se trouvait ainsi franchi à la suite de pressions et de démarches d'écoles de pédagogie affiliées à l'Université: la Commission des études donnait un accord de principe, quelque peu hésitant et prudent, à la mise sur pied éventuelle d'une Faculté de pédagogie à l'Université de Montréal.

Bonne intention, qui, heureusement, n'allait pas en rester à ce stade. En effet, le 1er juin 1955, entrait en fonction un nouveau recteur. Très actif depuis de nombreuses années dans le monde de l'éducation, professeur à l'École normale Jacques-Cartier, à l'Institut pédagogique et à l'Institut de psychologie, membre du Conseil de l'École normale secondaire, où il enseignait également, conférencier populaire dans les milieux d'éducation, notamment à l'École des parents, pionnier dans le secteur de l'enfance inadaptée, Mgr Irénée Lussier assumait la direction de l'Université à un moment où celle-ci venait de prendre conscience du problème de la pédagogie à l'Université. Si l'on considère le contexte académique qui vient d'être décrit, si l'on considère, surtout, le contexte politique des années 50 où le souffle d'une démocratisation de l'enseignement se faisait de plus en plus soutenu et intense, où il était question d'un ministère de l'Éducation, d'une éventuelle seconde université de langue française plus apte, croyait-on, à répondre aux besoins d'une instruction libéralisée, et, notamment, aux désirs de perfectionnement des enseignants et enseignantes de tous niveaux, on peut croire que le choix d'un pédagogue (c'est ainsi qu'on qualifiait, non, parfois, sans une pointe de mépris, les éducateurs qui oeuvraient principalement à ces niveaux sous-universitaires) fut le résultat non seulement d'une évolution des mentalités mais d'un besoin, nettement perçu, de satisfaire aux attentes de la société, en particulier au niveau de la formation des maîtres.

Mgr Irénée Lussier, de par son expérience d'éducateur dans plusieurs secteurs de l'éducation et à plusieurs niveaux de l'enseignement, en raison, aussi, de son statut de clerc, une nécessité à l'époque, apparaissait l'homme (autre nécessité) de l'heure.

Le 19 décembre 1956, le nouveau recteur chargeait le Père Gérard Plante, s.j., de "préparer un mémoire portant sur la nécessité d'une faculté de pédagogie à l'Université de Montréal, ... de prévoir l'organisation de cette éventuelle faculté, d'élaborer des règlements pour les grades universitaires et pour les différents niveaux de l'enseignement, dans les sciences pédagogiques"[15].

Le mémoire demandé allait être déposé, au bureau du recteur, le 8 août 1958. Il s'agissait d'un volumineux document (379 pages réparties en treize chapitres) qui se voulait une étude à la fois théorique et pratique de l'enseignement de la pédagogie à l'Université. L'auteur brossait un tableau historique de l'enseignement universitaire des sciences de l'éducation (I^ère^ partie), faisait l'analyse critique des enseignements pédagogiques à l'Université de Montréal (institutions, programmes, grades), ce qui l'amenait à élaborer une théorie de l'enseignement de la pédagogie (II^e^ partie), évaluait des "projets divers" d'enseignement de la pédagogie à l'Université de Montréal (III^e^ partie).

Au plan pratique, la recommandation-maîtresse du rapport consistait à concentrer, entre les mains de la Commission des études, toute l'organisation et la coordination de l'enseignement et de la recherche en pédagogie par le moyen d'une Sous-commission des enseignements pédagogiques.

Il existe, explique l'auteur, à l'intérieur de l'Université de Montréal, des Facultés ou Instituts qui contribuent "à la préparation des personnels éducatifs". Il existe aussi, à l'extérieur de l'Université, des institutions affiliées, qui donnent un enseignement de la pédagogie, sanctionné par des diplômes de l'Université, sans que celle-ci y exerce un droit de regard réel sur les contenus et la qualité de l'enseignement dispensé par ces institutions.

Il appartiendra à la Sous-commission des enseignements pédagogiques de coordonner toutes ces ressources.

L'extrait suivant du rapport, malgré sa longueur, mérite d'être cité parce qu'il résume l'essentiel de la réponse du Père Plante au problème que le recteur l'avait chargé d'étudier:

> La SOUS-COMMISSION DES ENSEIGNEMENTS PÉDAGOGIQUES est instituée pour fournir à la Commission des études l'assistance technique et administrative dont celle-ci a besoin pour remplir dans les enseignements pédagogiques sa fonction de coordinatrice. À cette fin la SOUS-COMMISSION: (a) assiste techniquement la Commission des études dans la <u>préparation</u> des mesures concernant la coordination des enseignements pédagogiques; (b) contrôle pour la Commission des études, l'<u>exécution</u> de ces mesures; (c) maintient certains <u>services</u> propres à assurer, sur certains points, la collaboration d'organismes qui ont des besoins communs: par exemple, un service pour l'organisation des stages d'initiation professorale; un service central de la recherche en pédagogie.
>
> Les tâches qui incombent à la SOUS-COMMISSION DES ENSEIGNEMENTS PÉDAGOGIQUES, dans son rôle d'assistance technique et administrative auprès de la Commission des études, concernant l'enseignement des sciences de l'éducation, la recherche dans ces sciences, la préparation aux carrières éducatives; la liaison entre les divers organismes qui s'occupent des enseignements pédagogiques. Voici quelles sont ces tâches.

A - <u>Responsabilités</u>

> A. <u>Concernant l'enseignement des sciences pédagogiques</u>
>
> 1. La SOUS-COMMISSION préparera les énoncés de principes et les règlements nécessaires pour donner à l'enseignement des sciences de l'éducation, à l'Université de Montréal, un plan articulé, souple et efficace. Ces directives toucheront aux points suivants*:

---

* D'après les paragraphes 6-9, 13-18, 21; 10-12; 2 du Chapitre VII.

(a) Le contenu de l'enseignement et sa répartition en niveaux et en secteurs;

(b) l'organisation des programmes, ou séquences de cours conduisant à des grades;

(c) le système des grades et les exigences à imposer aux candidats;

(d) le partage des responsabilités entre les écoles de pédagogie.

2. Quand la Commission des études aura sanctionné ces directives, la SOUS-COMMISSION veillera à leur exécution.

3. La SOUS-COMMISSION verra à combler les lacunes de l'enseignement, dans les sciences de l'éducation*.

4. À l'égard des candidats à un grade de Ph.D. ou de doctorat, dans les sciences de l'éducation, la SOUS-COMMISSION aura les responsabilités suivantes (qu'elle exercera par l'intermédiaire des directions respectives des écoles ou facultés):

(a) Aucun candidat ne pourra entreprendre le cycle du Ph.D. ou du doctorat sans l'approbation expresse de la SOUS-COMMISSION.

(b) Le candidat approuvé devra soumettre son <u>projet de thèse</u> à la SOUS-COMMISSION.

(c) La SOUS-COMMISSION choisira le patron de thèse, et, le moment venu, nommera un jury pour examiner la thèse.

B. <u>Concernant la recherche dans les sciences de l'éducation</u>**

1. La SOUS-COMMISSION fera un inventaire des recherches de portée pédagogique qui ont été faites, jusqu'à maintenant, dans les diverses facultés, écoles et instituts de l'Université de Montréal.

---

* Ces lacunes ont été signalées dans les paragraphes 19, 20, 22, 23, 24, 25 du Chapitre VII.

** D'après les paragraphes 11 et 26 du Chapitre VII.

2. La SOUS-COMMISSION fera un plan directeur de recherches à faire en pédagogie.

3. La SOUS-COMMISSION s'emploiera à établir une collaboration scientifique entre les divers organismes qui, à l'Université de Montréal, peuvent entreprendre des recherches à portée pédagogique.

C. Concernant la préparation aux carrières éducatives*

1. La SOUS-COMMISSION préparera - pour les soumettre à la Commission des études - les énoncés de principes et les directives nécessaires pour assurer l'efficacité et la coordination des travaux qui se font dans divers organismes de l'Université de Montréal en vue de préparer des personnels éducatifs. Deux points d'importance capitale doivent être abordés dans ces documents: la notion de compétence pédagogique et le partage des responsabilités entre les facultés culturelles d'une part, et les écoles de pédagogie d'autre part, dans la formation des professeurs.

2. La SOUS-COMMISSION mettra au point, pour l'École normale secondaire et les facultés culturelles, une organisation conjointe de stages d'initiation professorale destinés aux aspirants-professeurs de l'enseignement secondaire et collégial.

3. La SOUS-COMMISSION déterminera le minimum de matières pédagogiques à inclure ou à exiger comme prérequis, dans tous les programmes destinés à des candidats qui se préparent à exercer une fonction éducative (enseignement ou autre) dans une institution scolaire.

D. Concernant la liaison entre les enseignements pédagogiques

Pour favoriser la liaison entre les divers organismes qui s'occupent des enseignements pédagogiques à l'Université de Montréal, pourra, entre autres, recourir aux moyens suivants**.

---

* D'après les paragraphes 2, 29, 31, 32 du Chapitre VII.

** D'après les paragraphes 3 et 4 du Chapitre VII.

1. Elle préparera, chaque année, un annuaire présentant l'ensemble des enseignements pédagogiques donnés sous le patronage de l'Université de Montréal.

2. Elle organisera des réunions où les personnels enseignants et directeurs des organismes participant aux enseignements pédagogiques puissent discuter ensemble des problèmes de ces enseignements[16].

Quant au projet d'une faculté de pédagogie, l'auteur du rapport est d'avis que cela "ne peut se réaliser tout de suite", la création d'une Sous-commission des enseignements pédagogiques constituant une première étape indispensable.

Enfin, le rapport, se référant sans doute à une délibération de la Commission des études (cf. référence 12), prend position sur l'hypothèse de confier à la Faculté des arts l'enseignement de la pédagogie:

> Le doyen de la Faculté des arts, au contraire estime qu'il serait de bonne politique de confier la pédagogie à sa Faculté. Il propose que le coordonnateur des enseignements pédagogiques devienne un officier de la Faculté des arts; il y serait rattaché à une nouvelle section administrative de la Faculté, la section de la pédagogie. Cette section contrôlerait les écoles affiliées de pédagogie; elle n'organiserait pas tout de suite d'enseignement.
>
> Voici ce que nous pensons de cette proposition.
>
> (a) Le contrôle des écoles affiliées de pédagogie se ferait d'une façon beaucoup plus appropriée par une SOUS-COMMISSION DES ENSEIGNEMENTS PÉDAGOGIQUES que par une section administrative de la Faculté des arts. Car ce "contrôle" se rattache au problème plus vaste de la "coordination" des enseignements pédagogiques de l'Université, lesquels ne sont pas limités aux seuls enseignements des écoles affiliées, mais comprennent des enseignements donnés par diverses facultés et écoles constituantes. Comment une simple section de la Faculté des arts peut-elle coordonner les enseignements de plusieurs autres facultés, même au niveau de la licence et du doctorat? Seule la Commission des études est habilitée à cette fonction. Et, si elle a besoin d'aide pour l'accomplir, la charte prévoit qu'elle peut se faire assister par une Sous-

commission, et non par une section administrative d'une faculté qui, elle-même, est plus limitée que les autres facultés dans ses attributions.

(b) Même pour le contrôle des seules écoles affiliées, le choix de la Faculté des arts serait, de la part de la haute direction de l'Université, une manoeuvre malheureuse. Car le doyen de la Faculté des arts est aussi le supérieur de l'une des écoles affiliées. Il y a déjà là, estime le doyen d'une autre faculté, une injustice à l'égard des autres écoles affiliées de pédagogie, qui, elles, n'ont aucun représentant à la Commission des études. Si l'Université confie à la Faculté des arts le contrôle des écoles affiliées de pédagogie, elle les soumet toutes au supérieur de l'une d'elles. Celles-ci seraient vexées, et avec raison: d'autant plus que leur "sympathie" pour ledit doyen et supérieur semble plutôt modérée! Ajoutons que, les écoles affiliées de pédagogie étant des institutions universitaires et non de simples collèges, il ne semble pas convenable de les faire contrôler par une section administrative d'une faculté. Imagine-t-on, dans le domaine scientifique, l'École Polytechnique contrôlée par une section administrative de la Faculté des sciences; ou l'École des hautes études commerciales contrôlée par une section administrative de la Faculté des sciences économiques? L'organisme approprié serait, nous semble-t-il, une SOUS-COMMISSION DES ENSEIGNEMENTS PÉDAGOGIQUES. Enfin, au point de vue de son efficacité administrative et au point de vue de son prestige, est-il souhaitable que l'Université confie à ce *même* doyen et supérieur et la responsabilité de son enseignement collégial et la responsabilité de ses enseignements universitaires dans les sciences de l'éducation?

(c) Est-ce un bon moyen de promouvoir la cause de la pédagogie à l'Université de Montréal que de la lier aux "guerres de conquêtes" que cette Faculté se propose d'entreprendre pour élargir le champ de ses enseignements? C'est un bon principe administratif d'appuyer une organisation naissante sur une autre déjà bien établie... mais encore faut-il que cette autre soit "bien établie", n'en soit pas encore aux "guerres de conquêtes" et n'ait pas elle-même besoin de s'appuyer sur l'organisation naissante.

Somme toute la proposition d'organiser la pédagogie à l'Université de Montréal en créant un

département dans une faculté déjà établie semble intéressante au premier abord; mais quand on en considère la réalisation dans le concret, on s'aperçoit qu'elle peut compromettre plutôt que favoriser la cause de la pédagogie et que, de toute façon, elle ne résout que partiellement le problème de la coordination de tous les enseignements pédagogiques"[17].

---

* D'autres mémoires sur l'enseignement des sciences pédagogiques à l'Université de Montréal se sont prononcés contre la proposition de rattacher cet enseignement à une faculté déjà établie (Faculté des lettres, Faculté de philosophie, Faculté des sciences, Faculté des arts). Voir les documents suivants:

(a) Marcel du Grandpré, c.s.v., "Considérations sur l'enseignement de la pédagogie à l'Université de Montréal". Montréal: École normale secondaire, le 8 février 1953, 5 pages polycopiées.

(b) Roland Vinette, "Notes sur l'enseignement universitaire de la pédagogie", 28 novembre 1955, sans identification d'auteur ni de lieu, 5 pages polycopiées. On peut lire quelques extraits de ce document, en ANNEXE, infra, pp. 363-367.

Est-ce à cause de l'allure volumineuse et parfois touffue du rapport ou à cause de la complexité pressentie du fonctionnement des mécanismes proposés, le rapport Plante n'allait pas, en tout cas, produire d'effet tangible ni connaître une diffusion quelque peu généreuse.

Les seules répercussions du rapport semblent avoir trait à l'expression "sciences de l'éducation" proposée comme étant la meilleure appellation pour une éventuelle faculté et l'apparition, au début des années 70, d'une Sous-commission de la formation des maîtres qui s'apparente quelque peu à la Sous-commission proposée, Sous-commission, qui devait du reste, connaître une existence éphémère.

Puis, le 6 février 1961, c'est le coup de théâtre:

"Mgr le recteur recommande la nomination de M. Vianney Décarie au poste de directeur de l'École normale supérieure. Cette nouvelle École doit être fondée à l'Université et sera appuyée plus tard par une École de pédagogie. Pour le moment, M. Décarie

relèvera directement du recteur. On élaborera très bientôt la structure de la nouvelle École. Le Comité exécutif est autorisé à régler les détails...

Le Conseil autorise également M. Décarie à aller en Europe pour s'enquérir sur place des programmes et de l'organisation de l'École normale de Paris"[18].

Trois jours plus tard, le recteur annonce à la Commission des études "la fondation, par décision du Conseil des gouverneurs d'une École normale supérieure à l'Université de Montréal". La nouvelle École est une première étape dans le développement à l'Université de l'enseignement de la pédagogie en vue de la préparation des professeurs pour les classes du niveau collégial. Bien que la structure de cette nouvelle École ne soit pas encore déterminée, on souhaite qu'elle s'organise sur le modèle de l'École normale supérieure de Paris[19].

Les réactions ne se font pas attendre, le doyen de la Faculté des arts, supérieur en même temps de l'École normale secondaire, y apportant une ardente contribution:

"Mgr le recteur fait part au Conseil de la réception d'une lettre de protestation reçue des collèges au sujet de la création de l'École normale supérieure. On s'inquiète du sort qui sera fait aux étudiants qui n'ont pas complété leurs études à l'École normale secondaire.

Mgr Lussier souligne que l'engagement est déjà pris à l'effet que l'École normale supérieure prenne les dispositions nécessaires pour que ces étudiants puissent terminer les études entreprises. Mgr Lussier explique que la Fondation de l'École normale supérieure a été demandée immédiatement de façon à pouvoir inscrire les étudiants dès septembre 1961, leur permettant ainsi de profiter des bourses que le gouvernement se propose d'offrir aux étudiants qui se préparent à l'enseignement...

Mgr Lussier souligne qu'il fallait ici pratiquer une politique de présence. L'École veut se consacrer à la formation des futurs professeurs et sera complétée par un institut de pédagogie"[20].

Battant le fer pendant qu'il est chaud, le recteur

"propose, vu l'urgence du problème, de reconnaître l'École normale supérieure comme une école constituante avec tous les privilèges qui y sont rattachés.

Les membres de la Commission discutent des mérites respectifs d'une Faculté de pédagogie et d'une école normale supérieure. Devant la diversité des opinions sur l'intégration de l'enseignement de la pédagogie dans les différentes disciplines universitaires, M. Jarry, appuyé par le docteur Frappier, suggère, avant de prendre une décision, de demander un mémoire à M. Décarie sur la structure de l'École normale supérieure. La commission adopte cette proposition[21]".

Concurremment à ces gestes, le recteur avait chargé un ami de longue date, M. Roland Vinette, de faire l'étude du "problème de l'enseignement de la pédagogie au niveau universitaire à Montréal", avec instruction d'"étudier la possibilité de coordonner les travaux des trois institutions suivantes: l'Institut pédagogique de la Congrégation de Notre-Dame, l'Institut pédagogique Saint-Georges, l'École normale secondaire"[22].

Après avoir fait état de ses rencontres avec les directions des institutions concernées, avec le ministre de l'Éducation, avec M. Décarie et le vice-recteur M. Piché, M. Vinette en arrive aux recommandations suivantes:

"1 - Que soit créé [sic], immédiatement si possible, une Faculté de pédagogie, d'éducation ou des sciences de l'éducation.

2 - Que soit organisé au sein de cette faculté un département de pédagogie dont la fonction immédiate serait d'organiser les études et les recherches au niveau du doctorat.

5 - Que les institutions mentionnées soient invitées à s'affilier "étroitement" à la faculté. Par une affiliation étroite, j'entends une affiliation qui donnerait à la faculté une juridiction académique aussi complète et absolue que possible sur les institutions affiliées.

7 - Que les trois écoles mentionnées soient autorisées à continuer le travail qu'elles accomplissent présentement et à mettre en application les modifications qu'elles proposent"[23].

Suivaient des "remarques particulières" sur l'affiliation ou l'intégration des écoles, où il était fait mention de la préférence de M. Piché pour l'intégration totale à la Faculté des trois écoles affiliées et de l'École normale supérieure[24].

Une quinzaine de mois s'écoulent avant que la Commission des études soit appelée à étudier le rapport Vinette. "Mgr le recteur propose à la Commission de former un Comité pour étudier ce rapport et les problèmes connexes afin de proposer à la Commission la structure d'un organisme approprié... Selon Mgr Lussier, une chose, cependant reste certaine: il faut absolument créer un organisme de coordination de l'enseignement pédagogique"[25]. Le Comité prépare, à son tour, un rapport que la Commission des études, après une étude préliminaire, réfère "à la Sous-commission de développement académique pour étude et rapport"[26].

Que proposait ce rapport transmis à la Sous-commission de développement académique? Une structure double, un Institut supérieur des sciences pédagogiques pour "la formation des pédagogues, chercheurs ou professeurs de pédagogie", une Sous-commission des écoles normales pour "la formation des enseignants du cours secondaire"[27].

Les choses se corsent: c'est maintenant la Sous-commission de développement académique, une instance dont le poids compte plus que celui d'un comité éphémère de travail, qui hérite du problème.

Le 7 mai 1963, la Sous-commission de développement académique annonce qu'elle "présente à la Commission des études les considérations et les recommandations qui suivent"[28].

Il n'est pas indifférent de confronter la version annoncée dans ce document et celle que, finalement, la Commission des études aura entre les mains, donc la version officielle, lors de la séance où elle étudiera le rapport.

> "La Sous-commission recommande fermement à la Commission des études:

a) De créer un Institut supérieur de psychologie et de pédagogie avec deux départements: l'un de psychologie (qui serait, en fait le présent Institut de psychologie de la Faculté de philosophie); l'autre, à créer, de pédagogie. L'existence de cet Institut est rendue nécessaire par le fait qu'une bonne pédagogie s'appuie essentiellement sur la psychologie.

b) (i) De mettre sur pied un programme de cours universitaire menant à la licence, au diplôme d'études supérieures (maîtrise) et au doctorat en pédagogie, avec spécialisations possibles en psycho-pédagogie, en administration scolaire, en pédagogie préscolaire, etc... dans les cadres du département de pédagogie, sans tenir compte, a priori, de l'existence de l'Institut pédagogique Saint-Georges et de celui de la Congrégation de Notre-Dame. On demandera par la suite à ces deux institutions une contribution mineure, de caractère professionnel, aux programmes de licence générale, et normalement terminale, offert par l'Institut supérieur de psychologie et de pédagogie.

(ii) D'unifier l'enseignement en orientation (scolaire) qui se donne aujourd'hui à l'Institut de psychologie et à l'Institut Saint-Georges dans l'Institut supérieur de psychologie et de pédagogie.

c) De fusionner les deux Écoles normales qu'abrite aujourd'hui l'Université: l'École normale supérieure et l'École normale secondaire, en une seule École normale. Les structures de cette école seraient celles de l'École normale supérieure; son nom pourrait être "École normale secondaire"; on évitera ainsi une dichotomie malheureuse, jouant au détriment de la formation du corps enseignant au niveau secondaire.

Ces trois recommandations représentent la pensée de la Sous-commission en matière de formation de personnel enseignant et en matière de niveau d'études universitaires.

En matière de formation de personnel enseignant pré-universitaire, l'Université se doit de ne former que les professeurs de l'enseignement secondaire et des Écoles normales (à l'exclusion de toute autre catégorie) et ceci pour toutes les disciplines intellectuelles"[21].

En termes moins voilés, ces recommandations proposaient la disparition, par asphyxie, de deux institutions affiliées et l'absorption de la troisième, avec la concession du maintien de son étiquette d'identification. Quant à la préparation du personnel enseignant, le rôle de l'Université était vu comme strictement limité au futur personnel de l'enseignement secondaire et des écoles normales, lesquelles allaient toutes disparaître quelques années plus tard.

Si ce long extrait a été cité, c'est que le document dont il est tiré paraît refléter la position originelle et non-équivoque de la sous-commission (aucune indication ne permettant de croire qu'il s'agit d'un document de travail) et que, d'autre part, on retrouvera, quelques années après la création de la Faculté, un nouveau projet de fusion, cette fois entre la nouvelle Faculté et l'Institut de psychologie, qui ne manque pas de ressemblance avec les présentes recommandations.

La seconde version, modifiée à partir de l'on ne sait quelles directives, se lisait comme suit:

> "1.0 Que la Commission des études charge la Faculté de philosophie d'établir les structures, dans leurs grandes lignes, d'un Institut de pédagogie qui sera partie intégrante de cette faculté... La Faculté de philosophie devra voir à ce que son Institut de pédagogie et son Institut de psychologie assurent dorénavant l'enseignement de la psycho-pédagogie aux étudiants de l'Université qui se destinent à l'enseignement secondaire.
>
> 2.0 Que la Commission des études, une fois l'Institut de pédagogie fondé, crée une Sous-commission des affaires pédagogiques formée des membres de la Commission des études représentant les Facultés des lettres, de philosophie et les sciences et d'un représentant de chaque école ou institut: École normale supérieure, École normale secondaire, Institut pédagogique Saint-Georges, Institut de pédagogie Congrégation Notre-Dame, Institut de pédagogie et Institut de psychologie. Le rôle de cette Sous-commission des affaires pédagogiques sera:

a) d'amener la fusion de l'École normale supérieure et de l'École normale secondaire en une seule école normale;

b) d'intégrer l'Institut de pédagogie Congrégation Notre-Dame (la partie consacrée à la préparation des pédagogues des niveaux primaire et préscolaire) dans l'Institut de pédagogie;

c) d'intégrer l'Institut pédagogique Saint-Georges (la partie de l'orientation scolaire) dans l'Institut de psychologie"[30].

C'est lors de cette séance qu'une intervention majeure du doyen de la Faculté des sciences sociales, M. Garigue, allait pousser l'Université, sans succès immédiat mais de façon inévitable vers la création d'une Faculté des sciences de l'éducation. Selon M. Garigue, "le Comité de pédagogie et la Sous-commission de développement académique semblent avoir réduit leur étude aux seuls problèmes de la pédagogie, alors qu'ils auraient dû prendre le problème dans son ensemble en examinant tous les besoins de l'éducation... [il] dit que l'éducation n'est pas forcément une seule question de psychopédagogie et qu'ailleurs on trouve fréquemment un département d'éducation au sein d'une faculté des sciences sociales, par exemple, ou encore sous forme d'une faculté distincte mettant à contribution toutes les facultés de l'Université"[31].

Dès la séance suivante, M. Garigue revient à la charge en insistant à nouveau "sur la nécessité de ne pas séparer les deux aspects fondamentaux de la pédagogie, soit la formation des enseignants et la recherche pédagogique. Il serait prêt à se rallier au principe d'un institut de pédagogie mais pas si cet institut doit se séparer de la formation des éducateurs. [il] se dit beaucoup plus en faveur d'une faculté regroupant tous les aspects de l'éducation comme cela se fait d'ailleurs dans d'autres universités où l'on trouve une "faculté d'éducation" qui se préoccupe de la formation des enseignants et de la recherche pédagogique"[32].

Longue discussion où s'opposent les vues du vice-recteur favorable à l'idée émise par M. Garigue, et celle des doyens de sciences et de lettres pour qui la pédagogie n'a qu'une importance secondaire en regard

de la connaissance de la discipline à enseigner, avec le résultat qu'un sous-comité est chargé d'entendre le vice-recteur et le doyen de la Faculté des sciences sociales. Il en résulte un projet très légèrement revisé que la Commission des études adopte "par 12 voix contre 2, MM. Piché et Archambault marquant leur dissidence quant au rattachement de l'Institut à la Faculté de philosophie"[33].

Restait la sanction par le Conseil des gouverneurs. Celui-ci oppose son veto en demandant que ce nouvel institut, dont l'importance ne fait aucun doute, soit autonome et administré par un Conseil dont le rôle serait de coordonner les divers organismes de pédagogie existants. Ces instituts s'occupent de la formation de professeurs mais ne s'occupent pas de l'avancement de la science pédagogique comme telle; ce sera là le rôle du nouvel Institut des sciences pédagogiques"[34]. Le 14 juillet suivant, le Conseil des gouverneurs nomme M. Gabriel La Rocque directeur du nouvel Institut[35].

L'Institut des sciences pédagogiques commence à peine à fonctionner que l'Université doit en envisager la transformation. Le Rapport Parent vient de paraître: il recommande que les universités assument, en totalité la formation des maîtres, et, nommément, "que l'Université de Montréal procède à la désaffiliation de ses différents instituts de pédagogie et s'acquitte, dans le cadre d'une nouvelle faculté ou école constituante de sa responsabilité pour la formation des maîtres..."[36].

Nouvelles discussions: séance spéciale sur les mérites et inconvénients respectifs des appellations "Institut" créé avant la parution du Rapport Parent et Faculté recommandée par le Rapport. Le recteur résoud le problème en soulignant "qu'il existe actuellement de fortes pressions d'ordre social pour l'utilisation du mot faculté. Il y a d'abord le fait que les deux autres universités françaises ont utilisé ce terme et que, dans le milieu de l'enseignement, cette désignation présente un certain prestige... D'autre part, Mgr le recteur rappelle que le Rapport Parent est très explicite et recommande la création d'une faculté des sciences de l'éducation; aux yeux du public, l'Université serait mal venue de créer autre chose"[37].

Cette argumentation rallie les opinions et l'on apprend, non sans quelqu'amusement, que "la Commission accepte aussi, vu l'urgence de la situation, que Mgr le recteur présente immédiatement au Conseil des gouverneurs, sans attendre que le procès-verbal de la présente réunion soit adopté par la Commission des études, le projet de la création d'une Faculté des sciences de l'éducation"[38]. Ce sera chose faite six jours plus tard[39], le directeur de l'Institut des sciences pédagogiques étant nommé, par la même occasion, doyen de la nouvelle Faculté[40].

La Faculté des sciences de l'éducation est, on le voit, le résultat d'un cheminement long, plus de vingt ans, et laborieux. S'il est clair que l'Université était saisie depuis un bon moment du problème de la place de la pédagogie à l'université, il ressort aussi qu'on ne voyait pas très nettement la nature de ce nouveau champ d'étude, les interdépendances de ce champ avec les autres disciplines de l'Université, les structures à donner à cette addition académique, plus subie que désirée, et l'utilisation de ressources professorales peu connues, éparpillées dans des institutions dont la principale auréole, et combien pâle, résidait dans le fait d'avoir été autorisées à vivre, de peine et de misère, à l'ombre de l'université. Une série de pressions venant des institutions de pédagogie affiliées allait amorcer le mouvement; l'arrivée d'un nouveau recteur allait l'accélérer; le contexte de réforme majeure du système scolaire, conjugué à l'entrée en scène d'une éventuelle seconde université de langue française à Montréal et la perspective de support financier approprié allaient contribuer à mener le mouvement à son terme. La Faculté des sciences de l'éducation existait; il lui restait à démontrer sa raison d'être.

II - [illegible]MIER DÉCANAT: 1965-1970

A - Les intégrations

La première tâche du nouveau doyen, M. Gabriel La Rocque, consistait à réaliser l'intégration des institutions de pédagogie existantes, soit l'École normale supérieure, l'École normale secondaire, l'Institut pédagogique Saint-Georges, l'Institut pédagogique de la Congrégation Notre-Dame, fondées respectivement en 1961, 1941, 1929, 1924. La dernière-née, l'École normale supérieure, ne posait pas de problème particulier puisqu'elle bénéficiait déjà du statut d'école constituante depuis sa fondation, en 1961. Aux plans financier et administratif, il s'agissait d'un transfert quasi-automatique.

Quant à l'École normale secondaire, après des négociations engagées dès l'automne 1964 par le futur doyen, elle décidait de mettre fin à ses activités à compter du 1^{er} juin 1965 et acceptait l'intégration à une éventuelle Faculté "à condition que ses étudiants, ses professeurs et son personnel ne soient pas pénalisés"[41].

L'Institut pédagogique Saint-Georges allait suivre un an plus tard, soit le 1er juin 1966, le directeur des études de l'Institut cumulant, pour l'année académique 1965-1966, les fonctions de directeur de l'Institut et de directeur du Département des sciences pédagogiques de la nouvelle Faculté[42].

L'Institut pédagogique de la Congrégation Notre-Dame n'accepta pas de s'intégrer à la nouvelle Faculté, la directrice générale des études, Soeur Hélène de Sion, considérant que les besoins de la communauté et les fins propres que celle-ci poursuivait justifiaient le maintien d'une institution distincte. Selon le doyen, M. Gabriel La Rocque, le fait que l'Institut pédagogique ait développé un programme de formation au préscolaire de même que des facteurs démographiques et religieux, ont été des raisons majeures qui ont empêché l'intégration[43].

Des écoles normales du ministère de l'Éducation, aucune n'allait être intégrée à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal. Leur statut allait être modifié plus tard, par la création de l'Université du Québec. Pour quelques années encore cependant, une vingtaine d'écoles normales, dont l'École normale Jacques-Cartier, l'École normale Ville-Marie, l'École normale Ignace-Bourget, demeuraient rattachées à la nouvelle Faculté pour le baccalauréat en pédagogie, en vertu de l'entente de 1957 [44].

[illegible] l'intégration de l'École normale supérieure et de l'École [illegible] des sciences de l'éducation se trouvait [illegible] la formation des enseignants et [illegible] l'Institut pédagogique Saint-[illegible] des effectifs et des programmes dans deux champs d'étude, [illegible] nouveaux pour elle: l'orientation scolaire et l'administration scolaire. Par contre, le refus de l'Institut pédagogique de la Congrégation Notre-Dame, associé au fait qu'aucune école normale du ministère de l'Éducation ne devenait partie intégrante de la Faculté, laissait celle-ci démunie dans des champs d'étude où elle était appelée à assumer un rôle de formation: l'éducation préscolaire, l'enseignement élémentaire et l'orthopédagogie, dénommée, à l'époque, enfance exceptionnelle.

B - Les programmes

La seconde priorité du doyen consistait à bâtir des programmes. Si, d'une part, l'Université s'était engagée à maintenir en force tous les programmes des institutions intégrées pour une durée déterminée afin de permettre aux clientèles de ces institutions de mener à terme les études entreprises, la Faculté devait, en même temps, mettre sur pied de nouveaux programmes dans tous les secteurs et pour tous les niveaux considérés par la Commission royale d'enquête comme étant désormais du ressort des universités. Le défi était de taille. À l'exception du niveau secondaire, où elle se sentait plus à l'aise et auquel elle aurait accepté

volontiers de se confiner, comme l'exprime clairement le rapport de la Sous-commission de développement académique (réf. 29), l'Université s'engageait, pour le reste, en terre pratiquement inconnue.

Le doyen allait devoir convaincre, obtenir les collaborations, constituer les équipes, défendre les programmes. À l'examen des procès-verbaux du Conseil de la Faculté, il ressort que les programmes ont, effectivement, constitué la pièce de résistance, dans toutes les acceptions du terme, des réunions du Conseil, pendant ce premier décanat.

Le tableau 1 présente les grades de la Faculté pour la période de 1965-1966 à 1969-1970.

TABLEAU 1

Les grades de la Faculté des sciences de l'éducation 1965-1970*

Grades	1965-1966	1966-1967	1967-1968	1968-1969	1969-1970
Baccalauréat en pédagogie**	X				
C.A.P.E.S.	X	X			
Diplôme de l'E.N. Supérieure***			X	X	X
Licence d'enseignement secondaire	X	X	X	X	X
Licence en pédagogie****	X				
- administration scolaire		X	X	X	X
- orientation scolaire		X			
Lic. sc. péd. (tech. a.-v.)		X			
Lic. ens. (enfance exceptionnelle)		X			
D.E.Sup. (tech. a.-v.)		X			
Doctorat sc. péd. (tech. a.-v.)		X			
B.Sc., cours spécialisés:					
- orthopédagogie			X	X	X
- orientation			X		
- préscolaire/élémentaire					X
B.Sc., cours général (concentrations: pédagogie audio-visuelle, docimologie, éducation comparée)			X	X	X
Maîtrise en éducation			X	X	X
M.A. (enseignement)					X
Doctorat en éducation			X	X	X

* Données tirées des annuaires de la Faculté.

** Anciens programmes de l'École normale secondaire et de l'Institut Saint-Georges: liquidation.

*** Programme offert aux détenteurs d'un premier grade universitaire et se destinant à l'enseignement post-secondaire.

**** Anciens programmes: liquidation.

À l'examen de ce tableau, on constate que les deux premiers programmes propres à la Faculté furent, d'une part, un programme de licence d'enseignement secondaire, dont l'étude avait été amorcée par la Commission des études avant même la création de la Faculté[45] et, d'autre part, un programme complet de spécialisation en techniques audio-visuelles, qui constituaient le champ de spécialisation du doyen. On constate aussi, que le dernier-né des programmes fut celui du B.Sc. préscolaire-élémentaire, domaine où la Faculté se trouvait plus démunie en raison du refus de s'intégrer de l'Institut pédagogique de la Congrégation Notre-Dame. Disparaissent assez tôt, le C.A.P.E.S., grade offert à l'École normale supérieure, formule 1961, et la licence en pédagogie, option orientation scolaire, héritée de l'Institut pédagogique Saint-Georges.

Enfin, dès la troisième année, apparaît un éventail élargi de programmes de maîtrise et de doctorat, indice révélateur de la politique du doyen de développer les études supérieures.

Le doyen La Rocque voyait la création de programmes comme la stratégie la meilleure et la condition essentielle pour faire reconnaître et accepter la pédagogie dans l'Université:

> "Pendant la première période (1964), je me suis documenté, je me suis informé, j'ai pris beaucoup, enfin toute l'information que je trouvais, qui circulait à l'intérieur de l'Université... Et, par la suite, j'ai dû commencer un travail, je dirais, de diplomatie ou de rencontres avec les organismes et j'ai reçu un conseil d'un doyen... qui, je pense, a été très précieux parce qu'il m'avait dit: si vous voulez résoudre le problème de la pédagogie ou des sciences pédagogiques à l'Université, il vaut mieux atteler tout le monde dans un projet et leur donner quelque chose à faire, créer un programme. Et c'est, en fait, le conseil que j'ai suivi...
>
> Tout était possible à ce moment-là et, de toute façon, il y avait beaucoup d'ouverture. Ça plaisait parce que les doyens disaient: voilà, nous allons donner la formation spécialisée, ça va dépendre de nous et, vous, vous donnerez la formation pédagogique. Et j'ai dit: Bien sûr, mais il faudrait que les arrangements, que les concentrations dans les domaines que vous contrôlez soient, aussi,

> adaptés aux besoins de l'enseignement... j'ai parfois demandé des modifications et ils étaient ouverts là-dessus. Mais ce qui a plu, en somme, aux autres facultés et qui a, en somme, favorisé la création de ce programme-là (licence d'enseignement secondaire) c'est, en fait, la structure qui respectait, je ne dirais pas l'autonomie, mais l'autorité des facultés qui géraient leurs programmes et aussi établissait un mode de collaboration avec les facultés ou l'unité qui allait enseigner la pédagogie. Alors, cela a permis de faire le lien avec d'autres facultés, de gagner, en somme, le respect et l'assentiment des autres facultés"[46].

Si les relations avec les facultés responsables des disciplines d'enseignement au niveau secondaire et, plus tard, collégial, étaient harmonieuses, il en allait autrement des échanges relatifs aux programmes à contenu surtout psychopédagogique. Aux yeux de M. La Rocque,

> "il y avait, à l'intérieur de l'Université, deux organismes, c'est-à-dire deux Facultés, qui revendiquaient aussi les sciences pédagogiques et qui voulaient couvrir ou coiffer les sciences pédagogiques. C'était la Faculté des sciences sociales... et aussi l'Institut de psychologie (Faculté de philosophie). C'est-à-dire que la psychologie tendait à penser que la pédagogie pouvait très bien entrer sous son giron ou du moins, peut-être, entrer dans la Faculté de philosophie mais les psychologues avaient tendance à penser qu'ils auraient pu gérer la chose pédagogique au plan universitaire. Et cela présentera d'ailleurs, des problèmes plus tard; je veux dire qu'une fois que la Faculté a été fondée, la question des programmes, a créé des problèmes; il y a eu des difficultés de ce côté-là"[47].

Ce fut le cas, par exemple, lors de la présentation du projet de licence en sciences pédagogiques, premier programme propre à la Faculté que le doyen décida de présenter à la Commission des études sans attendre l'accord du Comité chargé d'en faire l'étude, geste qui provoqua la colère du Comité[48].

Ce fut le cas, aussi, lors de l'examen du programme de la licence d'enseignement pour l'enfance exceptionnelle où, se rappelle le doyen,

"Ce très dur: il y a eu des batailles rangées, des comités de formés... finalement des débats à la Commission des études"[40].

Le texte suivant permet de s'en faire une bonne idée:

"M. La Rocque admet que plusieurs cours du programme comportent beaucoup de notions de psychologie. Il rappelle cependant que ce programme vise à la formation des maîtres, et que cette psychologie est orientée dans un sens bien particulier. Il est nécessaire que les professeurs qui enseigneront ce programme de cours soient intégrés dans une équipe de pédagogues. Il est difficile de faire appel à plusieurs psychologues qui ne seraient pas de la Faculté, sans nuire à l'homogénéité du travail de ce groupe de professeurs. De plus, on ne peut favoriser le développement d'une pédagogie de l'enfance exceptionnelle si on crée des programmes constitués d'un aggloméral de cours de psychologie donnés en cours de service. Il croit de plus que certains éléments de psychologie appliquée n'appartiennent pas en propre à l'Institut de psychologie. Il admet le principe de la départementalisation, mais il croit également qu'il faut préserver un esprit de travail en équipe du corps professoral qui enseigne un programme de cours. Il signale qu'un département de l'enfance exceptionnelle existe déjà à la Faculté des sciences de l'éducation à l'Université Laval.

De façon particulière, l'Institut de psychologie:

1. évite de se prononcer sur la logique interne et le bien fondé d'un projet qui parle de <u>licence d'enseignement</u> pour l'enfance exceptionnelle (au lieu de licence en pédagogie de l'enfance exceptionnelle), alors que le programme projeté vise directement à la formation de spécialistes de l'enfance exceptionnelle et que l'on pourrait être facilement en droit de se demander, étant donné la haute teneur de ce programme en matière psychologique et malgré les précautions évidentes prises pour restreindre l'usage du terme "psychologie", si la formation de tels spécialistes appartient logiquement à l'éducation plutôt qu'à la psychologie éducative;

2. déplore que la Faculté des sciences de l'éducation ait jugé inutile de soumettre ce programme à l'étude du Comité conjoint, formé par les deux facultés (sciences de l'éducation et philosophie) justement pour étudier en commun tous les

problèmes concernant ces deux facultés, avant de le déposer à la Commission des études;

3. déplore en particulier que la Faculté des sciences de l'éducation puisse mettre à son programme une telle proportion (au moins 50%) de cours de psychologie - de façon explicite ou implicite - sans que l'Institut de psychologie, de qui devrait dépendre la responsabilité académique de l'enseignement de psychologie à l'Université, ait pu participer officiellement à l'élaboration d'un tel programme afin de pouvoir ainsi mettre son expérience et sa compétence au service de la Faculté des sciences de l'éducation et d'être en mesure de prévoir les ressources nécessaires (personnel enseignant, appropriations budgétaires, etc.) à la mise en marche du programme;

4. ne comprend pas pourquoi la Faculté des sciences de l'éducation n'ait pas jugé à propos dans le cas de ce programme particulier, de reprendre la ligne de conduite adoptée lors de la proposition de son programme de licence en sciences pédagogiques (option audio-visuelle), alors qu'elle avait ouvertement choisi de soumettre ce dernier programme, pourtant beaucoup moins chargé de matières psychologiques que le programme actuel, à l'examen du Comité conjoint de pédagogie et de psychologie;

5. ne saurait admettre le principe suivant lequel une faculté puisse inscrire à son programme des matières psychologiques, quitte à demander ensuite à l'Institut de psychologie de se charger de l'enseignement d'un programme sur lequel il n'a pas officiellement été consulté, ou quitte à organiser cet enseignement des matières psychologiques en marge de l'Institut de psychologie et alors au mépris du principe reçu de la départementalisation;

6. entretient des doutes et des inquiétudes considérables sur le bien fondé de la teneur du programme projeté, en matières psychologiques note en particulier l'ambition encyclopédique ainsi que l'absence de réalisme et la naïveté scientifique (voir notamment la description des cours EDEX-200, EDEX-210, EDEX-300, EDEX-310, etc.) de plusieurs éléments de ce programme, et s'inquiète profondément des possibilités et des modalités de recrutement de l'équipe diversifiée de spécialistes en psychologie qu'exigerait l'enseignement de ces matières à un niveau vraiment universitaire;

7. ne saurait admettre que la consultation de
l'Institut de psychologie par la Faculté des
sciences de l'éducation - en ce qui concerne
l'enseignement de matières psychologiques -
soit fondée sur un principe de "fait accompli"
et se ramène à une discussion pratique des
conditions particulières auxquelles doit être
soumise la mise en opération d'un programme
pré-déterminé et préconçu sans lui;

8. ne saurait admettre non plus que l'on puisse se
prévaloir, pour justifier la procédure, de certains
précédents selon lesquels l'enseignement en
matières psychologiques, au sein même de
l'Université, ait déjà été soustrait à la
responsabilité académique de l'Institut de psycho-
logie, et propose plutôt que l'on s'en tienne à la
ligne de conduite actuellement suivie par
l'Université en ce qui concerne l'enseignement de
plusieurs cours de psychologie dans plusieurs
facultés;

9. reconnaît la légitimité des préoccupations
pratiques motivant le désir d'organiser sans tarder
un enseignement de cette nature à l'Université,
mais s'étonne de voir que ces facteurs circonstan-
ciels prennent le pas sur les préoccupations
purement académiques, que l'on se refuse à
retarder de quelques jours l'étude du programme
projeté et qu'on préfère le soumettre précipitam-
ment à l'approbation de la Commission des études,
sans laisser le temps à l'Institut de psychologie
d'étudier les incidences que ce programme
comporte au point de vue de son enseignement et
de ses ressources budgétaires.

Pour toutes ces considérations, le Conseil péda-
gogique de l'Institut de psychologie recommande
instamment à la Commission des études de bien
vouloir surseoir à l'approbation de ce programme en
suggérant à la Faculté des sciences de l'éducation de
soumettre ce programme à l'étude du Comité conjoint
de pédagogie et de psychologie, créé d'un commun
accord par la Faculté des sciences de l'éducation et
par la Faculté de philosophie pour étudier les
problèmes de cette nature.

M. La Rocque n'admet pas les protestations de
l'Institut de psychologie. Le projet a suivi un chemi-
nement normal et il est approuvé par le Conseil de la
Faculté. Il y a une grande demande actuellement pour
des enseignants de l'enfance exceptionnelle qui
représentent actuellement quelque 10% de la
population étudiante, en particulier dans les écoles

> régionales. Il s'agit donc de former des maîtres pour un enseignement très spécial. M. La Rocque croit qu'il appartient à la Faculté des sciences de l'éducation de le faire, puisqu'elle possède toute l'autorité pour préparer des programmes pour la formation des maîtres»[50].

Le programme du Baccalauréat ès Sciences (éducation préscolaire et enseignement élémentaire allait, lui aussi, poser problème bien que de façon moins dramatique:

> "M. Archambault se demande si la tâche de former des enseignants du préscolaire et de l'élémentaire est prioritaire pour nous. Il se demande si une jeune faculté comme notre Faculté des sciences de l'éducation peut s'engager comme elle semble vouloir le faire, dans toutes les avenues à la fois tout en maintenant une bonne qualité dans chaque secteur.
>
> M. La Rocque explique que le ministère de l'Éducation en parrainant un centre pilote à l'Université Laval accrédite le rôle des universités en matière de formation des maîtres du niveau préscolaire et élémentaire. Il ajoute que nous avons chez nous, dans la personne du professeur Poirier un spécialiste de ces questions qui a servi à plusieurs reprises de conseiller spécial auprès du ministère. M. La Rocque souligne qu'il y va d'un devoir social qui incombe à l'Université de Montréal et que la formation de ces maîtres doit être envisagée comme l'une des mesures susceptibles de faire disparaître la fâcheuse image d'aristocratisme qui semble s'attacher à l'activité de l'Université de Montréal. M. La Rocque note que ce ne sont pas tous les maîtres destinés au préscolaire et à l'élémentaire qui passeront par l'université et à fortiori par l'Université de Montréal. Cependant, il estime que l'Université de Montréal doit participer à cette tâche de formation et doit mettre à la disposition du milieu desservi la compétence de son corps professoral et l'excellence de ses spécialistes. Le répertoire des disciplines traitées et des sujets offerts à l'Université de Montréal est considérable. Il faut, selon M. La Rocque, d'urgence mettre cet acquis au service du milieu. M. Le vice-recteur Piché souligne et loue la conviction que met M. La Rocque à l'appui de la proposition, mais il se demande si nos prévisions démographiques tiennent compte de ce projet. Selon M. Piché, il s'agit ici d'une entreprise majeure qui amènera à l'université des étudiants dont le nombre est difficile à déterminer. Ce programme devrait, et cet avis est partagé par M. Lussier et par M. Favre, faire l'objet d'une étude plus poussée qui

poussée qui nous permettrait d'établir des projections de clientèle étudiante et, peut-être d'attacher un caractère expérimental à l'entreprise. M. Favre souligne qu'il y aurait profit à ce que nous examinions le tout attentivement de façon à voir comment notre projet diffère de celui de Laval et comment il pourrait devenir un second projet pilote précisément dans la mesure où il diffère de ce qui se fait à Québec.

La Commission décide finalement de maintenir toute la question à son ordre du jour et de la revoir à une séance où M. le recteur Gaudry ou M. le vice-recteur Lacoste sera présent"[51].

À l'intérieur de la Faculté même, les tensions ne manquaient pas non plus: il fallait bâtir rapidement des programmes, parfois de toutes pièces, pour des clientèles qui attendaient à la porte, s'ingénier à éviter dans les titres de cours ou les syllabus tout terme à saveur trop fortement psychologique en raison des retards coûteux que cela pouvait entraîner, fouetter l'ardeur des comités internes de préparation des programmes, à laquelle le doyen trouvait souvent plus efficace de substituer la prise en mains propres, avec la collaboration d'un collègue, comme ce fut le cas pour le premier programme de baccalauréat ès sciences (éducation préscolaire et enseignement élémentaire)[52].

Obligé de se familiariser en vitesse avec des projets de programmes variés et souvent fort complexes, au moins à leur première apparition, le Conseil de la Faculté trouvait souvent la vie dure. Il soufflait et suait, faisant et défaisant, cherchant péniblement des critères d'appui ou des expertises que la nouveauté même des projets et la rapidité avec laquelle il fallait les étudier rendaient bien problématiques.

Le cas du programme en enfance exceptionnelle constitue un exemple extrême mais éclairant. À l'occasion de l'étude d'une demande de modification au programme du baccalauréat ès sciences (orthopédagogie), le Conseil adopte la position suivante:

"À la suite de certaines objections soulignant notamment la spécialisation excessive du programme, le Conseil de la Faculté... demande à la Section d'orthopédagogie de bien vouloir procéder à une enquête portant sur la formation des orthopédagogues

> dans les universités européennes et américaines afin de lui soumettre un rapport"[53].

Or, dès la séance suivante, le Conseil adopte, moyennant quelques modifications, le programme en question[54].

Pour ce qui est des cours avancés de la même Section, présentés immédiatement après, le Conseil en recommande l'adoption "par trois voix [pour] une [contre] et quatre abstentions" ajoutant que

> "Toutefois, l'étude de ce document est reportée à une séance ultérieure"[55].

Ce sont là des accidents de parcours dûs à la hâte avec laquelle il fallait travailler. Ce qu'il importe de retenir, c'est que, pendant le premier décanat, un large éventail de programmes fut mis sur pied tant au niveau du premier que des deuxième et troisième cycles. On relève, en effet, en incluant les programmes des institutions affiliées, 14 programmes de premier cycle, 8 programmes de maîtrise, dont une primeur au Québec: l'andragogie, et un de doctorat. La ronde des programmes était bien lancée, elle allait se poursuivre.

C - <u>Les effectifs</u>

Grâce à l'intégration d'institutions qui lui étaient antérieures, la Faculté commença à fonctionner, dès le départ, avec des effectifs relativement importants. C'est ainsi que, dès juillet 1965, elle offrait des cours d'été préparés par l'École normale secondaire qui venait d'être intégrée. Avec l'École normale supérieure, l'École normale secondaire fournissait à la Faculté ses premiers effectifs d'étudiants et d'étudiantes, de personnel de soutien et de personnel enseignant, à l'exception dans ce dernier cas, de l'École normale supérieure, dont le personnel enseignant ne fut intégré que progressivement, à partir de 1966. En juin 1966, les effectifs étudiants, de soutien et enseignant de l'Institut pédagogique Saint-Georges s'ajouteront aux premiers effectifs. En même temps, arriveront les étudiantes et étudiants inscrits aux nouveaux programmes,

de sorte que, très tôt, la Faculté prenait en termes d'effectifs une taille assez imposante.

On ne peut fixer, de façon précise, le nombre d'inscriptions de la première année, 1965-1966. L'École normale supérieure fournissait une cinquantaine d'étudiants et étudiantes, l'École normale secondaire en amenait un peu plus de 700, la plupart à temps partiel[56], les tout nouveaux programmes ont pu attirer quelques douzaines d'étudiants, de sorte qu'il est vraisemblable d'estimer à environ 800 les premiers effectifs de la Faculté. Ce chiffre, cependant, ne révèle pas le nombre réel d'inscriptions pour la première année, un grand nombre de dossiers d'étudiants et étudiantes de l'École normale secondaire n'ayant sans doute pas été réactivés dès la mise en marche de la Faculté. Il en va, probablement de même, pour les quelques 900 dossiers de l'Institut pédagogique Saint-Georges qui passeront sous la responsabilité de la Faculté en juin 1966*.

Ce fut là une des tâches les plus absorbantes de la Faculté: mener à terme quelques 1 600 dossiers d'étudiant(e)s intégré(e)s et développer, en même temps, toute une gamme de programmes nouveaux, tant au niveau du premier cycle que des cycles supérieurs, susceptibles d'attirer de nouvelles clientèles. Les deux tableaux qui suivent donnent une idée assez précise de la répartition de la clientèle étudiante de la Faculté vers le début et à la fin de ce premier décanat.

Il n'est pas à propos d'analyser ici le détail de ces données. Cependant, un trait particulièrement marquant mérite d'être souligné: il s'agit de la poussée très forte des inscriptions aux études supérieures. Alors qu'à l'automne 1966 on comptait six inscriptions au diplôme d'études supérieures, c'est-à-dire aux études de deuxième cycle, le nombre d'inscriptions aux études de deuxième et de troisième cycles à l'automne 19/0, s'élève à 472, soit presque le tiers des inscriptions totales de cette année-là.

---

* Par contrat, l'Université de Montréal s'engageait à permettre à tout étudiant et étudiante des institutions affiliées de terminer, dans un délai déterminé, les études entreprises dans l'une ou l'autre de ces institutions.

TABLEAU 2
FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION
Trimestre d'automne 1966*

		Étudiants réguliers plein temps H	F	temps partiel H	F	Total
Licence en sciences pédagogiques:						
1ère année		9	6	24	5	44
2ème année		14	2	3	2	21
3ème année		-	-	-	-	-
	TOTAL	23	8	27	7	65
Licence en pédagogie:						
générale		1	-	75	28	104
académique		8	7	80	24	119
psycho-pédagogie		1	1	9	4	15
orientation		42	21	58	5	126
administration scolaire		29	8	332	39	408
	TOTAL	81	37	554	100	772
Licence pour l'enfance exceptionnelle:		7	4	5	-	16
Licence d'enseignement secondaire:						
C.A.P.		4	1	5	4	14
C.A.P.E.S.:						
philosopie		-	-	7	4	11
sciences		4	1	12	2	19
lettres		1	-	13	1	16
	TOTAL	5	1	32	8	46
Grade postulé:						
Bacc. Péd.		1	-	61	21	83
Diplôme Sup. Péd.		-	-	10	1	11
L.Sc.Péd.		23	8	27	7	65
L. Péd.		81	37	554	100	772
L.E.E.		7	4	5	-	16
L.E.S. (cap)		4	1	5	4	14
C.A.P.E.S.		5	1	32	8	46
D.E.S.		-	-	6	-	6
	TOTAL	121	51	700	141	1013

Attestation:

(étudiants libres) - H. 1

F. 59

TOTAL 60

* Tableau reproduit des statistiques d'inscription du Bureau du registraire.

TABLEAU 3
FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION
Trimestre d'automne 1970*

	Étudiants réguliers						Total
	temps plein		temps partiel		rédaction de thèse		
	H	F	H	F	H	F	
B.Sc. (général):							
1ère année	15	20	108	47			190
2ème année	29	17	4	-			50
3ème année	46	17	1	-			64
TOTAL	90	54	113	47			304
B.Sc. (cours spécialisé):							
1ère année							
Éduc.prés. et ens.élé.	5	79	23	152			259
Orthopédagogie	8	37	3	9			57
TOTAL	13	116	26	161			316
2ème année							
Éduc.prés. et ens.élé.	4	55	-	-			59
Orthopédagogie	16	27	-	1			44
TOTAL	20	82	-	1			103
3ème année							
Éduc.prés. et ens.élé.	1	33	-	1			35
Orthopédagogie	12	11	3	-			26
TOTAL	13	44	3	1			61
TOTAL B.Sc. (spécialisé)	46	242	29	163			480
Licence en pédagogie:							
Académique	-	1	9	-			10
Administration scolaire	-	-	17	4			21
Générale	-	-	9	-			9
Psycho-pédagogie	-	-	1	-			1
TOTAL	-	1	36	4			41
Grade postulé:							
B.Péd.	-	-	1	-			1
D.S.P.	-	-	3	-			3
B.Sc. (général)	90	54	113	47			304
B.Sc. (spécialisé)	46	242	29	163			480
L.Péd.	-	1	36	4			41
L.E.S. (cap)	11	3	33	16			63
D.E.N.S.	5	4	78	37			124
M.A.	78	46	13	12	51	23	223
M.Ed.	19	8	113	22	3	5	170
D.Ed.	3	-	-	-	1	1	5
Ph.D.	35	17	8	7	6	1	74
TOTAL	287	375	427	308	61	30	1488

Attestation
(étudiants libres) - 4 hommes 1 femme

* Tableau reproduit des statistiques d'inscription du Bureau du registraire.

On peut, sans doute, expliquer ce phénomène de bien des façons, mais le fait est là: très tôt, la Faculté s'est engagée dans le développement des études supérieures et y a attiré des clientèles importantes. Cette orientation rapide des programmes vers la spécialisation et les études supérieures apparaît comme un trait caractéristique de la Faculté: dès le premier décanat l'élan vers les études supérieures est donné, il se poursuivra constamment par la suite.

La contribution du personnel de soutien au développement de la Faculté nécessiterait une étude à part et sans doute assez difficile en raison des fluctuations très nombreuses qu'a connues ce secteur des effectifs de la Faculté et de la dispersion des données qui s'y rapportent. C'est dommage car la contribution du personnel de soutien à la croissance d'une Faculté, dont la taille, à la naissance, était déjà exceptionnelle, a dû être, elle aussi, remarquable et aurait mérité d'être décrite de façon élaborée et précise.

Le personnel enseignant régulier, i.e. à temps plein ou à mi-temps, constitue la troisième des dimensions des effectifs de la Faculté. Constitué, en 1965-1966, presqu'exclusivement du personnel enseignant de l'École normale secondaire, soit une dizaine de personnes, il doublera, l'année suivante, par l'arrivée notamment, d'une partie du personnel enseignant de l'Institut pédagogique Saint-Georges, institution intégrée le 1er juin 1966. À la fin du mandat du premier doyen, en mai 1970, le personnel enseignant régulier de la Faculté aura quintuplé. Pour impressionnant qu'il puisse paraître, ce fait fournit une indication bien fragmentaire de la politique poursuivie par le doyen La Rocque, dès le tout début de la Faculté en ce qui a trait à la qualification du personnel enseignant de la Faculté. Déjà, au moment où, mandaté par l'Université, M. La Rocque traçait les voies de l'intégration des institutions existantes à une éventuelle Faculté, le perfectionnement du personnel à intégrer apparaissait comme un élément majeur, et peut-être aussi un outil efficace de négociation de la politique du futur doyen. De fait, le personnel enseignant intégré fut encouragé et aidé par l'Université à s'engager dans des études de doctorat grâce à des allègements ou à des libérations complètes de tâches, lourde hypothèque pour une Faculté naissante, mais bon investissement à long

terme. En outre, les candidats ou candidates à un poste régulier d'enseignement pouvaient, le cas échéant, bénéficier d'assistance analogue.

À la fin de l'année académique 1969-1970, le personnel enseignant régulier, c'est-à-dire les professeur(e)s à temps plein ou à demi-temps, se composait de 49 personnes dont 21 détenaient un doctorat[57].

Pour avoir une idée plus exacte de l'impulsion donnée par le doyen La Rocque à la qualification du personnel enseignant de la Faculté, il importe de faire état des onze professeurs engagés dans des études de doctorat ou en rédaction de thèse et à qui la Faculté accorde une charge d'enseignement allégée[58].

D - Les structures

Si l'on recherchait, par une forme quelconque d'enquête, quel fut l'aspect de la vie de la Faculté qui a le plus alimenté les conversations, au cours des quelques vingt premières années de son existence, provoqué le plus de discussions et de rapports, absorbé le plus l'attention et le temps de l'Assemblée de la Faculté et du Conseil de la Faculté, ennuyé et irrité l'administration centrale de l'Université, il y a gros à parier que le thème des structures se classerait en tête de liste.

Pourtant, au départ, tout semblait simple et clair: on intégrait des institutions indépendantes les unes des autres, on les logeait dans deux structures, soit un département, appelé le Département des sciences pédagogiques, et une seconde structure, coiffée du vocable provisoire d'Ensemble d'écoles normales, en attendant de l'appeler École normale supérieure. La réalité allait se révéler beaucoup plus complexe et amener ce qui apparaît, de prime abord, comme une construction des plus boiteuses et des plus embarrassantes.

Quelle a été cette réalité qui a donné à la Faculté l'allure d'un corps apparemment difforme et a constitué pour ses administrateurs, un casse-tête quasi insoluble?

De l'ensemble des facteurs qui ont joué dans la construction de cette mosaïque si controversée des structures de la Faculté, essayons de dégager ceux qui apparaissent comme les plus marquants pendant ce premier décanat.

Un premier fait marquant de la dynamique des structures de la Faculté apparaît être l'intégration de l'Institut pédagogique Saint-Georges. Cette institution possédait déjà deux sections, au moment de son entrée dans la Faculté, le 1er juin 1966: la section d'administration scolaire et la section d'orientation scolaire, toutes deux bien équipées en effectifs et fonctionnant de façon assez autonome. Le maintien de ces sections fut-il une condition de l'acceptation de l'intégration par l'Institut pédagogique Saint-Georges? La documentation disponible n'a pas permis de le vérifier mais une chose est certaine: ces deux sections furent maintenues, dès le départ, l'une, l'administration scolaire rattachée au doyen[59], l'autre, l'orientation scolaire, incorporée provisoirement à la Faculté, jusqu'à ce que l'administration centrale ait décidé de son lieu d'attache[60].

À l'occasion de l'intégration de l'Institut pédagogique Saint-Georges, la Faculté des sciences de l'éducation se dotait d'une nouvelle structure, la section, parallèle à celles qu'elle possédait déjà. Cette structure allait connaître une croissance rapide et durable. De fait, le Conseil de la Faculté, lors de sa séance du 2 mai 1966, en même temps qu'il rattachait la section d'administration scolaire au doyen, constituait deux autres sections, la section de l'enfance exceptionnelle[61] et, par anticipation, la section d'éducation préscolaire et d'enseignement élémentaire[62], qui ne devait entrer en opération que trois ans plus tard. D'autres sections allaient apparaître par la suite, à mesure qu'étaient adoptés de nouveaux programmes, ou peu après.

Il semble que cette structure soit apparue au doyen comme une charpente provisoire et propre à faciliter le développement de la Faculté. Aussi, dans un document qu'il déposait à la Commission des études, le 21 février 1967, M. La Rocque informait celle-ci de la demande du Conseil de la Faculté "que les sections de l'administration scolaire, de

l'orthopédagogie, de l'enseignement élémentaire et de l'orientation soient élevées au statut de départements"[63].

Mais, comme on dit parfois, rien n'est plus permanent que le provisoire et la structure section allait, bientôt, absorber et remplacer totalement les structures originelles de la Faculté. Au début de l'année 1969-1970, la Faculté était constituée d'un département, le Département des sciences pédagogiques, d'une école normale, l'École normale supérieure, et de trois sections, administration scolaire, éducation préscolaire et enseignement élémentaire, orthopédagogie (une quatrième section, orientation scolaire, était passée à l'Institut de psychologie en septembre 1968).

Un deuxième fait marquant dans l'histoire des structures de la Faculté fut le projet de modification du statut de l'École normale supérieure.

L'École normale supérieure, nous l'avons vu, était antérieure à la Faculté et se voulait une réplique de l'École normale supérieure de Paris, ce qu'exprimait le nouveau directeur dans les termes suivants:

> "À l'instar de l'institution de la rue d'Ulm, l'École normale supérieure de Montréal espère créer un climat de vie intellectuelle intense qui favorise l'éclosion des plus grands esprits, et, pour ce faire, elle s'appuiera sur les facultés de l'Université: Sciences, Lettres et Philosophie"[64].

Le programme de formation à l'École normale supérieure comprenait deux parties: une formation académique "qui sera donnée dans les facultés actuelles, par les professeurs de ces facultés" et une formation professionnelle, comptant pour un tiers de la scolarité, "assurée par l'École même"[65]. Le diplôme, comme à Paris, s'appellerait Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Secondaire (C.A.P.E.S.). Enfin, trait important à souligner, l'École normale supérieure relèverait, dans une large mesure pour son fonctionnement, des facultés concernées par la formation des maîtres du niveau secondaire, l'enseignement relevant principalement de ces facultés. L'École normale supérieure était vue

comme une sorte de centre interfacultaire dont les attributions et le fonctionnement administratif restaient à préciser. En intégrant cette institution, qui n'avait vécu que quatre ans, la Faculté des sciences de l'éducation devait clarifier le statut de cette nouvelle acquisition, en tenant compte des buts qu'on lui avait assignés au départ.

Le Comité pédagogique des écoles normales de la Faculté des sciences de l'éducation soumettait donc à la Commission des études, le 9 juin 1966, un projet qui portait sur la nature de l'École normale et les structures de celle-ci. Cette École normale serait "un centre inter-facultés chargé de la formation des futurs enseignants". Le directeur de l'École normale serait assisté d'un Conseil composé "des doyens des Facultés de lettres, des sciences, de philosophie, des sciences de l'éducation, du directeur de l'Institut de psychologie, du directeur du département des sciences pédagogiques"[66].

Après certaines modifications suggérées par la Sous-commission de développement académique, en particulier, relativement à la réinsertion de l'épithète "supérieure" dans l'appellation de l'École et au remplacement du terme "conseil" par "comité pédagogique", la Commission, à l'unanimité, adoptait le projet[67].

La Faculté se trouvait donc composée d'un département, les sciences pédagogiques, de sections, et d'une École normale supérieure dont le directeur aurait un statut "équivalent à celui d'un directeur de département"[68], école qui serait reliée à d'autres facultés ou départements de l'Université par l'entremise d'un Comité pédagogique. Ce dernier Comité devait être élargi, une quinzaine de mois plus tard, pour inclure, à la demande du directeur de l'École normale supérieure, le directeur-adjoint de l'École normale supérieure, le doyen de la Faculté de musique, le directeur de l'Institut supérieur des sciences religieuses, la directrice de l'Institut de diététique, le directeur de l'Immatriculation, le directeur de l'Éducation permanente, soit au total 14 membres[69].

Les événements allaient révéler des difficultés de fonctionnement telles que le directeur de l'École normale supérieure, dans une

lettre au doyen, demandait la transformation du statut de l'École, notamment par l'abolition du Comité pédagogique, dont le rôle devrait être rempli par une Sous-commission des programmes de formation de maîtres, relevant directement de la Commission des études, et par la définition de l'École comme un simple département de la Faculté[70]. Les suites à cette question allaient tarder de quelques années mais une autre ambiguïté des structures de la Faculté se trouvait ainsi soulevée.

Un troisième fait marquant mérite d'être mentionné dans l'histoire des structures de la Faculté. Dès le début de ses activités, la Faculté devait engager des discussions et des négociations avec l'Institut de psychologie, en raison même de la nature d'un grand nombre de cours de pédagogie dont le contenu touchait, directement ou indirectement à la psychologie. Au fond, la Faculté avait à s'installer en terrain déjà largement occupé. Tout cours ou programme soumis à la Commission des études et qui avait une connotation avec la psychologie, était passé au crible par l'Institut et, souvent, contesté devant la Commission. Bien plus, tout cours ou programme approuvé, dont l'Institut offrait ou croyait offrir l'équivalent, ne pouvait être donné que par un professeur choisi ou approuvé par l'Institut de psychologie. D'où la nécessité de comités multipliés, de négociations longues et ardues, de relations qui, assez souvent avaient peu de parenté avec la relation d'aide, au point que, de guerre lasse, les deux organismes en arrivèrent à s'entendre sur la constitution d'un ultime comité chargé de rechercher une solution définitive à toutes les difficultés passées et à venir.

Il en résulta un projet déposé au Conseil de la Faculté, en une première version, le 26 septembre 1967[71]. Le doyen invitait les chefs de section à étudier le projet et annonçait, finalement "que mardi le 19 décembre sera consacré à l'étude d'un document de travail final relatif au projet d'accord entre la Faculté et l'Institut de psychologie[72]. Le Conseil de la Faculté est donc saisi d'un projet dont c'est déjà la troisième version et décide, lors de cette séance "de confier l'analyse de la dernière partie du projet à un comité restreint présidé par le doyen"[73]. Correspondance et échanges se multiplient entre la Faculté des sciences de l'éducation et la Faculté de philosophie, de même que l'Institut de psychologie, qui relève de

cette dernière, qui aboutissent à la constitution d'un nouveau comité conjoint et, finalement, au dépôt, le 23 décembre 1968, du rapport dudit comité conjoint. Après en avoir reporté l'étude à cinq reprises, dont l'une pour avoir l'avis de l'Assemblée de Faculté, fraichement éclose, le Conseil de la Faculté entreprend, finalement, l'étude du projet. Il s'agit d'un projet de fusion de la Faculté et de l'Institut de psychologie en une nouvelle Faculté appelée Faculté des sciences pédagogiques et psychologiques. "Cette Faculté aurait un doyen et un vice-doyen. On s'entendrait pour que le vice-doyen soit psychologue quand le doyen est pédagogue et vice-versa. La Faculté comprendrait quatre secteurs.

1 - Secteur des sciences de la pédagogie
2 - Secteur de la psychologie
3 - Secteur de psychopédagogie
4 - Centre de formation des maîtres.

Le Conseil prend acte de la délibération de l'Assemblée de Faculté qui "rejette le projet concernant la formation d'une nouvelle Faculté appelée <u>Faculté des sciences pédagogiques et psychologiques</u>". Il décide, pour sa part, "d'attendre le rapport de la Sous-commission de développement académique et de saisir les membres du Conseil et de l'Assemblée de ce projet dès que ledit rapport sera déposé"[74].

Ce projet, qui n'allait pas aboutir, illustre bien les difficultés de la nouvelle Faculté à se construire un nid au sein de l'Université et à se faire reconnaître comme participant autonome au travail de recherche en éducation et de formation des enseignants, ainsi qu'elle en était chargée.

Un dernier fait marquant, relativement aux structures, fut la présentation au Conseil de la Faculté par le vice-doyen de l'époque, M. Michel Plourde, d'une "esquisse des structures et du fonctionnement d'un département des sciences de l'éducation". Il y était proposé de faire éclater la notion d'appartenance... l'étudiant devrait faire partie d'un programme et non pas d'un département"[75]. Le document suggérait "la disparition de l'École normale comme département autonome et, du même coup, l'abolition de tous les départements ou sections de la Faculté"[76].

L'étude du document par le Conseil, à la réunion suivante, aboutissait à la décision suivante:

> "Le Conseil de la Faculté préfère que la Faculté conserve le nom de Faculté sans préjuger de l'organisation interne de celle-ci"[7].

Le problème de l'ensemble des structures de la Faculté se trouvait ainsi officiellement posé. La solution, elle, à la façon d'un très grand cru, allait mûrir pendant dix-huit ans.

E - <u>La coordination de l'enseignement pédagogique</u>

Bien sûr, l'Université de Montréal n'était pas la seule à s'affairer à l'organisation et au développement des sciences de l'éducation au Québec. Elle s'y était même engagée avec un certain retard, comparativement aux autres universités du Québec. La création du ministère de l'Éducation et la publication du rapport de la Commission royale d'enquête sur l'éducation, d'autre part, annonçaient un nouveau type de relations et un nouveau rapport de forces entre le gouvernement et les universités. Ces facteurs conjugués, et d'autres sans doute, amenèrent la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec à prendre l'initiative de tenter de coordonner l'action des universités au plan de l'enseignement pédagogique par la création d'un <u>Comité de coordination de l'enseignement pédagogique</u>. Ce Comité tenait sa première réunion le 15 juin 1965, à l'Université de Montréal, soit deux semaines seulement après l'entrée en opération de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal. C'est, de plus, au doyen La Rocque qu'allait échoir la première présidence du Comité. Le 30 mars suivant, le Ministre de l'éducation constituait un Comité de la formation des maîtres auquel les universités étaient invitées à faire siéger, à titre personnel, des représentants. Le Comité de la formation des maîtres tenait sa première réunion le 16 janvier 1967.

Ainsi donc fonctionnaient, en parallèle, un organisme de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et un

organisme gouvernemental, peu intéressé au partage, le ministère ayant exprimé son refus non équivoque de voir siéger des représentants du ministère de l'Éducation aux réunions du Comité de la C.R.E.P.U.Q.

Le Comité de coordination de l'enseignement pédagogique connut une existence éphémère, environ quatre années, mais il joua, pendant ce temps, un rôle utile en amenant des corps universitaires à se connaître, à faire le point sur leurs activités, à se donner des points de repère pour leur développement futur.

Une des réalisations marquantes du Comité fut le Rapport sur le mémoire de la Corporation des instituteurs et institutrices du Québec (C.I.C) aux universités concernant le perfectionnement des maîtres en exercice où le Comité recommandait des conditions uniformes d'admission, en termes d'années de scolarité, et l'emploi de moyens variés d'enseignement afin de rendre accessibles les études universitaires aux maîtres en exercice.

Ce document peut être considéré comme le point de départ des tentatives de coordination de l'enseignement pédagogique entre les universités.

F - Un projet d'avant-garde

Pour brosser un tableau assez complet de la vie de la Faculté au cours de cette période, 1965-1970, il faudrait rendre compte, encore, du travail d'innombrables comités, mis sur pied, bien souvent, par le doyen lui-même, et généreusement secoués, à l'occasion, par ses mêmes soins: comités des programmes, comités des règlements, comité des équivalences, comité d'études des candidatures au professorat (C.E.C.A.P.), sans compter nombre de comités interfacultaires, etc. Il faudrait faire état des échanges du doyen avec le milieu professionnel extra-universitaire, C.E.C.M., C.I.C., organismes gouvernementaux, par exemple le service de l'enfance exceptionnelle, dont les politiques semblaient fluctuer au rythme des saisons; comité des activités sociales, destiné à

permettre au personnel de la Faculté de faire connaissance en partageant des activités récréatives et culturelles. Il faudrait relater, aussi, l'entrée en opération de la nouvelle Charte de l'Université, en 1967, et ses implications sur le fonctionnement de l'Assemblée de la Faculté, notamment sur le sort des chargés d'enseignement, qui n'avaient pas droit de vote aux séances de l'Assemblée de la Faculté, et dont on devait soigneusement retrancher les noms avant tout vote. Et il faudrait rapporter les initiatives hors campus de la Faculté: stages d'initiation aux méthodes actives organisés par la Faculté à partir de l'été 1966, en différents endroits de la Province, notamment à Chicoutimi, à l'été 1967, contribution de la Faculté au perfectionnement des enseignants du nord-ouest québécois (projet PERNO, 1969), la Faculté ayant affecté à cette fin, un professeur qui, à titre de directeur général, serait chargé de la mise en place du projet. Cette contribution de la Faculté au projet PERNO fut de courte durée en raison de conflits de juridiction suscités, semble-t-il, par l'entrée en scène de l'Université du Québec.

Limitons-nous à rapporter le projet, avant-gardiste, pour l'époque, d'une Revue universitaire consacrée à l'éducation, qui serait l'oeuvre de la Faculté. Un sondage auprès du personnel enseignant avait révélé de l'intérêt pour cette idée[78] d'où la formation d'un Comité provisoire et la présentation au Conseil d'un projet où étaient expliqués le titre de la Revue et la politique du Comité de rédaction de la Revue[79].

On y apprend que la Revue porterait le titre de <u>Éducation prospective</u>, que le contenu serait "ouvert, scientifique, universitaire et, évidemment prospectif", le titre et les caractéristiques accompagnés, comme il se doit, dans le monde professoral, de définitions précises[80].

Il était prévu que le premier numéro serait consacré à la formation des maîtres et présenterait "les solutions françaises (ou européennes), les solutions américaines et finalement celles du Québec"[81].

Une liste provisoire de quinze titres d'articles constituant la table des matières de ce premier numéro était fournie. Pour de nombreuses raisons, dont la principale était sans doute, le coût d'une telle

initiative, le projet n'eut pas de suite immédiate mais l'idée allait faire son chemin et prendre, quelques années plus tard, une forme concrète, sous le nom de Revue des sciences de l'éducation, impliquant tous les organismes francophones du Canada dont l'objet était les sciences de l'éducation.

CONCLUSION

D'où vient la Faculté des sciences de l'éducation nous demandions-nous au début de cette étude? De l'analyse effectuée, il ressort que la création de la Faculté a été le résultat d'une longue et lente gestation. S'il est puéril de croire que l'Université était vivement préoccupée par ce problème, il faut constater, d'autre part, une certaine continuité dans l'attention que l'Université accordait à cette question. Manifestement, il s'agissait d'un champ bien neuf pour l'Université, d'où sa prudence à s'aventurer, sauf pour la formation des maîtres pour le niveau secondaire ou collégial, dans des avenues dont elle connaissait bien peu les contours et l'orientation. Dans ces conditions, il est compréhensible que l'Université ait longtemps hésité et se soit longuement interrogée. Les recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'éducation et les politiques gouvernementales qui ont suivi ont joué le rôle de déclencheur d'une opération qui, autrement, aurait pu traîner encore en longueur.

Grâce à des institutions indépendantes qui oeuvraient depuis quelques décades dans le champ de l'éducation, l'Université ne se trouvait pas totalement dépourvue au moment où elle s'engageait directement dans la formation des enseignants et enseignantes et dans la recherche en éducation. En intégrant les institutions qui, jusqu'alors, lui étaient affiliées, elle recueillait des effectifs étudiants, professoraux et cléricaux assez importants, de même que des supports pédagogiques appréciables (immeubles, mobiliers, bibliothèques) qui lui permettaient de s'engager rapidement dans l'action.

Il faut reconnaître, enfin, que, une fois sa décision prise, l'Université n'a pas ménagé ses efforts pour assumer son rôle le plus pleinement possible: intégration totale des institutions, installation de la Faculté dans un édifice approprié, budgets imposants, facilitation de formation ou de perfectionnement du nouveau personnel enseignant, initiative de coordination avec les autres universités québécoises. C'est dans ce contexte que se situe le travail du premier doyen de la Faculté.

Il devait s'atteler à la tâche de mettre en place tous les rouages de cette machinerie lourde et complexe que peut constituer une Faculté. À cette fin, M. Gabriel La Rocque poursuivait les objectifs suivants: 1) réaliser l'intégration des institutions existantes avant la création de la Faculté; 2) développer des programmes pour tous les champs d'étude et de formation que l'Université se voyait confier; 3) favoriser la recherche en éducation et la formation de spécialistes au moyen d'un ensemble large et varié d'études supérieures; 4) équiper la Faculté d'un personnel enseignant qualifié; 5) rechercher et obtenir la participation des autres facultés ou départements de l'Université à la formation des enseignants; 6) travailler à la coordination inter-universitaire dans le développement des sciences de l'éducation.

L'intégration des institutions fut réussie dans une large mesure, deux des trois institutions en cause, soit l'École normale secondaire et l'Institut pédagogique Saint-Georges ayant accepté l'intégration (l'École normale supérieure relevant déjà, au plan administratif, de l'Université, se trouvait automatiquement intégrée à la Faculté).

L'Institut pédagogique de la Congrégation Notre-Dame n'accepta pas l'intégration malgré les tentatives du doyen, qui utilisa même l'habile manoeuvre de faire siéger la directrice générale des études de la Congrégation de Notre-Dame au Conseil de la Faculté de 1965 à 1967, dans l'espoir sans doute d'infléchir la décision de la communauté.

Ce maillon manquant affaiblissait sérieusement la Faculté dans le développement d'un secteur, le préscolaire et l'élémentaire dont elle devait s'occuper. D'où les hésitations de l'Université et les difficultés rencontrées par le doyen à obtenir l'adoption des programmes élaborés pour ce secteur.

La construction de programmes constituait, de fait, l'occupation majeure du doyen. Alors qu'en 1965-1966, la Faculté n'offrait qu'un programme nouveau, la licence d'enseignement secondaire, c'est un ensemble de quatorze programmes nouveaux qu'offrait la Faculté en

1969-1970. De ce nombre, huit programmes étaient des programmes de deuxième et/ou de troisième cycles.

Alors qu'en 1965-1966 les inscriptions à des études supérieures, en l'occurrence le diplôme d'études supérieures, appelé plus tard la maîtrise, s'élevait à six, en 1969-1970, on comptait à la Faculté, 393 inscriptions à des études de maîtrise et 79 inscriptions à des études de doctorat. Pour une Faculté toute jeune, le résultat est impressionnant et annonce déjà l'accent que continuera à mettre la Faculté sur le développement des études supérieures. On peut donc dire que ce troisième objectif poursuivi par le doyen était, à la fin de son mandat, largement atteint.

Il faut attribuer, aussi, au doyen La Rocque le mérite d'avoir stimulé et facilité malgré les objections et les critiques, le perfectionnement du personnel enseignant dont il avait la charge. C'est au moins une bonne douzaine de professeurs qui ont pu, ainsi, obtenir leur doctorat, de sorte que, dès la fin de ce premier décanat, la Faculté faisait figure de chef de file, en termes de qualifications académiques du personnel enseignant, parmi les universités du Québec.

Pour ce qui est du cinquième objectif, à savoir la collaboration des autres facultés et départements de l'Université, le doyen affirme, sans ambages, qu'il a trouvé à peu près partout, une collaboration franche. Cela ne veut pas dire qu'il n'existait aucun sujet de friction ou de contestation au sein des unités impliquées, par exemple en ce qui avait trait au lieu d'inscription des étudiants à la licence d'enseignement secondaire, au choix des professeurs, à l'appellation et au contenu de certains cours dans des programmes de la Faculté. Mais, les comités conjoints aidant, ces problèmes finissaient par se résoudre sans trop de difficulté.

La résistance principale vint de l'Institut de psychologie qui, pour des raisons évidentes, ne pouvait être emballé à l'idée de partager, de façon même fragmentaire, un champ d'action qu'il était parvenu, non sans peine, à se faire reconnaître.

Le bilan d'ensemble, en regard de ce cinquième objectif apparût positif, notamment en ce qui a trait à la prise de conscience provoquée par l'action du doyen La Rocque d'une participation nécessaire, avec ajustements appropriés, d'un grand nombre d'unités de l'Université à la formation des enseignants. Enfin, à l'instigation de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec, le doyen prit l'initiative de percer une brèche dans les forteresses universitaires par l'animation d'échanges interuniversitaires visant à coordonner l'enseignement pédagogique des universitaires. Pour modeste et éphémère qu'elle fut, cette initiative ouvrait la voie à des contacts universitaires qui prendront, par la suite, une autre forme et un autre nom, mais l'élan était donné et se trouvait en partie l'oeuvre du doyen de la Faculté.

Dans ce tableau, nettement positif, du premier décanat, peut-on observer des ombres? Sans aucun doute, les institutions, comme les humains, étant, par nature, perfectibles. Deux problèmes, sérieux, peuvent être mentionnés.

Le premier a trait à l'étendue des programmes mis rapidement en place aux débuts de la Faculté et au caractère sur-spécialisé de ces programmes, même au niveau du premier cycle. Un exemple frappant fut celui des programmes en enfance exceptionnelle, appellation de l'époque, où, au niveau même du premier cycle aucune équivalence n'était reconnue pour des études antérieures. Il faut dire, cependant, qu'en peu de temps, des assouplissements furent apportés à ces programmes. Même au niveau des études supérieures, le Conseil de la Faculté, et, bien sûr, l'Institut de psychologie, s'inquiétaient de la spécialisation excessive de ces programmes.

D'autre part, lorsqu'on examine le contenu des annuaires de la Faculté, on cherche en vain un rationnel bien explicite des critères qui ont guidé dans l'élaboration de ces programmes.

Il serait illusoire de croire que la Faculté, dès les débuts de son existence, ait été en mesure de mettre sur pied des programmes très bien adaptés à tous les champs d'étude dont elle se voyait, brusquement,

chargée. Il serait tout aussi illusoire de croire que la Faculté était également équipée pour chacun de ces champs d'étude. Étant donné le climat de fébrilité qui régnait au début de la Faculté, en raison de l'urgence des tâches à accomplir et du souci de spécialisation, qui est une des fonctions de la formation universitaire, il n'est pas étonnant que les programmes, dans leur ensemble, aient connu un manque de maturation, avec les carences et les malformations que ce phénomène risque d'entraîner.

Ce problème fut aggravé par le second problème, celui des structures de la Faculté. Le morcellement des unités administratives de la Faculté commencé, dès la deuxième année d'existence de la Faculté, au moment de l'intégration de l'Institut pédagogique Saint-Georges, allait amener un cloisonnement des champs d'étude, favorisé par le cloisonnement administratif au point que le doyen dut, à l'occasion, rappeler aux chefs de section qu'ils ne pouvaient annoncer un programme avant qu'il ne soit approuvé par le Conseil de la Faculté et la Commission des études. Ce cloisonnement administratif très étroit allait favoriser un climat d'autosuffisance qui n'allait pas aider la coordination des programmes. D'où de fréquentes contestations et de nombreux dédoublements de cours qui paralysaient, dans une mesure non négligeable, le fonctionnement de la Faculté. Phénomènes de croissance compréhensibles et qui ne sont pas, sans doute, exclusifs à la Faculté mais qui font partie, tout de même, de son histoire.

La Faculté des sciences de l'éducation a connu, nous venons de le voir, une longue gestation.

Née en pleine Révolution tranquille, elle a grandi, un peu à la façon d'un enfant, intégrant du mieux que le lui permettaient sa constitution et son milieu, les transformations, les mécanismes, les habiletés et les traits qui allaient lui façonner une personnalité propre. Après cinq années d'existence, marquées de poussées de croissance prodigieuses, elle donne tous les signes d'un être plein de ressources, vigoureux, et qui ne demande pas mieux que de continuer à grandir. Comment pourrait-on ne pas l'aimer?

RÉFÉRENCES

1- Université de Montréal, Bureau de presse, Service des relations extérieures, #155.

2- Entrevue accordée par M. Georges Perras à Gustave Crépeau, automne 1982.

3- Commission des études, 156^{e} réunion, 23 avril 1942.

4- Commission des études, 173^{e} séance, 21 mars 1946, délibération 21.0.

5- Commission des études, 174^{e} séance, 10 mai 1946, délibération 14.0.

6- Commission des études, 178^{e} séance, 6 mars 1947, délibération 10.0.

7- Commission des études, 179^{e} séance, 17 avril 1947, délibération 16.0.

8- Commission des études, 179^{e} séance. 17 avril 1947, délibération 17.0.

9- Commission des études, 247^{e} séance, 21 mai 1953, délibération 454.

10- Commission des études, 247^{e} séance, 21 mai 1953, délibération 454.

11- Commission des études, 248^{e} séance, 4 juin 1953, délibération 462.

12- Commission des études, 250^{e} séance, 1er octobre 1953, délibération 480.

13- Commission des études, 250^{e} séance, 1er octobre 1953, délibération 480.

14- Commission des études, 250^{e} séance, 1er octobre 1953, délibération 480.

15- PLANTE, Gérard. La coordination des enseignements pédagogiques à l'Université de Montréal. Mémoire présenté à Monseigneur I. Lussier, recteur de l'Université de Montréal, août 1958, lettre de présentation.

16- PLANTE, Gérard. La coordination des enseignements pédagogiques à l'Université de Montréal. Mémoire présenté à Monseigneur I. Lussier, recteur de l'Université de Montréal, août 1958, pp. 262-265.

17- PLANTE, Gérard. La coordination des enseignements pédagogiques à l'Université de Montréal. Mémoire présenté à Monseigneur I. Lussier, recteur de l'Université de Montréal, août 1958, pp. 320-321.

18- Conseil des gouverneurs, 135^{e} séance, 6 février 1961, délibération 1394.

19- Commission des études, 386^{e} séance, 9 février 1961, délibération 1467.

20- Conseil des gouverneurs, 136^{e} séance, 6 mars 1961, délibération 1407.

21- Commission des études, 391^{e} séance, 20 avril 1961, délibération 1502.

22- VINETTE, Roland. Rapport sur la coordination de l'enseignement pédagogique à l'Université de Montréal, 31 juillet 1961, 7 pages.

23- VINETTE, Roland. Rapport sur la coordination de l'enseignement pédagogique à l'Université de Montréal, 31 juillet 1961, p. 5.

24- VINETTE, Roland. Rapport sur la coordination de l'enseignement pédagogique à l'Université de Montréal, 31 juillet 1961, p. 6.

25- Commission des études, 420^{e} séance, 15 novembre 1962, délibération 1739.

26- Commission des études, 430^{e} séance, 4 avril 1963, délibération 1815.

27- Rapport du Comité de pédagogie à la Commission des études, sans date, sans signature.

28- S.C.D.A. Recommandations de la Sous-commission de développement académique à la Commission des études, au sujet du rapport du Comité de pédagogie, 7 mai 1963, 3 pages.

29- S.C.D.A. Recommandations de la Sous-commission de développement académique à la Commission des études, au sujet du rapport du Comité de pédagogie, 7 mai 1963, pp. 1-2.

30- Commission des études, 442^{e} séance, 5 décembre 1963, délibération 1919.

31- Commission des études, 442^{e} séance, 5 décembre 1963, délibération 1919.

32- Commission des études, 443^{e} séance, 19 décembre 1963, délibération 1927.

33- Commission des études, 451^{e} séance, 5 mars 1964, délibération 1972.

34- Conseil des gouverneurs, 170^{e} séance, 1er avril 1964, délibération G 1907.

35- Conseil des gouverneurs, 173^{e} séance, 14 juillet 1964, délibération 2023.

36- Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la Province de Québec. Deuxième partie: Les structures pédagogiques du système scolaire, # 146, p. 253.

37- Commission des études, 475e réunion (séance spéciale), 11 mars 1965.

38- Commission des études, 475e réunion (séance spéciale), 11 mars 1965.

39- Conseil des gouverneurs, séance du 17 mars 1965, délibération G.2048.

40- Conseil des gouverneurs, séance du 17 mars 1965, délibération G. 2048-1.

41- Conseil des gouverneurs, séance du 17 mars 1965, délibération G. 2049.

42- CRÉPEAU, Gustave. L'intégration de la formation et du perfectionnement des enseignants à l'Université de Montréal. Commission d'étude sur les universités, Annexe 10. Entrevue accordée par M. Robert Tousignant, 31 juillet 1978.

43- CRÉPEAU, Gustave. L'intégration de la formation et du perfectionnement des enseignants à l'Université de Montréal. Commission d'étude sur les universités, Annexe 9. Entrevue accordée par M. Gabriel La Rocque, 31 juillet 1978.

44- Annuaire de la Faculté des sciences de l'éducation 1965-1966, p. 34.

45- Commission des études, 477e séance, 4 février 1965, délibération 2118.

46- Entrevue accordée par M. Gabriel La Rocque, le 22 avril 1986.

47- Entrevue accordée par M. Gabriel La Rocque, le 22 avril 1986.

48- Entrevue accordée par M. Gabriel La Rocque, le 22 avril 1986.

49- Entrevue accordée par M. Gabriel La Rocque, le 22 avril 1986.

50- Commission des études, 497e séance, 3 mars 1966, délibération 2306.

51- Commission des études, 535e séance, 7 mai 1968, délibération 2672.

52- Entrevue accordée par M. Gabriel La Rocque, le 22 avril 1986.

53- Conseil de Faculté, 124e réunion, 10 mars 1969, délibération 542.0.

54- Conseil de Faculté, 125e réunion, 17 mars 1969, délibération 546.1.

55- Conseil de Faculté, 125e réunion, 17 mars 1969, délibération 547.0.

56- CRÉPEAU, Gustave. L'intégration de la formation et du perfectionnement des enseignants à l'Université de Montréal. Rapport préparé pour la Commission d'étude sur les universités, juillet 1978.

57- Décanat de la Faculté des sciences de l'éducation: dossiers du personnel enseignant. Compilation effectuée par les soins de Madame Sarah Toledano.

58- Conseil de Faculté, 120^{e} réunion, 10 février 1969, délibération 503.0.

Conseil de Faculté, 134^{e} réunion, 20 mai 1969, délibération 596.0 à 596.4 inclusivement.

Conseil de Faculté, 140^{e} réunion, 16 juin 1969, Affaires découlant des procès-verbaux antérieurs.

59- Conseil de Faculté, 33^{e} réunion, 20 juin 1966, délibération 90.1.

60- Conseil de Faculté, 48^{e} réunion, 12 décembre 1966, délibération 139.0.

61- Conseil de Faculté, 33^{e} réunion, 20 juin 1966, délibération 92.1.

62- Conseil de Faculté, 33^{e} réunion, 20 juin 1966, délibération 93.0.

63- Conseil de Faculté, 57^{e} réunion, 20 février 1967, délibération 182.0.

64- Conférence prononcée par M. Vianney Décarie, directeur de l'École normale supérieure, lors du déjeuner-causerie du Club Kiwanis St-Laurent tenu à l'Hôtel Ritz-Carlton, le 30 août 1961, document polycopié, p. 5.

65- Conférence prononcée par M. Vianney Décarie, directeur de l'École normale supérieure, lors du déjeuner-causerie du Club Kiwanis St-Laurent tenu à l'Hôtel Ritz-Carlton, le 30 août 1961, document polycopié, p. 6.

66- Commission des études, 504^{e} réunion, 9 juin 1966, délibération 2372.

67- Commission des études, 508^{e} réunion, 27 octobre 1966, délibération 2422.

68- Commission des études, 504^{e} réunion, 9 juin 1966, délibération 2372.

69- Commission des études, 526^{e} réunion, 9 novembre 1967, délibération 2592.

70- GAUTHIER, Abel. Lettre à M. Gabriel La Rocque, 22 avril 1968.

71- Conseil de Faculté, 77^{e} réunion, 26 septembre 1967, délibération 251.0.

72- Conseil de Faculté, 84^{e} réunion, 11 décembre 1967, délibération 297.0.

73- Conseil de Faculté, 85^{e} réunion, 19 décembre 1967, délibération 301.0.

74- Conseil de Faculté, 128e réunion, 14 avril 1969, délibération 557.0.

75- Conseil de Faculté, 149e réunion, 26 septembre 1969, affaires en cours.

76- Conseil de Faculté, 149e réunion, 26 septembre 1969, affaires en cours.

77- Conseil de Faculté, 150e réunion, 29 septembre 1969, délibération 705.0.

78- Conseil de Faculté, 80e réunion, 30 octobre 1967, délibération 268.0.

79- Conseil de Faculté, 92e réunion, 18 mars 1968, délibération 342.0.

80- Conseil de Faculté, 92e réunion, 18 mars 1968, délibération 342.0.

81- Conseil de Faculté, 92e réunion, 18 mars 1968, délibération 342.0.

ANNEXES

Université de Montréal
Bureau de presse - Service des relations extérieures

155
Le 22 mars 1965

CRÉATION D'UNE FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

DOYEN: M. GABRIEL LA ROCQUE, D.Péd.

L'Université de Montréal annonce la création d'une Faculté des sciences de l'éducation ayant pour objet la formation des maîtres et des spécialistes en éducation. Le doyen de cette nouvelle faculté sera M. GABRIEL LA ROCQUE qui était, depuis l'an dernier, directeur de l'Institut des sciences pédagogiques de l'Université de Montréal.

La nouvelle faculté sera constituée d'un département des sciences pédagogiques et d'un ensemble d'écoles normales. Un directeur administrera le département des sciences pédagogiques dont la fonction sera de former les spécialistes en éducation et de promouvoir les recherches en pédagogie. Le département préparera aux licences, au diplôme d'études supérieures et aux doctorats en pédagogie. L'ensemble des écoles normales, que dirigera un directeur général assisté d'un comité pédagogique, aura pour tâche d'assurer la formation pédagogique des normaliens. Chacune des écoles se spécialisera selon les niveaux de l'enseignement (élémentaire, secondaire, pré-universitaire), ou selon des fonctions spéciales (enseignement pré-scolaire, enseignement aux enfants exceptionnels, etc.).

Quant à l'École normale supérieure, elle continuera l'oeuvre déjà entreprise. Elle préparera au CAPES (Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire) les normaliens titulaires d'une licence spécialisée, futurs professeurs des classes pré-universitaires.

L'École normale secondaire, qui s'intègre à la Faculté, regroupera les maîtres se destinant à l'enseignement du premier et du deuxième cycle du secondaire. La spécialisation des maîtres dans les disciplines à enseigner (ex.: mathématique, chimie, histoire, géographie) sera assurée par les facultés.

Le Comité pédagogique des écoles normales, qui compte des représentants de diverses facultés (lettres, philosophie, sciences) donne un rôle inter-facultaire aux écoles normales en particulier, et à la Faculté des sciences de l'éducation en général.

Des échanges nombreux entre le département des sciences pédagogiques et les écoles normales de la Faculté permettront le développement, la recherche pédagogique et un meilleur enseignement de la pédagogie.

La structure de cette nouvelle faculté répond bien aux suggestions formulées par la Commission royale d'enquête sur l'enseignement (Rapport Parent, tome 2, #405, #413, #421, p. 286).

LICENCE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

La Faculté des sciences de l'éducation, de concert avec les Facultés des lettres et des sciences annonce pour septembre prochain la mise en marche des licences d'enseignement secondaire. Celles-ci compteront trois années d'études, dont deux de spécialisation (assurée par les Facultés des lettres ou des sciences) et une de formation pédagogique (assurée par la Faculté des sciences de l'éducation).

La licence d'enseignement secondaire avec options en mathématique, chimie, physique et sciences naturelles, remplacera la licence ès sciences d'enseignement, dès septembre prochain. Toutefois, les étudiants déjà engagés dans le programme de la licence ès sciences d'enseignement pourront la terminer. Il leur sera loisible cependant d'opérer, s'il leur est avantageux, le transfert de la licence ès sciences d'enseignement à la licence d'enseignement secondaire.

D'autres options viendront s'ajouter à celles des Facultés des sciences et des lettres.

Entrevue accordée par M. Gabriel La Rocque, Université de Montréal, à M. Gustave Crépeau, le 14 juin 1973.

Gabriel La Rocque -

Les représentants des enseignants et certains fonctionnaires participant aux travaux du Comité sur la formation des maîtres du ministère de l'Éducation se déclaraient favorables à la création de l'université d'État et à lui confier de façon privilégiée la formation des enseignants. Donc ce qu'on voulait, à ce moment-là, c'était que la formation des enseignants ne soit pas confiée aux universités existantes. Il y avait un enjeu. Une pression énorme s'exerçait pour fonder l'Université du Québec dans ces conditions-là, c'est-à-dire empêcher les universités existantes de se charger de la formation des enseignants.

Je me souviens aussi d'avoir eu à ce propos un échange avec monsieur le vice-recteur Lacoste. L'Université de Montréal avait créé des programmes pédagogiques et possédait la structure requise pour la formation des maîtres au niveau primaire et préscolaire. Un comité de la Faculté avait travaillé à créer un programme pour la formation des enseignants du primaire. Le Conseil de la Faculté l'avait approuvé. Il restait une étape à franchir: l'adoption par la Commission des études et une recommandation préalable du Comité des premiers grades. J'avais observé une certaine résistance: le temps passait et le programme n'était pas approuvé. Dans l'entrevue avec monsieur le vice-recteur j'ai expliqué que si l'Université de Montréal n'adoptait pas ce programme-là dans les meilleurs délais, elle pouvait être sûre que la formation des enseignants du primaire s'en irait à l'Université du Québec qui le créerait en peu de temps. Nous serions hors-jeu. La Faculté possédait des professeurs compétents. Le programme a, par la suite, été adopté et approuvé par la Commission des études. La Faculté s'est dotée alors de la section d'enseignement primaire et préscolaire et a mis en place ce programme. La Faculté était alors l'une des premières dans les universités québécoises à avoir un programme structuré pour la formation des maîtres du préscolaire et du primaire. Le programme préscolaire était innovateur et le premier programme universitaire de ce type. J'avais travaillé beaucoup avec le professeur Jérôme Poirier et une autre personne. Ce comité avait consulté des personnes attachées à des organismes et institutions non universitaires (éducateurs et éducatrices oeuvrant à la formation des maîtres au niveau du préscolaire et de l'élémentaire). Il y avait des difficultés, des tiraillements. Certains, de l'extérieur, s'opposaient à ce que l'Université développe ces enseignements, et à l'intérieur, on discutait de la vocation de l'Université, si elle devait continuer à s'occuper de la formation des enseignants, ou la délaisser.

Certains doyens favorisaient ce rôle. Par exemple, le doyen Favre - à mon avis - a compris très vite que l'Université devrait assumer la formation des enseignants parce qu'une partie des diplômés universitaires se dirigeaient vers l'enseignement. Il fallait que la formation des enseignants soit bien structurée à l'Université. À l'intérieur de la Faculté des lettres, certains collègues se montraient réticents, ils adoptaient un point de vue disciplinaire puriste. Ils prônaient par exemple des programmes littéraires sans aucune connotation pédagogique. Il fallut défendre l'idée que les programmes facultaires devaient évoluer et s'adapter aux nécessités des tâches d'un enseignant. La Faculté des lettres recrutait des professeurs, des spécialistes très pointus en littérature, par exemple pour enseigner la littérature française de tel demi-siècle. Est-ce que ces contenus correspondaient aux besoins de l'enseignement de la littérature au Québec à ce moment-là? Je ne crois pas. Cela correspondait à un certain idéal universitaire. Une faculté a besoin évidemment de chercheurs et de spécialistes pouvant couvrir la forme des écrits du XVII[e] siècle. Mais au niveau de l'école, l'enseignant n'ira jamais si loin. L'enseignement de la littérature québécoise, à l'intérieur de l'université, n'était pas très développé. Il y avait des carences énormes. Aussi, les méthodes d'enseignement du français, de la grammaire, de la linguistique, n'étaient pas très développées dans la Faculté des lettres. Cet aspect didactique intéressait peu les spécialistes. Ce fut une période difficile parce que, depuis le début de la faculté, il fallut continuellement convaincre les autres facultés qu'elles avaient intérêt à participer à la formation, à travers la licence d'enseignement secondaire. L'adoption de ce programme avait permis de mettre au point un accord dans lequel les facultés donnaient la partie disciplinaire (littéraire-scientifique) et la Faculté des sciences de l'éducation la troisième partie ou la formation pédagogique. Cet arrangement avait levé les objections. Les collègues d'autres Facultés ne voulaient pas que la Faculté des sciences de l'éducation se transforme en College of Education ou School of Education dans lequel tous les enseignements littéraires et scientifiques sont sous sa responsabilité. L'École normale Supérieure en France assume tous ses enseignements. Ceux-ci ne proviennent pas des Facultés de l'Université voisine. Elle se trouve fermée sur elle-même. À l'Université de Montréal on ne voulait pas que la Faculté des sciences de l'éducation devienne une petite université à l'intérieur de la grande.

Gustave Crépeau -

Avez-vous dirigé, juste avant la Faculté, ce qui s'appelait, je pense, l'Institut des sciences pédagogiques? Est-ce que déjà il y avait des ébauches de programmes ou si c'était plutôt un problème d'intégration qui vous occupait pendant cette période où vous étiez directeur de l'Institut?

Gabriel La Rocque -

En étant nommé directeur de l'Institut des sciences pédagogiques, je m'étais vu confier le mandat de développer l'enseignement pédagogique à l'Université, et d'intégrer les enseignements pédagogiques qui se donnaient dans le cadre général de l'Université. L'École normale supérieure, l'École normale secondaire, l'Institut pédagogique Saint-Georges, l'Institut pédagogique Notre-Dame, constituaient les

organismes dispensateurs de ces enseignements. L'École normale supérieure avait été fondée par l'Université et était directement rattachée à l'Université, comme les autres Facultés, sans cependant posséder un statut équivalent. L'École normale secondaire et l'Institut pédagogique Saint-Georges étaient des institutions affiliées à l'Université, avec leur propre pouvoir gestionnaire. Elles relevaient de l'Université pour l'approbation de leurs programmes, et le contrôle de l'enseignement. L'École normale secondaire fondée par le doyen de la Facultés des arts, occupait des locaux de l'Université. L'Institut pédagogique Saint-Georges possédait un pavillon sur le boulevard Edouard-Montpetit. L'École normale secondaire était très imbriquée dans les structures universitaires par son programme de licence qui servit de modèle pour la licence d'enseignement secondaire.

Gustave Crépeau -

Cela avait été conçu en fait dans l'optique d'une préparation d'enseignement. L'École normale secondaire, à ce moment-là, s'appliquait à ne pas spécialiser outre mesure pour une courte période - disons, l'histoire - mais permettre aux futurs enseignants d'avoir des vues d'ensemble, des synthèses, parce que c'était ça qui leur manquait, c'était de ça qu'ils avaient besoin pour enseigner l'histoire dans la première partie du cours classique; il ne fallait pas que ça soit des choses ultra-spécialisées parce que ça ne répondait pas à leurs besoins.

Gabriel La Rocque -

Les critiques que j'ai entendues à ce moment-là contre l'École normale secondaire touchaient surtout le fait que les étudiants étaient pilotés de façon exclusive par l'École normale; ils échappaient au contrôle des autres Facultés. C'était l'École normale qui s'occupait de tout. C'était l'origine des difficultés énoncées plus haut. Mais il reste que les Facultés étaient tout de même contentes d'avoir les étudiants de l'École normale secondaire, ils augmentaient de fait les effectifs et représentaient un apport budgétaire.

- 1 -

Gustave Crépeau -

On m'a demandé spécifiquement d'inclure cette question parce qu'on pensait surtout aux écoles normales publiques. Pour la Faculté ici il se peut que la question ne s'applique pas de la même façon.

Gabriel La Rocque -

À l'Université de Montréal, l'École normale secondaire s'est intégrée dès 1965 à la Faculté des sciences de l'éducation. L'École normale supérieure fut aussi rattachée immédiatement à la nouvelle Faculté. Au moment de sa fondation, il y a eu fusion de toute la formation des maîtres du secondaire et collégial à l'intérieur des cadres de la Faculté. Avant il y avait deux écoles: une dépendant directement de l'Université, l'autre affiliée. L'École normale supérieure pouvait se prétendre la vraie école normale, l'autre se voyait peu acceptée, critiquée. Une forme de rivalité secrète ne bénéficiait à aucune des deux et nuisait au développement des sciences pédagogiques. L'École normale supérieure

voulait se donner, d'une certaine façon, une réputation similaire à celle de l'École normale supérieure de la rue d'Ulm. Cet idéal était tout-à-fait légitime mais difficilement atteignable. C'était pour ainsi dire utopique, étant donné que l'Université n'avait pas doté l'École normale supérieure, des moyens, structures et personnels pouvant l'assimiler au modèle français. D'autres éléments distinguaient aussi l'École normale supérieure de l'École normale Supérieure de France. L'École normale supérieure recrute, sur concours, les meilleurs candidats qui deviennent ensuite boursiers de l'État. Les classes terminales des lycées préparent les candidats aux concours d'entrée des grandes écoles. Ici, il n'y avait rien de semblable. D'autre part, les Facultés (Lettres et Sciences) à l'Université de Montréal dispensaient les enseignements de base. L'École normale supérieure était de fait une institution dispensant uniquement des enseignements pédagogiques. Ce qui n'était pas le cas en France.

Gustave Crépeau -

Je pense que ce sont des choses qui se sont construites lentement en France. Alors ce n'est pas facile de développer rapidement une institution de ce type.

Gabriel La Rocque -

Il aurait fallu que les universités québécoises aient une structure semblable à celle de l'université française. En France, il y a les Universités et les Grandes Écoles. Celles-ci sont bien distinctes des universités et considérées comme supérieures aux universités.

Gustave Crépeau -

En fait, si mon souvenir est bon, les étudiants qui entraient à la Faculté venant de l'École normale secondaire, avaient le choix entre terminer ce qu'ils avaient commencé ou passer aux nouveaux programmes. Est-ce exact?

Gabriel La Rocque -

Oui. Ils [illegible] ce qui est habituellement accordé aux étudiants. On avait aussi mis [illegible] programmes. Il y a eu une politique d'équivalences qui fut [illegible] afin de mieux tenir compte des acquisitions antérieures des étudiants (brevets, etc.). Cette politique d'équivalences fut établie avec soin. Monsieur Claude Blain était le spécialiste des équivalences. On a traité des équivalences à plusieurs reprises. Le Conseil de la Faculté a adopté des décisions qui ont par la suite évolué, dans l'espace de trois ou quatre ans. Certaines modifications n'ont pas toujours satisfait certains des membres du Conseil. La Faculté a formé des comités composés de membres de la Faculté et de représentants de la C.E.Q. pour discuter de toute la politique des équivalences. Si nous revenons à la question de la fonction de la Faculté des sciences de l'éducation vis-à-vis les écoles normales publiques, il faut répondre que la Faculté des sciences de l'éducation n'a pas tenté d'intégrer les écoles normales publiques. Le personnel de l'École normale Jacques-Cartier a été rattaché à l'Université du Québec à Montréal au moment de sa fondation. Les autres écoles normales, à ma connaissance, ont été abolies par la discontinuation des programmes antérieurs.

Gustave Crépeau -

Pour les institutions qui n'étaient pas des écoles normales publiques vous souvenez-vous approximativement du nombre d'étudiants et du nombre de professeurs qui se sont trouvés intégrés, et les pourcentages que ça représentait par rapport à l'ensemble des étudiants, disons de l'année 1965-1966, ou l'ensemble des professeurs de cette même année.

Gabriel La Rocque -

L'École normale secondaire comptait une douzaine de professeurs, et l'Institut pédagogique Saint-Georges un nombre similaire, sans compter le personnel de soutien. L'École normale supérieure comptait cinq ou six postes.

L'École normale secondaire comptait plusieurs centaines d'étudiants. L'Institut pédagogique Saint-Georges réunissait aussi des effectifs du même ordre (500 ou 600). L'Institut préparait à des diplômes spécialisés et faisait aussi la formation des enseignants, mais avec des programmes complémentaires pour ainsi dire. Ce n'était pas l'élément dominant. Quand la Faculté a intégré l'Institut pédagogique Saint-Georges, elle a assumé les programmes d'orientation scolaire et d'administration scolaire. La licence pédagogique de l'Institut pédagogique Saint-Georges a été discontinuée. Une licence en sciences pédagogiques avait été créée et comptait pour une 3e année de spécialisation. Cette nouvelle licence offrait la possibilité aux enseignants de se perfectionner à l'Université, dans des disciplines pédagogiques. C'était une porte ouverte au perfectionnement des enseignants. D'ailleurs cette pratique s'est continuée. Par exemple, la section de technologie éducationnelle reçoit chaque année un bon nombre d'enseignants qui viennent se perfectionner en technologie éducationnelle et retournent ensuite dans l'enseignement. La Faculté avait donc ouvert aux enseignants des spécialisations au niveau des sciences pédagogiques: techniques audio-visuelles, mesure et évaluation, fondements et éducation comparée, administration scolaire. C'était, en somme, une ouverture sur des spécialisations qui sont utiles à l'ensemble du corps professoral. Cinq ans après sa fondation, en 1970, la Faculté comptait 2 500 étudiants. Des projections faites alors permettaient de voir qu'elle dépasserait les 3 000 étudiants. Ce nombre fut d'ailleurs atteint en 1974-1975.

Gustave Crépeau -

Vous aviez préparé à un moment donné un plan de développement de la Faculté, c'était en 1966, je pense. Auriez-vous ça quelque part?

Gabriel La Rocque -

Ces documents ont été déposés au bureau du doyen.

Gustave Crépeau -

J'entendais par "para-universitaires ou extra-universitaires", l'Institut pédagogique Saint-Georges, l'École normale secondaire, qui étaient extra-universitaires ou para-universitaires.

Gabriel La Rocque -

L'École normale secondaire faisait approuver ses cours par la Commission des études de l'Université. Dans le cas de l'Institut pédagogique Saint-Georges, il semble y avoir eu des difficultés. Les programmes avaient été initialement approuvés mais certains changements n'ont pas fait l'objet d'approbation. L'Université souhaitait l'intégration afin d'éliminer ces problèmes de gestion académique. Les institutions "para-universitaires" échappaient aux procédures habituelles de gestion. Pourquoi? Sans doute, par défaut de représentation. Les directeurs de ces institutions ne siégeaient pas à la Commission des études; il y aurait eu avantage à le faire du moins pour la présentation des programmes d'études. La Commission des études ne recevait pas les programmes de toutes ces institutions, ce qui lui causait des ennuis. Les programmes d'études n'étaient pas le seul point de discordance.

Le recrutement des professeurs posait aussi problème. Les institutions "para-universitaires", comme vous les avez désignées, ne faisaient pas approuver leur personnel par l'Université. L'Institut pédagogique Saint-Georges et l'École normale secondaire tendaient tout de même à recruter des personnes qui étaient bien formées. Il n'y avait pas de procédure formelle d'approbation par l'Université. Je pense que les institutions ont fait des efforts pour hausser le niveau de l'excellence de leurs professeurs, de leur personnel, sauf que celui-ci ne recevait pas l'aval de l'Université. Dans l'opération d'intégration les dossiers de chacun des professeurs ont été présentés au Rectorat. Il y a eu une entente nous autorisant d'intégrer au personnel de la Faculté tout professeur qui était à l'École normale secondaire ou à l'Institut pédagogique Saint-Georges. En contre-partie, l'Université nous permettait de mettre en place un programme de perfectionnement de ce personnel. Je pense qu'une douzaine de personnes ont profité de ce programme. La Faculté avait adopté dès l'origine une politique de perfectionnement de son personnel. De plus, lorsqu'on a développé les nouveaux programmes, nous recrutions à l'extérieur de la Faculté des professeurs et nous les envoyions au besoin se perfectionner.

Gustave Crépeau -

Je pense même que le ministère avait pris un engagement à l'égard de ces personnes de telle façon que si un professeur de l'École normale Jacques-Cartier pour diverses raisons ne passait pas au personnel de l'U.Q.A.M., le ministère s'engageait à le placer quelque part au ministère.

Gabriel La Rocque -

Les professeurs de l'École normale étaient vraiment des fonctionnaires. Donc ils ne pouvaient pas être répudiés. Ils étaient

protégés sur le plan de la fonction. Dans le cas des institutions que nous avons intégrées, il n'y avait aucune garantie: les personnels en place n'avaient pas acquis de droits vis-à-vis leur permanence à l'Université. C'était différent pour les professeurs de l'École normale Jacques-Cartier ou de l'École normale Ville-Marie. Ils pouvaient rester permanents à l'Université s'ils étaient recrutés, tandis qu'ici, à l'Université, il fallait que le professeur fasse ses preuves dans les délais normaux. Le jeune professeur était d'emblée nommé chargé d'enseignement ou professeur assistant, suivant les diplômes qu'il détenait.

- 4 -

Gabriel La Rocque -

Dès le début, la Faculté des sciences, la Faculté des lettres, la Faculté de musique, ont appuyé la Faculté naissante. Dans le cas d'un certain nombre de Facultés ou Départements, il y a eu des échanges qui ont permis d'arriver à des accords pour le programme de licence d'enseignement secondaire. Il y a eu aussi des échanges avec les H.E.C. et l'École d'hygiène (Département d'éducation physique).

Nous avions au début deux types principaux de programmes: la Licence d'enseignement secondaire, la Licence en sciences pédagogiques. La Licence d'enseignement secondaire avait des options en sciences, en lettres et en d'autres disciplines. D'autres programmes ont vu le jour par la suite: l'orthopédagogie; qui s'appelait à ce moment-là licence d'enseignement pour l'enfance exceptionnelle, l'enseignement primaire-préscolaire.

Gustave Crépeau -

Est-ce que l'orthopédagogie ou enfance exceptionnelle a précédé la mise sur pied d'un programme de préscolaire-élémentaire?

Gabriel La Rocque -

Oui. Tout s'est fait dès le début. J'avais eu des rencontres avec les personnels de l'École normale secondaire et de l'Institut pédagogique Saint-Georges. Dans le cas de l'École normale secondaire, je me souviens d'avoir eu des conversations avec monsieur Claude Blain et madame Aimée Leduc. Madame Leduc proposait le développement d'un programme pour les maîtres s'occupant de l'enfance exceptionnelle. Nous avons travaillé à la création de ce programme. Il a été présenté ensuite à la Commission des études, après son approbation par le Conseil de la Faculté. L'Institut de psychologie nous posait des problèmes. Un comité spécial de la Commission des études formé de représentants de la Faculté et de l'Institut de psychologie ont discuté. Nous en sommes venus à une entente. L'Institut prenant charge de certains cours spéciaux. Plus tard, ce fut la création du programme pour l'enseignement primaire et préscolaire. Puis nous avons travaillé à la maquette du programme d'andragogie. Le programme de docimologie a aussi été mis en chantier.

La licence d'enseignement secondaire suivait la proportion 2/3 - 1/3, les deux années fondamentales étant suivies dans les Facultés de lettres ou sciences. Certains cours de didactique faisaient partie de la partie "discipline spécialisée".

Gustave Crépeau -

Tout ce qu'il y avait de programmes de formation des maîtres c'était toujours à peu près 2/3 de spécialisation.

Gabriel La Rocque -

D'autres programmes ont été créés aussi ou continués comme le CAPES, créé par l'École normale supérieure. L'étudiant faisait sa licence complète dans une Faculté et préparait à la Faculté des sciences de l'éducation le CAPES (une année complémentaire de pédagogie). Ce certificat était destiné aux futurs enseignants des collèges. La Faculté a développé plus tard, la Maîtrise ès arts en enseignement (M.A. in teaching). Ce programme a été discuté longtemps au Conseil de la Faculté. Certains conseillers trouvaient que ce n'était pas vraiment une Maîtrise ès arts. Il y avait une opposition non sur la valeur du contenu mais sur l'appellation. Le contenu, par ailleurs, répondait de fait à l'évolution souhaitée au niveau de la dimension pragmatique, c'est-à-dire la formation pratique des futurs enseignants. La Faculté a aussi mis en place, dès l'origine, plusieurs programmes courts, par exemple les stages de formation aux méthodes actives. Ceux-ci ont été donnés sur des campus extérieurs et jusqu'à Chicoutimi et en Abitibi.

Gabriel La Rocque -

Nous avons, un certain moment, travaillé à un gros projet de perfectionnement des enseignants pour lequel monsieur Blain avait été mandaté par l'Université. Ce projet répondant à une demande de l'Abitibi. Il était question de créer un programme pour la formation des enseignants à distance. Nous avons eu de longues discussions avec les autres Facultés. Elles étaient d'accord pour collaborer, mais le projet d'Abitibi n'a pas abouti. Il y avait des oppositions locales et "politiques". Certaines personnes voulaient que ce soit l'Université du Québec, qui serait bientôt formée, qui prenne charge des programmes. Je pense que monsieur Blain a démissionné quand il a su qu'il y avait des menées obscures. D'une certaine façon nous nous sommes fait doubler à ce moment-là par l'Université du Québec et par son réseau. D'autres programmes (certificats) ont été développés en collaboration avec le Service d'éducation permanente. Le certificat de pédagogie audio-visuelle en est un exemple. Le Service d'éducation permanente a développé plus tard des programmes qui s'adressaient aux enseignants. Il est assez clair que notre Faculté, dès le début, était engagée dans des activités d'éducation permanente. Elle continuait la tradition de l'École normale secondaire et de l'Institut pédagogique Saint-Georges. Rappelons aussi que dès le début, des enseignements d'été ont été mis en place et des ateliers spéciaux comme celui sur l'enseignement des mathématiques (Théorie des ensembles) en collaboration avec le collège Mont Saint-Louis. Dès le premier été, je me souviens, nous avons offert un ensemble de cours aux enseignants. Il y avait un gros "programme" de cours d'été dès la fondation de la Faculté et qui s'est maintenu pendant plusieurs années.

Gustave Crépeau -

Cela veut dire que la Faculté s'est occupée de perfectionnement dès ses débuts.

Gabriel La Rocque -

Oui. Nous avons mis en place des stages. Le perfectionnement des administrateurs scolaires, et la formation des spécialistes en enfance inadaptée nous ont occupés dès le début. J'ai eu de longs échanges avec l'Association des directeurs d'écoles ou des cadres scolaires. L'Association aurait voulu que les enseignements qu'elle organisait soient approuvés par l'Université. J'avais des réticences. Il était nécessaire que les enseignements et les "crédits" donnés aux étudiants respectent les exigences universitaires et soient harmonisés avec nos propres règles de gestion académique. Ça tiraillait. Ce projet n'a pas abouti non plus. Comme l'Université du Québec était en voie de création, il y avait une forme de marchandage et de chantage. La Faculté s'est donc résolument engagée dans le perfectionnement des enseignants. Nous n'avions pas alors la section d'enseignement primaire et préscolaire. Des stages ponctuels ont quand même été prévus. La Faculté offrait aussi des ateliers pour les professeurs.

Gustave Crépeau -

Dans votre souvenir, est-ce que la participation du Service d'éducation permanente se faisait en relation étroite avec la Faculté ou plutôt en opposition avec la Faculté?

Gabriel La Rocque -

Au début ça s'est fait en relation étroite. Si on étudie la dynamique de l'Université, on voit que le programme c'est le moteur d'un département ou d'une faculté. Si on n'a pas de programme, on n'a pas d'étudiants; si on n'a pas d'étudiants, on n'a pas de budget; si on n'a pas de budget, on n'a ni professeurs ni moyens, etc. Il faut donc un administrateur, que ce soit un doyen ou un directeur, qui développe des enseignements. C'est vital. Et si l'on n'agit pas assez vite et qu'on veuille développer des enseignements de pointe, ce sera un autre département qui le fera, ou bien une autre université. Les programmes sont vraiment essentiels et doivent être toujours à la pointe, c'est-à-dire être centrés sur des tendances nouvelles, etc., de sorte que l'enseignant trouve à l'université des choses qu'il ne trouve pas à son école, que l'étudiant trouve dans notre université quelque chose qu'il ne trouve pas dans une autre université. Dès le début on a quand même essayé de développer des enseignements qui avaient de l'originalité, qui étaient innovateurs. Par exemple des cours de pédagogie non-directive ont été offerts dès 1965. Les principes de la pédagogie non-directive n'ont pas été acceptés d'emblée. En 1965, c'était quand même une nouveauté d'introduire dans l'enseignement les principes de la psychologie rogérienne. C'est un exemple, il y en a eu d'autres, par exemple le programme pour l'enfance inadaptée apportait aussi des dimensions innovatrices. Le programme d'andragogie est un autre bel exemple.

Il y a eu une évolution dans la formation des spécialistes d'orthopédagogie. L'objectif premier que s'était fixé la section

était de former des maîtres pour les enfants inadaptés, débiles mentaux, et pas seulement inadaptés pédagogiques. C'était une vocation plus large et je pense que c'est dommage, à mon avis, que la Section ait changé de nom, c'est-à-dire que le nom qu'elle avait avant était plus conforme à sa vocation, atteindre l'enfance inadaptée.

La Faculté a mis en route, dès l'origine, une maîtrise en administration scolaire. L'andragogie s'est aussi posée comme programme de maîtrise. D'autres spécialisations ont vu aussi le jour: la docimologie, la technologie éducationnelle, les fondements en éducation, l'éducation comparée. Il fallait pratiquer des ouvertures qui permettraient la promotion des enseignants et leur ouvriraient plus largement les portes de l'Université. Les enseignants ont eu accès à une formation qui était autre que la formation disciplinaire. Beaucoup d'enseignants ne voulaient pas continuer à se spécialiser en lettres, mathématiques, etc. Nos programmes répondaient à des besoins, à des intérêts, à des questions que les enseignants se posent au sujet de l'enseignement et de l'apprentissage. La Faculté avait en somme donné un essor au développement des sciences pédagogiques.

Il faut rappeler aussi que nos efforts ont porté sur le développement des enseignements du 2e et 3e cycles. Par exemple le programme d'enseignement primaire et préscolaire comprenait le volet maîtrise. L'acceptation de la création de la maîtrise a posé des difficultés. Le Comité des grades supérieurs s'y objectait. Dans le cas de l'orthopédagogie, nous avions aussi prévu le développement d'une maîtrise. Les professeurs des sections s'occupant du premier cycle ont été happés par leurs tâches à ce niveau. Les sections qui ont développé surtout les enseignements des deuxième et troisième cycles se sont plus rapidement engagées dans la recherche.

- 6 -

Gustave Crépeau -

Le sens de cette question est de savoir si la Faculté facilitait l'accès aux études supérieures ou si c'était le même régime que dans n'importe quel autre département à l'Université?

Gabriel La Rocque -

Je pense qu'à la Faculté nous n'étions pas très libéraux sur ce plan là. Le Conseil de la Faculté croyait à la nécessité pour les enseignants de posséder un premier cycle ou son équivalent, donc baccalauréat spécialisé es sciences, avant d'accéder à un programme de maîtrise. La Faculté avait toujours une politique qui excluait jusqu'à un certain point les enseignants qui n'avaient pas terminé leur premier cycle. Si on parcourait les procès-verbaux de l'époque, on verrait qu'on ne favorisait pas l'entrée directement au niveau de la maîtrise aux personnes qui avaient une longue expérience pédagogique. Quand je regarde ce qui se passe, je ne crois pas que les pédagogues de la Faculté ont très bien compris ce qu'étaient les équivalences dans ce temps-là. Dans l'ensemble, la Faculté (comme l'Université) a été trop rigide.

Gustave Crépeau -

S'il y avait des assouplissements c'était peut-être par les horaires qu'on préparait pour accommoder les enseignants.

Gabriel La Rocque -

Oui. Au niveau des équivalences pour le premier cycle, il y a eu un bon travail de fait et on ne mettait pas d'emblée le candidat au niveau de la maîtrise, il était plutôt admis dans le premier cycle pour le terminer avec une série d'équivalences et alors il pouvait passer. Mais c'est qu'il n'accédait pas directement et facilement au niveau du deuxième et troisième cycles. On peut dire que ça se continue parce que le candidat, par exemple, qui n'a pas fait la maîtrise ès arts accède moins facilement au doctorat, même s'il possède une maîtrise.

- 7 -

Gabriel La Rocque -

Un Comité de coordination réunissait les doyens des sciences de l'éducation à partir de 1966, à peu près un an après la fondation de la Faculté. Il y a eu des difficultés. Le ministère nous percevait comme un organisme de contestation. Nous avions aussi des difficultés à nous rencontrer. Dans les facultés nouvellement fondées, que ce soit Laval ou ici, le développement de nouveaux programmes nous mobilisait. D'autre part, et je pense que c'est tout-à-fait normal, il y avait émulation dans la mise en place de ces programmes, chacun voulait le gâteau pour soi. C'est une faiblesse des universitaires de ne pas pouvoir s'entendre sur un certain nombre de points.

Le ministère, lui, faisait la promotion de l'Université du Québec et on ne voulait pas que les universités existantes s'accaparent des choses. On avait sans doute raison de freiner les efforts des universités existantes parce que si elles avaient pu tout développer l'Université du Québec à Montréal et les autres universités du réseau de l'Université du Québec auraient eu moins à faire.

Entrevue accordée par M. Gabriel La Rocque à M. Gustave Crépeau, le 22 avril 1986.

Gustave Crépeau -

... et j'apprécie beaucoup que tu aies accepté de me recevoir pour une entrevue sur les tout débuts de la Faculté, c'est-à-dire ton décanat qui a duré cinq années et qui, à mon sens, a été un moment important parce qu'il a donné à la Faculté des directions qui, je pense, l'influencent encore. Alors j'ai donné les trois questions et je les ai données simplement pour te guider ou pour t'aider à te souvenir des problèmes d'intégration que tu as pu rencontrer comme doyen au début de la Faculté. Deuxièmement les pôles d'action et troisièmement, le bilan de ton décanat. Ce sont des souvenirs que, seul, tu peux donner, que personne d'autre ne peut faire.

Gabriel La Rocque -

Bon, si tu veux... c'est pas facile, facile, répondre à toutes ces questions-là, parce que, déjà, les souvenirs s'estompent et que je n'ai pas tellement eu l'occasion de discuter de questions semblables à celles-là. Bon, je vais commencer par la première qui concerne l'intégration. Quels ont été les problèmes posés au début, au moment de la fondation? Je pense que les problèmes ont été multiples. Le premier problème a été le problème institutionnel, c'est-à-dire qu'avant la fondation de la Faculté, il y avait à l'Université depuis un bon nombre d'années, un certain nombre d'institutions faisant partie de l'Université. Il y avait l'École normale secondaire qui avait déjà un bon nombre d'années, peut-être une dizaine d'années (1941), non, une vingtaine d'années. Monsieur Perras était toujours, en somme, la tête penseuse de cet Institut. Il y avait l'Institut pédagogique Saint-Georges, qui était aussi très dynamique et très contesté par, j'allais dire, les organismes internes de l'Université, je pense au Conseil de l'Université, les professeurs enfin beaucoup de monde. Il y avait aussi l'École normale supérieure, qui avait été fondée, elle, il y avait peu de temps.

L'Université avait demandé antérieurement à monsieur Plante de faire un rapport, de faire une étude sur l'intégration de la pédagogie à l'Université. C'est dire qu'il y avait en somme, au niveau institutionnel, un désir de l'Université de mettre de l'ordre dans les sciences pédagogiques et aussi de donner aux sciences pédagogiques un statut universitaire parce que, les organismes s'occupant de pédagogie étaient plus ou moins bien acceptés par l'Université, sauf l'École normale supérieure. Mais l'École normale supérieure n'avait pas obtenu le statut de faculté, et son rôle, ses attributions et son fonctionnement avec les autres Facultés était resté flou. Cet état de choses avait nui aussi à son épanouissement. L'École normale supérieure présentait aussi un autre

problème, parce que monsieur Décarie était à ce moment-là le directeur de l'École normale supérieure, et il aurait souhaité que l'École normale supérieure ait un statut de faculté, ce qui ne lui avait pas été accordé.

Gustave Crépeau -

Je n'avais pas ces renseignements-là.

Gabriel La Rocque -

Il n'y avait rien donnant à l'École normale le statut de faculté, mais l'École normale, enfin je pense que le groupe de l'École normale voulait être le fer de lance de la pédagogie à l'Université. Le corps professoral se composait de messieurs Mort, Haramein, Taylor. Une certaine rivalité existait entre l'École normale supérieure et l'École normale secondaire. L'École normale supérieure voulait, je pense, vraiment occuper la place et mettre de l'ordre dans la maison. Mais l'École normale et son directeur n'avaient pas reçu de mandat à cette fin. Quand on m'a nommé à la direction de l'Institut des sciences pédagogiques, le Conseil de l'Université m'a aussi donné le mandat d'intégrer les enseignements pédagogiques. Je me voyais confier la tâche de résoudre le problème de rassembler des unités dispersées. Et je me suis donc attaché à cette réalisation. Il faut aussi savoir que deux Facultés revendiquaient aussi les sciences pédagogiques et voulaient coiffer la pédagogie. C'était la Faculté des sciences sociales et l'Institut de psychologie de la Faculté de philosophie. L'Institut de psychologie pensait que la pédagogie pouvait très bien entrer sous son giron ou du moins dans la Faculté de philosophie. Ces positions ont d'ailleurs été à l'origine de problèmes plus tard. Je veux dire qu'une fois la Faculté fondée, l'adoption des programmes rencontrait des difficultés originant de l'opposition de la psychologie.

Gustave Crépeau -

C'était en juin 1964?

Gabriel La Rocque -

Oui, mon travail initial remonte à 1964, oui c'est ça en 1964. Pendant les premiers mois, je me suis documenté, informé, cherché toute information utile ou qui circulait à l'Université. J'ai essayé de la digérer. Quels étaient les enjeux, les problèmes? Par la suite, j'ai commencé le travail proprement dit; je dirais, de diplomatie ou de rencontres avec les organismes. J'ai reçu le précieux conseil d'un doyen: "si vous voulez résoudre le problème de la pédagogie ou des sciences pédagogiques à l'Université, il vaut mieux atteler tout le monde dans un projet et leur donner quelque chose à faire, créer un programme". Et c'est en fait, le conseil que j'ai suivi. Je n'avais pas de professeurs sous ma responsabilité. J'aurais pu recruter mais il y avait la tâche d'essayer de lier ensemble les institutions qui ne l'étaient pas. Alors, j'ai commencé à avoir des échanges avec les directeurs. Monsieur Leroux de l'École normale secondaire s'est montré très positif et très ouvert. Les professeurs semblaient disposés à faire partie d'une faculté, si elle était créée ou d'un organisme universitaire. J'ai eu aussi des échanges avec le directeur de l'Institut pédagogique Saint-Georges, monsieur Tousignant. Lui aussi a manifesté une attitude positive. Il y avait des tractations parce que l'Institut gérait plusieurs programmes: licences d'orientation scolaire, de

pédagogie, d'administration scolaire. L'Institut avait un corps professoral. Les professeurs souhaitaient aussi être intégrés mais certains problèmes se posaient.

Un des problèmes qui se présentait au moment de la fondation, fut l'intégration du personnel. C'est-à-dire que toutes les personnes qui oeuvraient à l'École normale secondaire ou à l'Institut pédagogique Saint-Georges voulaient être intégrées à l'Université. C'était tout-à-fait légitime. J'ai négocié dans ce sens-là et demandé l'intégration de chaque personne, de toutes celles qui allaient plus tard faire carrière dans le cadre de la Faculté. Elles savaient qu'une fois intégrées elles auraient à subir les règles du jeu, pour les promotions, etc. Dans le cas de l'École normale supérieure, ce fut différent.

Si nous revenons à la création des programmes, je me souviens de la mise sur pied d'un comité qui s'est chargé de discuter l'organisation d'une licence en sciences pédagogiques. Ce programme prévoyait deux années de base (pédagogie, psychologie) et une année de spécialisation (une concentration), la troisième année qui équivalait à un mineur. Un autre programme a aussi été développé: celui-ci a reçu l'aval des autres Facultés. Ce fut la licence d'enseignement secondaire qui en fait reprenait le modèle déjà existant avec l'École normale secondaire et qui s'appellait...

Gustave Crépeau - Licence en pédagogie?

Gabriel La Rocque - Oui, c'était une licence en pédagogie. J'ai repris exactement la même chose et le même modèle. D'une certaine façon, je n'ai rien inventé, j'ai simplement pris les éléments pour les resituer dans le cadre universitaire et c'est beaucoup grâce au doyen de sciences et au doyen de lettres, etc. Tout le monde était prêt à coopérer. J'avais fait des sondages même auprès de l'École des hautes études commerciales. Là aussi on était prêt à participer. Finalement tous les projets n'ont pas abouti, mais ça aurait pu aboutir et donner lieu à une licence d'enseignement secondaire comportant une concentration en commerce. Tout était possible à ce moment-là, il y avait beaucoup d'ouverture d'esprit. Ça plaisait parce que les doyens disaient: "Voilà, nous allons donner la formation spécialisée qui dépendra de nous et, vous, vous donnerez la formation pédagogique". Bien sûr, mais il faudra que les concentrations dans les domaines que vous contrôlez s'adaptent aux besoins de l'enseignement. J'ai insisté sur ce point et parfois demandé des modifications. Les doyens étaient ouverts sur ce plan. Mais ce qui a plu aux autres facultés et qui a favorisé la création de la licence d'enseignement secondaire, c'est en fait la structure, qui respectait l'autorité des facultés qui géraient entièrement les enseignements spécialisés. Ce programme favorisait aussi un mode de collaboration entre les facultés et la Faculté des sciences de l'éducation. Cette licence a permis d'établir des liens fonctionnels avec les autres facultés, de gagner leur respect et leur appui. Antérieurement, la pédagogie avait souffert d'une certaine forme d'isolationisme. Les doyens n'aimaient pas les

programmes antérieurs parce qu'ils n'exerçaient aucune autorité sur les étudiants de l'École normale secondaire qui suivaient des cours qu'ils choisissaient à la carte.

Gustave Crépeau -

D'ailleurs, monsieur Perras, de l'École normale secondaire recourait le moins possible, je pense, à la Commission des études?

Gabriel La Rocque -

Oui, oui, mais il n'y avait pas d'obligation à ce moment-là je pense, comme il y en a eu par la suite de faire approuver les programmes à mesure qu'ils se créaient. Cette pratique s'est établie puis intensifiée, grâce au rôle accru de la Commission des études. Par exemple, celle-ci a créé deux comités: un comité du 1er cycle et un comité des études avancées. Tous les programmes allaient dans un ou l'autre comité qui donnait un avis technique et une recommandation d'approbation à la Commission des études. Le contrôle des programmes s'est intensifié considérablement durant cette période-là.

Gustave Crépeau -

Est-ce qu'il est exact de dire que l'École normale supérieure se voulait une sorte d'école normale supérieure comme l'École normale supérieure de Paris?

Gabriel La Rocque -

Oui, c'était un idéal que s'était fixé la direction. Mais il n'y avait rien de comparable entre les deux écoles. Je veux dire que si on connaît l'École normale supérieure de la rue d'Ulm, on voit bien que c'est une université au côté de l'université française. C'est une grande école. Elle possède son corps professoral, ses élèves sont triés sur le volet, ce sont les meilleurs étudiants qui vont à l'École normale supérieure. Ils sont boursiers de l'État.

Il n'y avait rien de semblable pour l'École normale supérieure. Beaucoup trop d'éléments faisaient défaut et empêchaient que l'École normale supérieure de l'Université de Montréal ait un statut comparable à celui d'une grande école française. C'était invraisemblable que l'École normale supérieure fasse partie de l'Université. Il aurait fallu qu'elle soit une institution parallèle à l'Université de Montréal pour posséder un statut équivalent à celui de l'École normale supérieure de Paris. Mais l'École normale supérieure de la rue d'Ulm est aussi une école normale spécialisée. Par exemple l'École normale supérieure St-Cloud par rapport à celle de la rue d'Ulm est connue comme l'école normale des littéraires et celle de St-Cloud des scientifiques. Ces deux institutions ont donc des vocations très différentes. L'École normale supérieure de l'Université de Montréal était un très beau projet mais ne pouvait aspirer, concrètement à devenir équivalente à une des Écoles normales supérieures. Je peux dire: c'était un rêve et c'est tout-à-fait légitime d'avoir des rêves. C'est comme ça qu'on construit les grandes institutions. Mais, à ce moment-là, il manquait beaucoup d'éléments dans le jeu. On avait créé le CAPES qui est un diplôme qu'on ne prépare pas à l'École normale supérieure

de la rue d'Ulm. En fait, il y avait pour l'École normale supérieure aussi un problème à l'intérieur de l'Université, il y avait d'autres éléments humains qui venaient s'immiscer là-dedans. Je pense qu'il y avait aussi des problèmes d'ordre politique, c'est-à-dire que le statut facultaire de l'École normale supérieure n'avait pas été nettement établi. Certains souhaitaient sans doute qu'il se crée autre chose qui viendrait modifier le jeu. Il y avait donc là des éléments favorables à la création d'une faculté. Les circonstances étaient favorables. Il fallait cependant concilier des choses qui n'allaient pas ensemble, les amener ensemble. Mais ça ne se faisait pas facilement. Il y avait un problème qui, à mon avis, était crucial: c'était celui de la création de nouveaux programmes. Une faculté existe en autant qu'elle a, des locaux, des équipements, une bibliothèque, des symboles la rendant visible. Mais elle a besoin au dessus de tout de ses programmes. On ne peut pas imaginer une faculté sans programme. Faculté signifie aussi centres de recherche, unités de recherche.

Alors tout ça c'était à créer. Il n'y avait rien à l'Université ici qui fonctionnait de cette façon-là. Il y avait bien des programmes mais pas des programmes totalement acceptés. Il fallait créer tous ces nouveaux programmes pour répondre aux voeux du Comité exécutif. Il paraissait nécessaire de créer des programmes afin de prendre ses distances vis-à-vis les anciens programmes d'études.

Gustave Crépeau -

Les laisser s'éteindre?

Gabriel La Rocque -

Les laisser s'éteindre ou au besoin les intégrer mais dans la filière normale: la Commission des études. Il y avait ce troisième problème, celui des institutions, du personnel, des rivalités. Un Comité a été formé, chargé de la création d'une licence en sciences pédagogiques. Il groupait des représentants de l'École normale secondaire et de l'Institut de psychologie, de l'École normale supérieure et de l'Institut pédagogique Notre-Dame.

Gustave Crépeau -

Les religieuses de l'Institut pédagogique Notre-Dame étaient, elles, spécialisées surtout au préscolaire et à l'élémentaire. Est-ce qu'elles étaient aussi spécialisées pour l'ortho?

Gabriel La Rocque -

C'était plus le préscolaire et le primaire.

Gustave Crépeau -

Je me suis toujours demandé si cela avait eu des effets sur les problèmes qu'a connus ensuite, la section préscolaire et élémentaire, parce qu'au départ l'équipe était quand même plus novice, je dirais dans ce domaine-là.

Gabriel La Rocque -

Il y a eu la création de la licence en enseignement secondaire et de la licence en sciences pédagogiques. Elles ont été les

deux programmes clés de la faculté. Ensuite nous avons mis en chantier les autres programmes avec les collègues de la Faculté. Mais il nous a été impossible d'obtenir une forme de coopération concrète avec la Congrégation.

Gustave Crépeau -

Est-ce que ce n'était pas une tactique de faire participer Soeur Hélène Thibodeau, au Conseil de la Faculté?

Gabriel La Rocque -

Oui, oui, on l'avait invitée, bien sûr. Peut-être en même temps ça les a découragées parce que les religieuses avaient à cette époque-là des attitudes, des façons, des comportements (on remonte à une vingtaine d'années) et des droits qu'elles ne voulaient pas laisser aller. À ce moment-là, la Faculté aussi se battait sur plusieurs fronts. Les premières années, les dossiers comme celui de l'intégration des religieuses perdirent de l'importance parce qu'intégrer l'École normale supérieure, l'École normale secondaire et l'Institut Saint-Georges, représentait un travail considérable. L'approbation des nouveaux programmes, la licence d'enseignement secondaire et la licence en sciences pédagogiques nous ont mobilisés.

La licence d'enseignement secondaire est issue des échanges avec les doyens. J'ai obtenu qu'elle soit discutée à la Commission des études mais après un temps d'attente. Je me souviens d'avoir insisté auprès de Mgr Lussier, le recteur à l'époque. J'ai pu la présenter à la Commission des études. Monsieur Décarie a aussi été invité. La Commission des études, en fait, a commencé à discuter à partir de ce moment de l'opportunité de créer une Faculté des sciences de l'éducation.

Gustave Crépeau -

C'est une question que je tenais à vous poser. L'accueil de l'Université pour cette nouvelle faculté, au plan académique, est-ce que c'était vu comme une espèce d'appendice plus embarrassant qu'autre chose ou si ça a vraiment été accueilli?

Gabriel La Rocque -

Je pense qu'elle a été très bien accueillie par l'Assemblée des doyens et le Conseil exécutif de l'Université. Dès sa fondation, la Faculté a pu profiter de ressources qui ont été mises à sa disposition. Je me souviens des appuis concrets des doyens Favre, Dagenais, Desbarat, Garrigue, Papineau.

Gustave Crépeau -

L'impression actuelle est que la Faculté n'a pas bonne presse aux yeux d'autres départements...

Gabriel La Rocque -

C'est une représentation que certains professeurs de la Faculté des sciences de l'éducation propagent. Ils s'imaginent que les collègues d'autres départements ont une appréciation négative de la Faculté. C'est possible. Mais il faut voir que notre participaton à divers

comités externes, des comités de correction de thèse et de mémoire, laisse aussi supposer une autre vision. Nous avons des échanges excellents avec des collègues d'autres départements, comme le Département de communication. J'ai souvent eu l'occasion de participer aux travaux de divers comités (géographie, architecture). La Faculté a eu, pendant longtemps, une cote très élevée au niveau de l'Université. Celle-ci a pu se dégrader, ce serait dû à certaines circonstances qui ne sont pas nécessairement de l'ordre de la compétence des professeurs. La productivité de la Faculté a été mise en doute. Mais les professeurs des sciences de l'éducation ont des principes pédagogiques, comme les méthodes d'enseignement en petits groupes, qui ont causé des ennuis. Le BRI (Bureau de recherche institutionnelle) a pu jeter du discrédit sur la Faculté. Il faut reconnaître que certains collègues ne sont pas également intéressés aux dimensions politiques de leurs activités. Ils ne font pas assez de lobbying. Les rapports du BRI ont permis de voir que nous produisions. Nous sommes fautifs: nous n'avons pas toujours fait le nécessaire pour nous faire connaître. Ça c'est une question de publicité. Peut-être que certains doyens n'ont pas assez fait attention à ces choses-là. Ils ne se sont peut-être pas assez occupés des "relations extérieures". J'ai, pour ma part, consacré beaucoup d'énergie à cet aspect-là. J'estime que c'est un aspect important. Il crée une image positive de nous-mêmes.

Gustave Crépeau -

Parlant des programmes, est-ce que mon souvenir est bon? Dès le début tu t'es employé à développer des programmes au niveau de la maîtrise, du doctorat. On parlait de la licence tout à l'heure et je crois que ça a été une caractéristique de ton mandat, d'avoir lancé un programme d'études supérieures dès le départ?

Gabriel La Rocque -

Ah oui, c'est exact, c'est-à-dire que, quand les licences ont été créées, j'ai mis en chantier tout de suite les maîtrises et les doctorats. Pourquoi? Parce que, quand on m'avait confié cette tâche de créer la Faculté et d'intégrer, on voulait qu'il y ait de la recherche qui soit faite en pédagogie et en sciences pédagogiques. Alors j'avais un excellent argument. De toute façon il n'y a jamais eu d'objections. Et ça a été relativement facile de créer les programmes des grades supérieurs. Par exemple lorsque nous avons demandé la création du 1er cycle en préscolaire-primaire, personne ne nous a dit: "non, c'est impensable". Tout le monde a accepté notre argument. Nous avons créé aussi un doctorat. À partir de ce moment-là, la Faculté avait tous les cycles d'études. J'estime que tout cela a été un élément très positif dans le développement de la Faculté.

Gustave Crépeau -

Ça tient encore.

Gabriel La Rocque -

Eh, bien oui.

Gustave Crépeau -

Cette orientation-là que tu as donnée au départ, a été une ligne de force, que tous les doyens de la Faculté ont suivie.

Gabriel La Rocque -

Mais quand même, il fallait la tracer. Mon objectif, c'était de créer des programmes d'études dans les différents domaines des sciences pédagogiques. Ce fut un temps de création, de développement intense, nous avons cherché à mettre tout de suite sur pied une maîtrise. Le doctorat couvrait tous les programmes facultaires. De fait, la Faculté a pu se donner des instruments qui permettaient aux étudiants d'avancer dans des diplômes depuis la base jusqu'au doctorat. Et ça, ça a été très précieux. La Faculté s'est distinguée justement par le grand nombre de ses étudiants de niveaux gradués (maîtrise et doctorat). Les doctorats sont très importants dans la Faculté, quand on se compare à ce qui se fait à l'Université Laval, par exemple.

Certains programmes ont posé des problèmes. Par exemple, l'Institut pédagogique Saint-Georges avait une licence d'orientation scolaire. Ce programme a fait l'objet de discussions avec l'Institut de psychologie. Celui-ci faisait du counselling. J'ai demandé aux professeurs s'ils souhaitaient passer à l'Institut de psychologie. Finalement, les professeurs ont recommandé de passer à certaines conditions, que j'ai dû négocier. Il y a eu une prise de décision démocratique. Les professeurs ont estimé qu'il serait préférable d'être intégrés à l'Institut de psychologie.

Ce problème-là s'est bien réglé, il n'y a pas eu tellement de tension. Au niveau du programme d'orthopédagogie, ça a été très dur; il y a eu des "batailles rangées", des comités, finalement, des débats à la Commission des études. Il y a eu quelques concessions, des compromis. Finalement, ça s'est réglé. Ensuite, il y a eu le programme de préscolaire-primaire. Celui-là a représenté peu de problèmes sauf pour certains cours. La Faculté avait en chantier l'andragogie. Ensuite, ce fut le tour de la maîtrise ès arts en enseignement.

Gustave Crépeau -

La coordination soit inter-universitaire, soit inter-facultaire, je crois que cela a été un élément de ton action, je dirais, comme premier doyen de la Faculté, en regard d'autres Facultés, d'autres Universités ou en regard d'autres Facultés de l'Université?

Gabriel La Rocque -

Oui, il y a eu de fait une action de coordination effectuée sur deux fronts, c'est-à-dire à l'intérieur de l'Université et à l'extérieur. À l'intérieur, il y avait un comité sur lequel siégeait monsieur le doyen Favre. Ce comité veillait à la coordination des échanges touchant la formation des enseignants par l'Université. Des représentants des enseignants (du milieu de l'enseignement) siégeaient aussi à ce comité. Et il y a eu aussi des actions faites avec le milieu de l'enseignement dès le début de la Faculté et qui ont été très importantes. Et ça, je veux dire, c'est aujourd'hui oublié, mais il faudrait peut-être les évoquer. Il y a eu

aussi d'autres fronts qui étaient la coordination inter-universitaire et inter-facultaire. J'avais invité les doyens de Laval, de Sherbrooke, de McGill, de Concordia, à former un comité de coordination. Nous avons échangé sur nos programmes et sur les actions propices à conduire, nous formions une espèce de front commun face au ministère de l'Éducation. Ces échanges se sont révélés importants. Nous tenions des réunions régulières.

À l'Université Laval, il existait un problème: l'École normale supérieure était un institut indépendant de la Faculté des sciences de l'éducation et un peu sa rivale. La coordination avec Laval se révélait délicate. L'Université de Montréal n'avait plus d'entités distinctes. À Sherbrooke, il n'y avait pas ce problème-là, ni à McGill. À Bishop, il n'y avait pas de problème parce qu'on n'y faisait peu de formation d'enseignants. Ces échanges nous ont rapprochés, ont permis la circulation d'information et tracé des lignes de conduite communes. Partager les informations, c'était déjà beaucoup. Nous rencontrer aussi, était très important. Mais ces actions n'ont pas eu de retombées suffisamment concrètes. C'est ça qui est le problème. Ensuite, il y a eu des événements qui sont venus bouleverser notre équilibre ou la coordination que nous tentions de nous donner. D'abord, ce fut le Rapport Parent. Puis, un comité sur la formation des maîtres, présidé par monsieur le ministre Tremblay, et des recommandations qui ont pesé lourd dans nos destins. Nous avons pu penser, à un moment donné, que, la formation des enseignants allait basculer du côté de l'U.Q.A.M. et de l'Université du Québec. On sentait qu'il y avait quelque chose qui se tramait, j'utilise ce terme qui n'est pas trop méchant mais assez juste. On parlait de créer l'Université du Québec, qui allait être une université d'État, contrairement à l'Université de Montréal qu'on qualifiait d'université "privée". On continuait de répéter ça. L'Université de Montréal avait pourtant le statut d'université "publique".

Plusieurs fonctionnaires, semble-t-il, gardaient beaucoup de rancune et de hargne vis-à-vis l'Université de Montréal et vis-à-vis les universités en général. Peut-être moins pour Laval, parce que Laval est plus près du ministère. Il y avait des personnes de Laval qui étaient au ministère comme monsieur le sous-ministre Arthur Tremblay. L'Université de Montréal, c'était la bête noire, enfin c'était la bête à abattre jusqu'à un certain point et on a vécu ce drame-là. Je pense que l'Université de Montréal est une très grande université. Si certains avaient pu la ratatiner, ils l'auraient fait. Mais ils n'ont pas réussi. Elle a continué à croître, à s'agrandir mais de "peine et de misère" parce que l'Université du Québec allait, en somme, ronger une partie des effectifs et des crédits disponibles. En somme,il fallait, comme doyen, travailler sur plusieurs fronts à la fois, veiller au grain tout le temps.

Faculté des sciences de l'éducation
Université de Montréal

Plan d'expansion de la Faculté

Les programmes actuels d'enseignement de la Faculté ne couvrent qu'une partie des champs qui intéressent les sciences de l'éducation.

Le développement de nouveaux programmes provoquera la structuration de nouveaux départements et de sections à l'intérieur des départements.

La Faculté cherchera à se développer selon les lignes suivantes.

A) DÉPARTEMENT DES SCIENCES PÉDAGOGIQUES

Programmes actuels: licence en sciences pédagogiques, D.E.S., doctorat.

Option: techniques audio-visuelles appliquées à l'enseignement (3e année, D.E.S., doctorat).

Options envisagées pour 1967-68: - Docimologie
- Éducation comparée et histoire de l'éducation.

Option pour 1968-69: - Éducation des adultes.

B) ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

Programmes actuels: - L.E.S. (programme du C.A.P.)
- C.A.P.E.S.

Les programmes sont présentement en revision. L'enseignement en est assuré par le Département des sciences pédagogiques et les autres sections de la Faculté.

L'École normale supérieure devrait assumer la direction du recyclage des maîtres et permettre la coordination de tous les programmes de recyclage à l'Université.

C) <u>SECTION DE L'ENFANCE EXCEPTIONNELLE</u> (Département de pédagogie curative).

<u>Programmes actuels</u>: Licence d'enseignement pour l'enfance exceptionnelle.

Les certificats de spécialisation de la 3e année sont en préparation ainsi que le programme du D.E.S. et doctorat.

La section prépare aussi des certificats de pédagogie curative (programmes de 3e année et de D.E.S.).

<u>Statut de la section</u>: La Faculté présentera, dès le mois de décembre, à la Commission des études, une demande à l'effet que cette section soit élevée au rang de département.

Présentement, elle relève directement du doyen. Le chef actuel de la section joue le même rôle qu'un directeur de département et jouit des mêmes prérogatives.

<u>Élèves inscrits</u>: La section de l'enfance exceptionnelle débute avec une inscription de 18 étudiants.

D) <u>SECTION DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE</u>

<u>Programme actuel</u>: La section possède présentement un programme de licence en pédagogie (option administration scolaire) d'une durée de 2 ans après le B. Péd.

Le B. Péd. peut être considéré comme la première année du programme, car il est une condition stricte d'admission. Parallèlement au programme des étudiants réguliers existe un programme pour les étudiants en exercice partiel.

<u>Programme pour 1967-68</u>: Le nouveau programme prévu pour 1967-68 comporterait:

1. une licence en sciences pédagogiques de 3 ans composée de 4 certificats fondamentaux. Deux certificats additionnels (3e année) seraient des certificats de spécialisation en administration scolaire;

2. la licence sera suivie d'un D.E.S. (M.A.) et d'un doctorat.

<u>Développements envisagés</u>: la section songe à développer les spécialisations suivantes:

1. Administration des écoles primaires
2. Administration des écoles secondaires
3. Curriculum planning: élaboration, organisation et administration des programmes scolaires
4. Gestion des écoles spécialisées: enfance inadaptée, écoles techniques, etc.

Statut de la section: La Faculté a l'intention de présenter, dès le mois de décembre, à la Commission des études, une demande à l'effet que la section soit élevée au rang de département.

E) SECTION DE L'ORIENTATION SCOLAIRE

Programme actuel: Présentement, la section est responsable d'un seul programme de formation: la licence en pédagogie, option orientation. Ceux qui détiennent cette licence sont admissibles à la Corporation des conseillers d'orientation professionnelle du Québec. La très grande majorité des étudiants occupent par la suite un emploi comme conseillers d'orientation ou comme directeurs d'un service d'orientation dans le système scolaire de la province.

Nouveaux développements: Éventuellement, la section pourrait possiblement développer ces programmes de formation susceptibles de répondre plus particulièrement aux besoins de ceux qui aspireraient à des positions ou à des emplois (aux différents paliers du système scolaire) comme directeurs d'étudiants, tuteurs, directeurs des services personnels aux étudiants, officiers de placement, documentalistes (professeurs d'information).

Il est concevable qu'au niveau du D.E.S. on puisse différencier les programmes de façon à préparer des spécialistes en counselling (vocational and educational counselling) et des spécialistes en guidance et administration du personnel étudiant (guidance and student personnel administration - directeurs d'étudiants, directeurs des services personnels aux étudiants). Il est concevable aussi que ces spécialisations soient poursuivies au niveau du doctorat.

Il devrait exister un département de psychologie à l'intérieur de la Faculté pour promouvoir le développement d'un programme de doctorat adapté à la formation de psychologues du counselling (counseling psychologists). Ceci serait possible même sans département de psychologie; on pourrait décerner un doctorat en sciences de l'éducation, option counselling psychologique.

Toutefois, il serait peut-être délicat de faire suivre un tel programme à des étudiants sans avoir clarifié, au préalable, avec la Corporation des psychologues si ces étudiants seraient admissibles dans cette Corporation.

Statut de la section: La S.C.D.A. doit soumettre son point de vue sur le rattachement définitif de l'orientation à la Faculté des sciences de l'éducation.

La Faculté estime que l'orientation devrait continuer de s'y développer.

Elle présentera, dès décembre prochain, une demande à l'effet que cette section soit élevée au rang de département. Présentement, elle est directement attachée au doyen. Le chef de la section joue le même rôle et jouit des mêmes privilèges administratifs qu'un directeur de département.

<u>Effectifs scolaires</u>: La section compte 160 étudiants inscrits en 1966-67. Il y a aussi un certain nombre d'étudiants passifs, soit approximativement 115 étudiants, dont les dossiers sont présentement en revision et qui sont admis au programme de la licence.

<u>Corps professoral</u>: La section compte présentement quatre professeurs. Nous avons prévu d'élever ce nombre à dix en juin prochain.

F) <u>DÉPARTEMENTS À CRÉER</u>

La Faculté songe à créer deux départements, dès juin 1967.

1. <u>Département de l'enseignement élémentaire</u>

Ce département répond à un besoin: la formation de cadres et de chercheurs pour l'enseignement élémentaire. Présentement, la formation spécialisée que peuvent recevoir les maîtres se résume à l'équivalent d'une demi-année, au niveau de la dernière année du Brevet "A" (B.Péd.).

Aux États-Unis, les facultés d'éducation offrent des programmes d'enseignement qui permettent aux maîtres de se spécialiser pour enseigner aux niveaux pré-scolaire et élémentaire. Les programmes du D.E.S. et du doctorat forment des chercheurs et des spécialistes pour ces niveaux.

La Faculté a organisé une section d'enseignement élémentaire. Le professeur Jérôme Poirier a été désigné comme chef de la section.

Il préside un comité chargé de préparer un programme de licence d'enseignement élémentaire. Ce comité a reçu la collaboration de délégués de l'Université Laval, de l'Université Mc Gill et de l'Université de Sherbrooke.

La Faculté présentera dès le mois de décembre un projet de licence d'enseignement à l'élémentaire.

Elle demandera à la Commission des études de constituer immédiatement en département cette nouvelle unité pédagogique.

2. Département de didactique et de pédagogie cybernétique

La Faculté désire fonder, dès juin prochain, un département de didactique et de pédagogie cybernétique.

Un comité spécial travaille présentement sur un projet de programme de spécialisation en didactique et en pédagogie cybernétique qui serait offert au niveau du D.E.S. (M.A.) aux étudiants possédant un premier grade spécialisé (Lettres, Sciences, Musique, etc.).

Un doctorat de recherches en didactique et pédagogie cybernétique couronnerait le D.E.S.

Ce programme sera présenté à la Commission des études avant la fin de décembre pour qu'il puisse entrer en vigueur en septembre prochain.

Le département comptera des professeurs spécialisés en lettres, sciences, etc. qui s'intéressent de façon particulière au développement de nouvelles méthodes d'enseignement de leur discipline respective et à la recherche dans ce secteur. Il se composera aussi de spécialistes en pédagogie ou en psychologie appliquée à l'éducation.

G) DÉPARTEMENTS À INTÉGRER À LA FACULTÉ

1. Département d'éducation physique

La question du rattachement du Département d'éducation physique à la Faculté des sciences de l'éducation plutôt qu'à l'École d'hygiène a déjà été soulevée par M. le doyen Garigue et moi-même, pendant une séance de la Commission des études, l'an dernier. M. le doyen Panisset et moi-même avons exprimé le voeu que la S.C.D.A. tranche la question le plus tôt possible.

Personnellement, j'estime qu'il serait souhaitable que la Faculté des sciences de l'éducation prenne sous sa responsabilité la formation des éducateurs physiques. Le Département pourrait continuer de se développer facilement au sein de la Faculté. Sa réunion aux autres départements de la Faculté produirait plus d'unification en ce qui concerne l'enseignement pédagogique et la formation des maîtres à l'Université. C'est là le rôle propre de la Faculté.

2. Le programme de la licence d'éducation spécialisée de l'Institut de psychologie

La Faculté de philosophie, par l'intermédiaire du Centre de formation des éducateurs spécialisés, dirigé par Mlle Jeannine Guindon, offre un programme de licence d'éducation spécialisée et un certificat d'éducation spécialisé.

Il me semble souhaitable que la formation de tous les éducateurs spécialisés relève uniquement de la Faculté des sciences de l'éducation. La Faculté a fait approuver un programme de licence d'enseignement pour l'enfance exceptionnelle, l'année dernière, et celui-ci est appelé à couvrir tous les aspects de la rééducation des enfants inadaptés ainsi que la rééducation des enfants normaux. Il y va de l'intérêt de l'enseignement et de la recherche universitaires que de réunir les programmes, les effectifs scolaires et les corps professoraux.

La Faculté poursuivra des recherches afin d'améliorer les méthodes de rééducation des enfants inadaptés et la formation des maîtres spécialisés dans ce secteur.

H) NÉCESSITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA PSYCHOLOGIE DE L'ÉDUCATION DANS LA FACULTÉ

La psychologie forme une des sciences de base dans les recherches pédagogiques tout comme les mathématiques le sont dans les sciences expérimentales ou la chimie dans les recherches en biologie.

Il est hautement désirable que la Faculté puisse posséder un Département de psychologie appliquée à l'éducation. Ce département assumerait l'enseignement et la recherche dans les domaines suivants:

1. psychologie du développement: psychologie de l'enfant, de l'adolescent;
2. psychologie de l'apprentissage: psychologie de l'apprentissage scolaire (enseignement pré-scolaire, élémentaire, secondaire, universitaire, enseignement aux adultes);
3. psychologie en milieu scolaire:
   - problèmes d'apprentissage dûs à des causes émotives,
   - testing psychologique appliqué à la connaissance de l'élève (formation de psychologues scolaires);
4. l'évaluation psychologique.

Il serait souhaitable que des maîtres ayant acquis une expérience dans l'enseignement deviennent des psychologues scolaires avec un programme approprié.

La psychologie scolaire doit être envisagée comme un auxiliaire du maître. Sa présence à l'école avec celle de l'orienteur et des autres spécialistes de l'éducation est nécessaire.

Comme il doit professer en milieu scolaire, il est important qu'il en soit sorti, pour bien saisir la réalité scolaire; qu'il ait été formé avec des collègues occupant, en milieu scolaire, des occupations diverses; qu'il ait appris à vivre à l'Université, dans un milieu où ce sont les problèmes liés à l'éducation qui occupent la première place.

Le 9 décembre 1966.

Projet d'un accord entre l'Institut de psychologie de la Faculté de philosophie et la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal.

Le directeur de l'Institut de psychologie et le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation désirent proposer aux conseils respectifs de leur Faculté les termes d'un accord, dans le dessein de coordonner le développement de chacun des organismes, en établissant une plus grande coopération entre les deux.

Dans une première partie de ce texte, nous poserons les principes généraux de l'accord, tandis que dans la seconde partie nous décrirons le partage des champs d'enseignement qui touchent à la fois la psychologie et l'éducation.

I - PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'ACCORD

A) LA REPRÉSENTATION RÉCIPROQUE

Comme les programmes d'études des deux organismes exigent une étroite collaboration, il nous paraît nécessaire de créer des mécanismes d'échanges efficaces au niveau même des structures de direction.

Nous proposons qu'un représentant officiel de chaque Faculté siège avec voix consultative dans les organismes où s'élaborent les nouveaux programmes et les projets, où se décident les normes d'admission et de sélection des étudiants de même que le recrutement du personnel enseignant.

À l'Institut de psychologie, ces fonctions s'exercent au niveau du comité directeur qui est formé du directeur et de trois adjoints de même que du Conseil de la Faculté.

À la Faculté des sciences de l'éducation, ces fonctions sont remplies au niveau des départements, des sections, de l'École normale supérieure et du Conseil de la Faculté. Le Comité pédagogique de l'École normale supérieure compte déjà un représentant de l'Institut de psychologie, en plus des représentants d'autres facultés.

B) APPROBATION DES PROGRAMMES

Dès qu'un projet ou un programme d'études présente des intérêts communs aux deux organismes, il nous paraît souhaitable que les

deux Conseils de Faculté approuvent, d'un commun accord, le programme ou le projet avant qu'il ne soit présenté à la Commission des études ou à ses Sous-Commissions. Les doyens de chaque Faculté échangeront donc tout texte relatif à des programmes d'études préparé dans les départements de la Faculté des sciences de l'éducation ou à l'Institut de psychologie. Le doyen de la Faculté de philosophie et le directeur de l'Institut, de même que leurs homologues, seront invités à siéger aux Conseils de l'autre Faculté pour se faire entendre, chaque fois qu'un nouveau programme ou des modifications à un programme existant y seront déposés. Les doyens formeront un comité conjoint pour lever les dissidences, si elles se produisaient, et s'engagent à ne pas déposer à la Commission des études ou à ses Sous-Commissions des programmes d'études sur lesquels les deux Facultés ne se seraient pas entendues préalablement.

Le comité conjoint sera formé d'un nombre égal de professeurs de l'une et l'autre Faculté qui seront désignés par les doyens de chacune d'elles.

C) RECRUTEMENT ET AFFECTATION DES PROFESSEURS

1. Recrutement

Nonobstant les dispositions de la nouvelle charte concernant la participation des professeurs d'un département au recrutement des nouveaux professeurs, le dossier de tout candidat à un poste d'enseignement dans un secteur d'intérêt commun aux deux organismes sera soumis à l'attention du doyen de la Faculté des sciences de l'éducation ou de son représentant, et du directeur de l'Institut. Le choix du candidat devra rallier un accord unanime des deux parties, sinon la candidature sera retirée pour faire place à une nouvelle. Par conséquent, si le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation veut recruter un professeur qui détient son plus haut grade en psychologie ou si le directeur de l'Institut veut recruter un professeur qui détient son plus haut grade en sciences de l'éducation, chacun devra obtenir préalablement l'accord de son collègue avant d'effectuer toute démarche ultérieure. Dans tous les cas, le professeur aura toute liberté de choisir de faire partie du corps professoral de l'un ou l'autre organisme.

2. Transfert des professeurs

Le directeur de l'Institut de psychologie et le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation sont d'avis que les professeurs de l'une ou l'autre Faculté pourront être transférés de l'Institut de psychologie à l'un des départements de la Faculté des sciences de l'éducation et vice versa, si ces changements sont jugés plus profitables aux deux organismes et à condition, bien entendu, que le professeur accepte ce transfert. Sur sa demande, le professeur pourra être réintégré à son département antérieur, pourvu que des délais suffisants soient laissés aux Facultés pour opérer ce retour.

Dans aucun cas, le transfert ne devra s'opérer au détriment de l'une ou l'autre unité pédagogique par le virement du poste d'enseignement du professeur transféré au profit de l'autre.

3. <u>Détachement des professeurs</u>

Après entente préalable de la Faculté des sciences de l'éducation et de l'Institut de psychologie, un professeur de l'Institut pourra être détaché à la Faculté des sciences de l'éducation et affecté à l'un de ses départements et inversement.

4. <u>Charge d'enseignement partagée entre les deux Facultés</u>

Après entente entre le directeur de l'Institut et le doyen de la Faculté, les professeurs pourront être appelés à donner une partie de leur enseignement dans l'une ou l'autre Faculté.

5. <u>Conférenciers, professeurs invités</u>

Les dispositions seront prises pour que la venue de conférenciers et de professeurs invités dans l'un ou l'autre organisme soit profitable aux deux Facultés.

II - <u>LES CHAMPS D'ENSEIGNEMENT</u>

La description du partage des champs d'enseignement tient compte des programmes déjà approuvés et des projets avancés. La liste n'est donc pas exhaustive et en aucun cas n'exclut les projets que les Facultés n'ont pas fait connaître mais qu'elles pourront élaborer dans un avenir prochain.

A) LES PROGRAMMES DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

1. <u>Département des sciences pédagogiques</u>

- techniques audio-visuelles
- éducation comparée et histoire de l'éducation
- docimologie
- éducation permanente

L'institut de psychologie est d'accord pour que ces programmes d'études se développent dans le cadre de la Faculté des sciences de l'éducation, mais désire collaborer au développement du secteur de docimologie.

2. <u>École normale supérieure</u>

- licence d'enseignement secondaire
- diplôme de l'École normale supérieure

L'Institut reconnaît que ces programmes doivent continuer de se développer dans le cadre de l'École normale supérieure de la Faculté. Le programme du C.A.P. (3e année de la L.E.S.) a été préparé avec la participation d'un représentant de l'Institut de psychologie. L'Institut collabore à l'enseignement des deux programmes. Une coordination étroite

entre les cours de psychologie du C.A.P. et du C.A.P.E.S. a été établie, dès septembre 1966, pour répondre à la demande du directeur de l'Institut.

3. <u>Section de l'Orthopédagogie</u>

- B.Sc. (orthopédagogie)

L'Institut de psychologie est d'accord pour que la formation des spécialistes en orthopédagogie s'effectue dans le cadre de la Faculté des sciences de l'éducation. L'Institut désire collaborer étroitement à la préparation de ce type de pédagogues.

La Faculté des sciences de l'éducation, de son côté, est d'accord pour que le programme de formation des psychologues scolaires s'enseigne dans le cadre de l'Institut.

L'Institut situera la spécialisation en psychologie scolaire au niveau de la maîtrise et du doctorat. Le programme d'études supérieures en orthopédagogie et en psychologie scolaire, qui comprendra des cours et travaux sur les troubles d'apprentissage et sur l'enfance inadaptée, sera élaboré conjointement par les deux Facultés. Ces programmes pourront comporter plusieurs cours communs. Les détenteurs d'une M.Éd. (orthopédagogie) et d'une M.Ps. deviendraient admissibles à ce programme commun d'études doctorales mais recevraient le grade de leur discipline, soit D.Éd. ou D.Ps.

La responsabilité de la section de l'Orthopédagogie de la Faculté et du programme spécialisé de troubles d'apprentissage et d'enfance inadaptée de l'Institut sera toujours confiée, à l'avenir, à une même personne agréée par les deux organismes. Le corps professoral sera affecté à l'enseignement dans l'une ou l'autre Faculté, suivant la nature de cet enseignement et les accords établis entre les parties.

4. <u>Section de l'Administration scolaire</u>

L'Institut de psychologie est d'avis que les programmes d'études en administration scolaire se continuent à la Faculté des sciences de l'éducation.

5. <u>Section de l'Orientation scolaire</u>

L'Institut de psychologie et la Faculté des sciences de l'éducation endossent les recommandations du comité conjoint formé des professeurs d'orientation de l'Institut et de la Faculté des sciences de l'éducation à l'effet que "le comité des professeurs d'orientation de l'Institut de psychologie et de la Faculté des sciences de l'éducation recommande aux Conseils des deux Facultés qu'à partir de 1968-69 les programmes d'orientation de la Faculté des sciences de l'éducation soient intégrés dans les programmes d'études de l'Institut de psychologie. L'Institut assurera la responsabilité de la formation des conseillers d'orientation professionnelle". La formation des spécialistes en "guidance" et en administration du personnel enseignant relèvera de la Faculté des sciences de l'éducation.

6. <u>Enseignement élémentaire</u>

L'Institut est d'accord pour que les programmes de formation de maîtres ou des spécialistes de l'enseignement élémentaire relève (sic) directement de la Faculté des sciences de l'éducation.

La Faculté et l'Institut coopéreront dans l'enseignement de ces programmes.

7. <u>Centre de recherches didactiques et de pédagogie cybernétique</u>

L'Institut s'intéresse vivement à la didactique et appuie la fondation à la Faculté des sciences de l'éducation d'un centre de recherches didactiques.

La Faculté et l'Institut souhaitent une étroite coopération dans l'organisation de ce centre et désirent que les étudiants de la maîtrise et du Ph.D. en psychologie puissent participer au programme de recherche de ce centre.

B) L'INSTITUT DE PSYCHOLOGIE

La Faculté des sciences de l'éducation est d'avis que la formation des psychologues appelés à oeuvrer dans les différents domaines de la psychologie appliquée, soit en psychologie clinique, en psychologie du counseling et en psychologie scolaire doit relever de l'Institut de psychologie.

Comme la psychologie du counseling et la psychologie scolaire ont de nombreuses incidences dans l'évolution des programmes d'enseignement et de recherche de la Faculté des sciences de l'éducation, la Faculté souhaite qu'une étroite coordination existe entre ces deux secteurs et ceux de la Faculté.

Les rapports entre la psychologie scolaire et l'orthopédagogie ont été établis antérieurement.

En ce qui concerne l'évolution des programmes de la licence d'éducation spécialisée, cette question sera discutée suivant les termes généraux de l'accord, de sorte qu'une coordination entre ce secteur et l'orthopédagogie puisse se concrétiser.

David Bélanger, directeur
Institut de psychologie

Gabriel La Rocque, doyen
Faculté des sciences de l'éducation

7.9.67

ANNEXE 6

Rapport du Comité conjoint (document no 70)

Université de Montréal
Faculté des sciences de l'éducation

Montréal, le 23 décembre 1968

NOTE

No 16.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport du Comité conjoint créé par la Faculté des sciences de l'éducation et l'Institut de psychologie de la Faculté de philosophie.

Ce document sera étudié par l'Assemblée de la Faculté au cours du mois de janvier 1969.

Jean-Jacques Jolois
Secrétaire de la Faculté

JJJ/dl

Note transmise à: MM. Gabriel La Rocque, doyen
Claude Blain
Avigdor Farine
Abel Gauthier
Ali Haramein
Jérôme Poirier
Robert Tousignant
Aux professeurs
Aux chargés d'enseignement

Pièce jointe: Rapport du Comité conjoint (document no 70).

le 28 octobre 1968

RAPPORT DE COMITÉ

Introduction

Un comité a été formé dans le but d'étudier la possibilité d'un rapprochement entre la Faculté des sciences de l'éducation et l'Institut de psychologie de la Faculté de philosophie.

Le présent rapport n'a rien de définitif. Le comité désire continuer son étude. Cependant, il veut dès maintenant soumettre à l'approbation de l'Assemblée des professeurs de l'Institut de psychologie et à celle des professeurs de la Faculté des sciences de l'éducation un schéma général qui semble aux membres du Comité pouvoir servir de première approche.

1. Principes

a) Le Comité a rejeté toute formule de rapprochement où la Faculté des sciences de l'éducation et l'Institut de psychologie perdraient brusquement leur identité.

b) Il a cru distinguer à l'Institut de psychologie deux activités principales: psychologie fondamentale et psychologie appliquée et à la Faculté des sciences de l'éducation, trois activités principales: pédagogie fondamentale, pédagogie appliquée, formation des maîtres.

c) La psychologie est une des disciplines de base des sciences de l'éducation. Certaines activités de l'Institut de psychologie et de la Faculté des sciences de l'éducation sont très rapprochées. Pour ces activités, il serait souhaitable que, dès le début, on trouve des formules par lesquelles les ressources des deux institutions seraient exploitées à plein dans le cadre d'une collaboration aussi intense que possible.

d) Les membres du Comité ont cru que pour les fins de l'étude du rapprochement entre les deux institutions, il valait mieux faire de la formation des maîtres un secteur à part.

Ces principes posés, le Comité a cru que le rapprochement désiré pourrait avoir lieu dans les cadres suivants:

2. Structure fondamentale

À partir des deux institutions existantes à savoir: Faculté des sciences de l'éducation et Institut de psychologie, on formerait une nouvelle Faculté appelée

FACULTÉ DES SCIENCES PÉDAGOGIQUES ET PSYCHOLOGIQUES

Cette Faculté aurait un doyen et un vice-doyen. On s'entendrait pour que le vice-doyen soit psychologue quand le doyen est pédagogue et vice-versa. Par ailleurs, on pourrait imaginer, si possible, un système de rotation entre psychologie et pédagogie pour le décanat.

3. <u>Secteurs de la Faculté</u>

La Faculté comprendrait quatre secteurs:

1. Secteur des sciences de la pédagogie;
2. Secteur de la psychologie;
3. Secteur de psycho-pédagogie;
4. Centre de formation des maîtres.

Chaque secteur comprendrait un ou des départements et dépendrait d'un adjoint au doyen. Cet adjoint s'appuierait sur un comité pour assurer la coordination administrative et pédagogique des départements réunis dans le secteur.

a) <u>Secteur des sciences de la pédagogie</u>

Ce secteur a un double objectif: faire progresser les études et la recherche en pédagogie fondamentale et former des spécialistes (non-enseignants) en éducation.

Ce secteur comprendrait:

1. un département de pédagogie générale (appellation définitive à déterminer);
2. un département de pédagogie appliquée (appellation définitive à déterminer).

b) <u>Secteur de la psychologie</u>

Ce secteur a un double objectif: faire progresser les études et les recherches en psychologie fondamentale et former des psychologues professionnels:

Ce secteur comprendrait:

1. un département de psychologie expérimentale;
2. un département de psychologie appliquée.

c) <u>Secteur de psycho-pédagogie</u>

C'est l'existence de ce secteur qui marque le plus le désir des deux institutions de favoriser une franche collaboration dans leurs activités les plus connexes.

Ce secteur a pour objectif de préparer certains professionnels (non-enseignants) dont la formation est proprement psychopédagogique. Il pourrait regrouper les activités des deux facultés qui se rapportent à

D = directeur du département

la fois à la psychologie et à l'éducation, par exemple, psychologie scolaire, orthopédagogie, psycho-éducation.

d) Centre de formation des maîtres

Les activités de ce centre sont en soi un objet de recherche. Il élabore avec des approches scientifiques des modèles de formation et de recyclage des maîtres. Il se propose de former un certain nombre des maîtres dont le milieu a besoin selon ses propres normes d'excellence qu'il réexamine d'ailleurs continuellement. Ce centre est donc un centre expérimental.

Il s'occupe de former des maîtres pour les niveaux élémentaire et préscolaire, secondaire et préuniversitaire, pour les exceptionnels, pour l'enseignement aux adultes.

4. Départements et sections

La question de savoir si le nombre de départements dans chaque secteur est suffisant pour répondre aux besoins demeure ouverte. Le Comité a cru qu'il était prématuré de trancher cette question à ce moment-ci. Ce rapport n'exclut pas non plus la possibilité de l'existence de sections (regroupant certaines spécialisations) dans certains départements.

5. Grades

Le Comité propose que la nouvelle Faculté adopte la nomenclature suivante pour ses grades supérieurs:

a) M.A. et Ph.D. pour les recherches à caractère fondamental quel que soit le département ou section où ces recherches s'effectuent.

b) M.Ps. et D.Ps. d'une part et M.Éd. et D.Éd. d'autre part pour les recherches à caractère appliqué.

Au niveau du premier grade, il est souhaitable que, dès le début, on examine ce qui se fait à l'Institut de psychologie d'une part et à la Faculté des sciences de l'éducation d'autre part pour effectuer de part et d'autre des ajustements mineurs, s'il y a lieu.

Quant aux grades décernés à la suite d'études faites au Centre de formation des maîtres, ce serait des grades d'enseignement. Les étudiants de ce Centre qui désireraient poursuivre des études supérieures (au niveau du doctorat, par exemple) s'intégreraient aux autres secteurs de la Faculté (avec études complémentaires, au besoin).

6. Organigramme

Suit un organigramme donnant le schéma de la structure sur laquelle le Comité s'est arrêté comme première approche.

Le Comité

Gabriel La Rocque

David Bélanger

Noël Mailloux

Ali Haramein

Adrien Pinard

pour le Comité

Abel Gauthier, secrétaire

Faculté des sciences de l'éducation

Procès-verbal de la cent-deuxième réunion du Conseil de la Faculté, tenue le mardi 9 juillet 1968, à 10 heures, dans la salle du Conseil.

Membres présents: M. Gabriel La Rocque, doyen, M. Claude Blain, M. Gustave Crépeau, M. Abel Gauthier, M. Robert Tousignant.

Messieurs Avigdor Farine, chef de la section d'Administration scolaire, et Ali Haramein, chef de la section d'Orthopédagogie, avaient été invités à prendre part à cette réunion.

Monsieur Jean-Jacques Jolois n'a pu y assister.

DEL.388.0 École Normale Supérieure
Document no 36.

Introduction

Le mémoire qui suit comprend plusieurs parties dont l'ensemble vise à clarifier le statut de l'École normale supérieure et à assurer son bon fonctionnement.

Nous allons dans beaucoup de détails. C'est essentiel. Parce que l'École normale supérieure plonge quotidiennement dans l'interfacultaire, elle est quotidiennement embarrassée par l'absence de structures universitaires adéquates pour ce genre de problèmes.

Nos propositions font de l'École normale supérieure un Département de la Faculté des sciences de l'éducation au sens strict et reportent les problèmes interfacultaires à des organismes généraux de l'Université, comme la Commission des études et le Bureau du registraire.

Abel Gauthier, directeur
École normale supérieure

LISTE DES PROPOSITIONS

PREMIERE PROPOSITION

a) Que l'École normale supérieure devienne strictement un Département de la Faculté des sciences de l'éducation ayant pour objet la formation psychopédagogique théorique et pratique des maîtres du secondaire et du collégial.

b) Que le Comité pédagogique de l'École normale supérieure soit dissous. Qu'il soit remplacé par une sous-commission de la Commission des études ayant un mandat plus vaste et plus précis et appelée

<u>Sous-commission des grades universitaires d'enseignement</u>
ou
<u>Sous-commission des programmes de formation des maîtres</u>

et qui fonctionnera à l'égard de la Commission des études comme les sous-commissions actuelles.

c) Que cette Sous-commission ait la composition et le mandat suivants:

1.- <u>Composition</u>

a) Le président sera un membre de droit de la Commission des études rigoureusement neutre par rapport aux questions référées à la Sous-commission.

b) Le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation et le directeur de l'École normale supérieure en feront partie d'office.

c) Un représentant du milieu scolaire ou du ministère de l'Éducation bien au courant des exigences pour l'octroi des brevets d'enseignement siégera à la Sous-commission.

d) La Sous-commission comprendra au plus sept membres.

2.- <u>Mandat</u>

a) La Sous-commission fera rapport à la Commission des études.

b) Elle aura pour mission principale de contribuer à instaurer à l'Université une politique cohérente pour la formation des maîtres en précisant le rôle et la contribution de chacune des facultés.

c) Elle étudiera les programmes de formation des maîtres soumis par les facultés et donnera son avis à la Commission des études.

d) Elle aura droit d'initiative, c'est-à-dire qu'elle pourra signaler à la Commission des études le besoin de tel ou tel programme ou grade qu'il conviendrait d'instituer en vue de la formation ou du perfectionnement des maîtres, et faire les suggestions appropriées.

e) Elle servira de lieu de rencontre pour les Facultés dans tous les cas où elles devront travailler conjointement à la confection d'un programme conduisant à un grade d'enseignement.

f) Elle recommandera, s'il y a lieu, des règles administratives pour le bon fonctionnement des programmes interfacultaires de formation des maîtres.

DEUXIEME PROPOSITION

Que l'on examine l'opportunité de changer l'appellation "École normale supérieure" en une autre plus appropriée en tenant compte de la nature (département) de l'École normale supérieure, en tenant compte aussi de l'orientation que décidera de prendre la Faculté des sciences de l'éducation.

TROISIEME PROPOSITION

a) Que dans la restructuration de l'École normale supérieure on tienne compte de la simplicité du rôle que cette école a à jouer en tant que Département de la Faculté des sciences de l'éducation. Que la structure adoptée soit à la mesure de cette simplicité.

b) Que l'on profite de cette occasion pour donner au Registraire les outils nécessaires à la manipulation efficace de l'interfacultaire (admissions, bulletins de notes, autorité de ce qui relève des réquisitions de diplômes, etc.).

QUATRIEME PROPOSITION

a) Que l'Université reconnaisse nettement que la didactique des diverses disciplines appartient à la Faculté des sciences de l'éducation.

b) Que les autres Facultés ne cherchent pas à développer la didactique dans leurs programmes.

c) Que ces Facultés accordent plutôt leur appui à la Faculté des sciences de l'éducation pour que se développe chez elle un enseignement et des recherches de première valeur en didactique pure et appliquée.

d) Que dans l'engagement des professeurs de didactique, l'École normale supérieure continue de consulter les doyens des Facultés en ce qui regarde la compétence des didacticiens.

e) Bien que dans l'idéal il soit souhaitable que l'École normale supérieure possède une équipe de didacticiens à plein temps pour toutes les matières possibles, que l'on conserve beaucoup de souplesse en ce qui regarde les modalités d'engagement, en faisant correctement les imputations budgétaires.

f) Qu'apparaisse au budget de l'École normale supérieure absolument tout ce qui est nécessaire à l'enseignement théorique et pratique (stage) dont elle a la charge.

CINQUIEME PROPOSITION

a) Qu'un candidat ne puisse s'inscrire au D.E.N.S. qu'après avoir obtenu un premier grade de faculté.

b) Qu'un tel candidat soit tenu de s'inscrire au moins à demi-temps durant une année académique. Il pourrait ensuite terminer le D.E.N.S. en cours d'été.

c) Des exceptions pourraient être prévues à b) pour les détenteurs du brevet "A", car il leur est accordé les trois quarts des crédits du D.E.N.S. par équivalence.

SIXIEME PROPOSITION

Que pour éliminer les difficultés administratives révélées par l'expérience, les licences d'enseignement secondaire ne soient plus des grades conjoints.

SEPTIEME PROPOSITION

Vu que l'Université ne possède pas d'organisme analogue à une Faculté des arts et des sciences n'impliquant qu'un seul Conseil, que la Faculté des sciences de l'éducation décerne les licences d'enseignement secondaire au nom de toutes les parties impliquées.

HUITIEME PROPOSITION

Que l'on utilise au maximum les services mécanisés du Bureau du registraire pour l'administration technique pédagogique des licences d'enseignement secondaire.

NEUVIEME PROPOSITION

a) Qu'un candidat ne puisse s'inscrire au C.A.P. qu'après avoir complété les deux années requises en Faculté.

b) Qu'un tel candidat soit tenu de s'inscrire au moins à demi-temps durant une année sabbatique. Il pourrait ensuite terminer le C.A.P. en cours d'été.

c) Des exceptions à b) pourraient être prévues pour les détenteurs du brevet "A" car il leur est accordé les trois quarts des crédits du C.A.P. par équivalence.

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

A.- Statut et Comité pédagogique

1.- État de la question

Le statut de l'École normale supérieure est ambigu. Voici pourquoi.

L'École normale supérieure existait avant la création de la Faculté des sciences de l'éducation. À ce moment, elle avait été conçue comme un Centre interfacultaire.

Or, l'École normale supérieure, après la création de la Faculté des sciences de l'éducation, fut intégrée à cette Faculté dont elle est devenue le Département de la formation des maîtres des secteurs secondaire et postsecondaire, sans cesser pour autant d'être un Centre interfacultaire. L'intégration s'est donc faite avec compromis de telle façon qu'aujourd'hui le directeur de l'École normale supérieure est à la fois:

a) Directeur d'un département de la Faculté des sciences de l'éducation, membre du Conseil de cette Faculté et soumis à l'autorité du doyen;

b) Président du Comité pédagogique de l'École normale supérieure, comité dont font partie entre autres:

   Le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation
   Le doyen de la Faculté des lettres
   Le doyen de la Faculté des sciences
   etc.

On conçoit facilement qu'un département d'une Faculté peut difficilement agir comme centre interfacultaire. On conçoit facilement que le directeur de ce département peut difficilement posséder quelque autorité que ce soit sur les membres de ce Comité pédagogique (composé de doyens).

En conséquence, le Comité pédagogique de l'École normale supérieure ne peut guère être efficace, et, ainsi, aucun organisme dans l'Université n'a la responsabilité véritable de penser le problème de la formation universitaire des maîtres du secondaire et du postsecondaire; aucun organisme n'a l'autorité qui lui permette d'appliquer les politiques de base d'une solide formation des maîtres. On s'en remet, pour ce faire, au Comité pédagogique, lequel n'est pas structuré pour s'occuper de ces tâches.

D'ailleurs les règles écrites officielles décrivant le fonctionnement, les devoirs et les pouvoirs de ce Comité pédagogique paraissent inexistantes.

Le premier problème de structure à résoudre consiste à faire disparaître la dualité de nature de l'École normale supérieure.

2 - <u>Disparition de la dualité : solution proposée</u>

À la création de la Faculté des sciences de l'éducation, il était normal d'intégrer l'École normale supérieure à la Faculté des sciences de l'éducation. Étant donné la structure actuelle de cette Faculté, il est, pour le moment, normal que cette intégration fasse de l'École normale supérieure un Département de la Faculté des sciences de l'éducation ayant un but précis:

> s'occuper de la formation psychopédagogique des enseignants du secondaire et du collégial.

L'École normale supérieure <u>peut et doit demeurer un Département de la Faculté des sciences de l'éducation</u>. Cela n'est pas remis en question.

Quant à l'aspect interfacultaire de l'École normale supérieure, concrétisé par l'existence du Comité pédagogique, l'intégration de l'École normale supérieure à la Faculté des sciences de l'éducation nous force à le réexaminer.

La formation des maîtres du secondaire et du collégial ne concerne pas que la seule Faculté des sciences de l'éducation, mais aussi les Facultés où s'enseignent les disciplines fondamentales pour la partie non psychopédagogique des programmes. Or, il faut que ces programmes constituent un tout cohérent qui élimine la duplication, les répétitions et qui assure une bonne coordination. Il faut donc dans l'Université un organisme interfacultaire <u>dûment autorisé</u> qui définisse les politiques de base de l'Université pour tout ce qui regarde la formation des maîtres, qui approuve les programmes et qui trouve des solutions à tous les problèmes posés par ce qui est interfacultaire.

L'endroit normal où situer cet organisme, c'est la Commission des études. Le Comité pédagogique actuel de l'École normale supérieure est trop lourd, sans pouvoirs définis et placé au mauvais endroit. Il devrait devenir une Sous-commission de la Commission des études ayant

juridiction sur les gra[illegible]taires d'enseignement entendus au sens strict de la formation [illegible] et être ainsi détaché de l'École normale supérieure propreme[illegible]te. Cette Sous-commission "dramatiserait" le problème de la formation des maîtres à l'Université.

Première proposition

a) Que l'École normale supérieure devienne strictement un Département de la Faculté des sciences de l'éducation ayant pour objet la formation psychopédagogique théorique et pratique des maîtres du secondaire et du collégial.

b) Que le Comité pédagogique de l'École normale supérieure soit dissous. Qu'il soit remplacé par une Sous-commission de la Commission des études ayant un mandat plus vaste et plus précis et appelée

Sous-commission des grades universitaires d'enseignement
ou
Sous-commission des programmes de formation des maîtres

et qui fonctionnera à l'égard de la Commission des études comme les Sous-commissions actuelles.

c) Que cette Sous-commission ait la composition et le mandat suivants:

1.- Composition

a) Le président sera un membre de droit de la Commission des études rigoureusement neutre par rapport aux questions référées à la Sous-commission.

b) Le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation et le directeur de l'École normale supérieure en feront partie d'office.

c) Un représentant du milieu scolaire ou du ministère de l'Éducation bien au courant des exigences pour l'octroi des brevets d'enseignement siégera à la Sous-commission.

d) La Sous-commission comprendra au plus sept membres.

2.- Mandat

a) La Sous-commission fera rapport à la Commission des études.

b) Elle aura pour mission principale de contribuer à instaurer à l'Université une politique cohérente pour la formation des maîtres en précisant le rôle et la contribution de chacune des facultés.

c) Elle étudiera les programmes de formation des maîtres soumis par les facultés et donnera son avis à la Commission des études.

d) Elle aura droit d'initiative, c'est-à-dire qu'elle pourra signaler à la Commission des études le besoin de tel ou tel programme ou grade qu'il conviendrait d'instituer en vue de la formation ou du perfectionnement des maîtres, et faire les suggestions appropriées.

e) Elle servira de lieu de rencontre pour les facultés dans tous les cas où elles devront travailler conjointement à la confection d'un programme conduisant à un grade d'enseignement.

f) Elle recommandera, s'il y a lieu, des règles administratives pour le bon fonctionnement des programmes interfacultaires de formation des maîtres.

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

B.- Le nom

1.- État de la question

Le nom "École normale supérieure" est sans doute prestigieux, mais il a l'incontestable inconvénient de projeter dans les esprits l'image de l'institution française de la rue d'Ulm.

Or, notre École normale supérieure ne peut être cela. Elle est intégrée à une Faculté des sciences de l'éducation. C'est une différence importante. Que nous le voulions ou non, nous sommes appelés, à la Faculté des sciences de l'éducation, comme dans les autres facultés d'ailleurs, à évoluer dans le contexte américain. Dans ce contexte, le nom d'École normale supérieure crée de la confusion, à l'Université d'abord, à l'extérieur ensuite. Il évoque l'image d'une entité autonome, d'une "parafaculté", d'une réalité sans relations de dépendance par rapport à la Faculté des sciences de l'éducation.

2.- La formation des maîtres à la Faculté des sciences de l'éducation

Dans l'état actuel des choses, la Faculté des sciences de l'éducation comprend les Sections ou Départements suivants:

a) Le Département des sciences pédagogiques:

C'est le département de base de la Faculté. Son but est de former des spécialistes dans les différentes branches des sciences de l'éducation. Il ne forme pas de maîtres. Mais il assure en grande partie les cours de pédagogie pour les départements et sections de la Faculté.

b) École normale supérieure (département sui generis):

Ce département s'occupe des programmes de formation des maîtres des secteurs secondaire et collégial.

Dans l'état actuel des choses, ce département fait très peu d'enseignement. Il est tributaire du Département des sciences pédagogiques. Il contrôle les stages en milieu scolaire et les cours de didactique des diverses disciplines avec l'accord des diverses facultés.

Il a la responsabilité des programmes conduisant aux grades suivants:

Diplôme de l'École normale supérieure (D.E.N.S.)
Licences d'enseignement secondaire
Licence en pédagogie, options académiques (jusqu'en 1971)
Baccalauréat en pédagogie (jusqu'en 1972)

c) Section d'administration scolaire:

Cette section ne forme pas de maîtres et ne fournit pratiquement pas de cours de service aux sections ou départements qui en forment.

d) Section d'orthopédagogie:

Cette section ne forme pas de maîtres pour l'enseignement normal. Son but est de préparer des maîtres pour l'enseignement aux exceptionnels.

e) Section d'orientation:

Vient d'être transférée à l'Institut de psychologie.

f) Section de l'enseignement élémentaire et préscolaire:

En voie de formation. But: former des maîtres pour l'enseignement élémentaire.

On voit que la Faculté des sciences de l'éducation est organisée en sections ou départements en fonction de programmes plutôt que de disciplines.

3.- Appellations possibles pour l'École normale supérieure:

Les paragraphes précédents montrent que l'École normale supérieure n'a pas la responsabilité de la formation de tous les maîtres qu'entend former la Faculté des sciences de l'éducation.

Dans la recherche d'une appellation, il faut tenir compte de cette réalité:

a) Une appellation possible serait:
Département de la formation des maîtres des enseignements secondaire et collégial.

b) Dans l'éventualité où la Faculté des sciences de l'éducation déciderait de regrouper toutes les sections s'occupant de la formation des maîtres, on pourrait songer à

Département de la formation des maîtres
ou
Centre de formation des maîtres
ou
École normale

c) Dans l'éventualité où la Faculté des sciences de l'éducation déciderait de se restructurer en départements en fonction des disciplines plutôt qu'en fonction de la finalité des programmes, le problème changerait de nature.

Deuxième proposition

Que l'on examine l'opportunité de changer l'appellation "École normale supérieure" en une autre plus appropriée en tenant compte de la nature (département) de l'École normale supérieure, en tenant compte aussi de l'orientation que décidera de prendre la Faculté des sciences de l'éducation.

C.- Les responsabilités quotidiennes de l'École normale supérieure dans les faits

1. État de la question

Dans la partie A de ce mémoire, nous avons proposé de transférer l'aspect pédagogique interfacultaire de l'École normale supérieure à une Sous-commission de la Commission des études, c'est-à-dire où il appartient.

De la même manière, il faut placer là où ils appartiennent les problèmes administratifs techniques interfacultaires comme les admissions, les relevés de notes, la préparation des bulletins finaux pour la collation des grades. Il nous apparaît que c'est au niveau du Bureau du registraire qu'il faut chercher et trouver les solutions qui s'imposent.

Dans l'état actuel des choses, tous ces problèmes techniques sont abusivement compliqués pour l'École normale supérieure pour la simple raison que l'Université n'a pas eu jusqu'ici les instruments nécessaires. Or, les problèmes techniques interfacultaires sont à la dimension de toute l'Université.

Dans les faits, le travail de l'École normale supérieure considérée strictement comme un département de la Faculté des sciences de l'éducation serait d'une extrême simplicité si l'Université lui donnait un statut à la mesure de ses seules responsabilités en tant que département de la Faculté des sciences de l'éducation.

Qu'est-ce que l'École normale supérieure dans les faits, une fois l'aspect interfacultaire transféré ailleurs? C'est un département de la Faculté des sciences de l'éducation qui reçoit des élèves ayant réussi certaines études dans les autres facultés et qui leur fournit une formation pédagogique théorique et pratique d'une durée d'un an en relation avec le milieu scolaire, en vue de les préparer à transférer à leurs futurs élèves l'essentiel des connaissances acquises dans les autres facultés.

Pour l'essentiel, aujourd'hui, l'École normale supérieure, c'est ça et rien que ça.

Voici le programme qu'elle contrôle dans les faits:

Programme du C.A.P. et D.E.N.S.

ED	100	Introduction à la pédagogie	4 cr.
ED	120	Histoire et philosophie de l'éducation	4 cr.
EDUC	530	Enseignement secondaire et collégial dans le monde	2 cr.
ED	150	Statistique appliquée à l'éducation	3 cr.
EDDD	235	Mesure et évaluation en éducation	2 cr.
EDAS	555	Structures scolaires du Québec	2 cr.
EDUC	510	Apprentissage scolaire	2 cr.
EDUC	520	Éducation de la personnalité	3 cr.
PSY	108	Psychologie sociale	2 cr. x
EDUC	500	Didactique des diverses disciplines	4 cr.
EDAV	200	Documents audio-visuels	2 cr. x
			31 cr. (sic)

x: l'un ou l'autre de ces deux cours.

Seuls les cours EDUC 500 et EDUC 515 tombent sous la juridiction nette de l'École normale supérieure. Les autres cours sont assurés, en théorie, par les autres départements de la Faculté des sciences de l'éducation; dans certains cas, cependant, ce sont des professeurs de l'École normale supérieure qui les donnent.

2. Esp[illegible] de ce programme

L'année de cours (31 crédits) que contrôle l'École normale supérieure fonctionne selon un esprit très particulier. D'abord, cette année suit toujours deux ou trois années d'études dans des facultés autres que celle des sciences de l'éducation.

Puis, tout en étant de véritable niveau universitaire, cette année doit demeurer de caractère professionnel. L'organisation la meilleure est celle où tous les cours sont centrés sur le stage de formation pratique en milieu scolaire.

En [illegible] le but de l'enseignement de cette année est de préparer l'étudiant à transférer à ses futurs élèves l'essentiel de ce qu'il a acquis [illegible] facultés autres que celle des sciences de l'éducation.

3. Relations avec les autres facultés

Cette année de formation pédagogique (31 crédits) s'ajoute toujours à un certain nombre d'années d'études dans d'autres facultés. Il faut distinguer deux cas:

a) Cas des grades disjoints:

Quand cette année s'adresse à un candidat qui possède déjà un premier grade universitaire spécialisé (licence ès lettres, baccalauréat ès sciences, etc.), la Faculté des sciences de l'éducation décerne le diplôme de l'École normale supérieure (D.E.N.S.). Sur la foi de ce diplôme, le ministère de l'Éducation octroie un Brevet d'enseignement spécialisé.

Le D.E.N.S. présente peu de difficultés administratives, parce qu'il n'implique pas de démarche conjointe de la Faculté des sciences de l'éducation et des autres facultés.

b) Cas des grades conjoints:

Quand cette année s'adresse à un candidat qui a suivi deux années de cours selon un programme précis dans une des facultés qui sont entrées dans le régime des licences d'enseignement secondaire [Lettres, Sciences, Théologie (Sciences religieuses), Musique, Médecine (Diététique)], la Faculté des sciences de l'éducation décerne le Certificat d'aptitudes pédagogiques (C.A.P.).

L'Université, considérant l'ensemble formé par les deux années dans une Faculté et l'année (C.A.P.) à la Faculté des sciences de l'éducation comme un tout, décerne au candidat la licence d'enseignement secondaire, grade conjoint de la Faculté des sciences de l'éducation et de l'une des facultés susmentionnées.

Sur la foi de ce grade, le ministère de l'Éducation octroie le brevet d'enseignement spécialisé.

Le grade conjoint de licencié d'enseignement secondaire engendre des problèmes administratifs et juridictionnels nombreux, pour les raisons invoquées en 1, dont le poids retombe sur l'École normale supérieure, ce qui est décidément abusif.

Troisième proposition

a) Que dans la restructuration de l'École normale supérieure on tienne compte de la simplicité du rôle que cette École a à jouer en tant que département de la Faculté des sciences de l'éducation. Que la structuration adoptée soit à la mesure de cette simplicité.

b) Que l'on profite de cette occasion pour donner au Registraire les outils nécessaires à la manipulation efficace de l'interfacultaire (admissions, bulletins de notes, autorité de ce qui relève des réquisitions de diplômes, etc.).

Nous reviendrons plus loin sur les licences d'enseignement secondaire.

D. Les cours de didactique appliquée

1. État de la question

Le programme de l'année de formation pédagogique que contrôle l'École normale supérieure dont il a été question en C. contient deux cours qui sont fondamentaux pour l'École normale supérieure:

EDUC 500 : Didactique des diverses disciplines
EDUC 515 : Stage de formation pratique

Ces deux cours ont plus particulièrement comme but de préparer le candidat à l'enseignement de telle discipline dans le milieu scolaire.

Le sigle EDUC 500 - Didactique des diverses disciplines, recouvre en fait un ensemble de cours:

EDUC - littérature 500 - Didactique de la littérature
EDUC - grammaire 500 - Didactique de la grammaire
EDUC - mathématiques 500 - Didactique des mathématiques
EDUC - physique 500 - Didactique de la physique
EDUC - sciences religieuses 500 - Didactique des sciences religieuses

Selon la spécialisation qu'un candidat a choisi au cours de ses études dans une faculté, tel ou tel cours de didactique lui est imposé.

2. L'attitude des facultés

Les facultés jusqu'ici n'ont pas très bien compris l'esprit des cours de didactique. Certaines ont craint un envahissement de leur domaine de la part de la Faculté des sciences de l'éducation par le truchement de ces cours et les ont revendiqués pour elles. Il importe aujourd'hui de trancher définitivement cette question si l'on veut que l'Université se développe de façon cohérente.

Il est clair que c'est à la Faculté des lettres à enseigner les lettres, à la Faculté des sciences à enseigner les sciences aux futurs enseignants. Mais c'est à la Faculté des sciences de l'éducation qu'il appartient de mettre les étudiants au courant des exigences des programmes de telle année du secondaire, des moyens dont on dispose pour les réaliser et des methodes qu'il convient d'utiliser pour faire un bon enseignement en tenant compte de tous ces facteurs.

Le professeur de didactique d'une discipline est un homme possédant à la fois des grades universitaires dans la discipline à enseigner, en pédagogie, et une expérience valable du milieu où ses élèves enseigneront eux-mêmes. Normalement, l'École normale supérieure, si la

formation des maîtres se développe à l'Université, devrait pouvoir compter sur un ou deux professeurs de didactique par matière jugée fondamentale.

L'Université doit reconnaître que la didactique spéciale à un niveau d'enseignement pour chaque discipline appartient en propre à la Faculté des sciences de l'éducation, les autres facultés ayant pour rôle de développer l'enseignement des matières elles-mêmes et non pas la didactique pour tel ou tel niveau.

C'est d'ailleurs ainsi que les choses se passent en Amérique.

3. L'engagement des professeurs de didactique

Le professeur de didactique doit être engagé par l'École normale supérieure de la Faculté des sciences de l'éducation, c'est-à-dire là où la qualité de son travail et de ses publications pourra être appréciée pour les promotions, là où l'on se préoccupe des méthodes d'enseignement et des théories de l'apprentissage.

Cependant, il est souhaitable que le professeur de didactique d'une manière (sic) entretienne des relations faciles avec les professeurs de cette matière dans une faculté. Il est souhaitable que le professeur de didactique d'une manière (sic) travaille souvent conjointement avec les professeurs d'une faculté.

Voilà pourquoi la Faculté des sciences de l'éducation, quand elle propose une candidature aux autorités supérieures, devrait solliciter l'accord du doyen (et non pas du Conseil) de la Faculté appropriée. Cet accord doit porter uniquement sur les qualités du candidat. Si cet accord n'est pas acquis, l'engagement peut se faire quand même selon le jugement des autorités de l'Université.

4. Cas spéciaux

Pour certaines matières, le nombre d'élèves ne justifie pas l'engagement d'un professeur à temps complet. S'il se trouve alors dans une faculté un professeur ayant l'expérience de l'enseignement en milieu scolaire, et par ailleurs, intéressé par la didactique, on peut procéder à un engagement conjoint par l'École normale supérieure et par une faculté, la charge d'enseignement étant précisée à chaque endroit et les imputations budgétaires correctement faites.

Dans le cas des disciplines à laboratoire, il peut être indiqué d'employer la formule du détachement. Un professeur est alors engagé par le Département de chimie, par exemple, à la suggestion de l'École normale supérieure et détaché pour tout son temps à l'École normale supérieure. Un tel professeur profite des facilités de laboratoire du Département de chimie; son traitement est imputé au budget de l'École normale supérieure. Il est jugé, pour ses promotions d'après les normes de l'École normale supérieure. Le poste appartient à l'École normale supérieure de la Faculté des sciences de l'éducation.

Dans tous les cas, il ne peut être question de considérer les cours de didactique des diverses disciplines comme des cours de service.

Quatrième proposition

a) Que l'Université reconnaisse nettement que la didactique des diverses disciplines appartient à la Faculté des sciences de l'éducation.

b) Que les autres Facultés ne cherchent pas à développer la didactique dans leurs programmes.

c) Que ces Facultés accordent plutôt leur appui à la Faculté des sciences de l'éducation pour que se développe chez elle un enseignement et des recherches de première valeur en didactique pure et appliquée.

d) Que dans l'engagement des professeurs de didactique, l'École normale supérieure continue de consulter les doyens des Facultés en ce qui regarde la compétence des didacticiens.

e) Bien que dans l'idéal il soit souhaitable que l'École normale supérieure possède une équipe de didacticiens à plein temps pour toutes les matières possibles, que l'on conserve beaucoup de souplesse en ce qui regarde les modalités d'engagement, en faisant correctement les imputations budgétaires.

f) Qu'apparaisse au budget de l'École normale supérieure absolument tout ce qui est nécessaire à l'enseignement théorique et pratique (stage) dont elle a la charge.

E - Modalités d'obtention du D.E.N.S.

1. État de la question

Dans l'état actuel des règlements de la Faculté des sciences de l'éducation, un candidat à un grade d'une faculté peut obtenir le D.E.N.S. par cours d'été consécutifs intercalés entre les années académiques des facultés. Cette façon de procéder donne nettement l'impression que les cours de pédagogie de l'École normale supérieure sont marginaux. L'étudiant n'a qu'à accumuler des crédits séparés du stage de formation pratique pour obtenir le diplôme et le brevet d'enseignement. D'autre part, cela introduit des complications administratives qu'il vaut mieux éviter.

Or, l'année de formation pédagogique théorique et pratique de l'École normale supérieure n'a de valeur réelle que si elle est prise comme un tout où l'enseignement théorique se fait en liaison étroite avec le stage.

D'autre part, l'étudiant lui-même ne prendra le D.E.N.S. au sérieux que s'il doit se concentrer durant l'année académique sur ses études de pédagogie, comme il le fait pour celles de lettres, de sciences, etc.

Cinquième proposition

a) Qu'un candidat ne puisse s'inscrire au D.E.N.S. qu'après avoir obtenu un premier grade de faculté.

b) Qu'un tel candidat soit tenu de s'inscrire au moins à demi-temps durant une année académique. Il pourrait ensuite terminer le D.E.N.S. en cours d'été.

c) Des exceptions pourraient être prévues à b) pour les détenteurs du Brevet "A", car il leur est accordé les trois quarts des crédits du D.E.N.S. par équivalence.

F. Les licences d'enseignement secondaire

1. État de la question

Nous avons vu en C que les licences d'enseignement secondaire sont des grades conjoints de la Faculté des sciences de l'éducation et de l'une des facultés suivantes: Théologie (Institut supérieur des sciences religieuses), Lettres, Sciences, Médecine (Institut de diététique), Musique.

Sur le plan administratif, cela cause de multiples difficultés parce que:

a) L'Université n'a pas de tradition dans le maniement des affaires académiques interfacultaires;

b) Les facultés poussent trop loin le formalisme pour respecter le caractère conjoint du grade quand il s'agit de technicalités (inscriptions, relevés de notes, préparation du bulletin final pour la collation des grades, décisions de Conseils, etc.) et ne le respecte pas pour l'essentiel: le programme.

c) Les budgets sont faits par facultés et, le plus souvent, l'interfacultaire se place entre deux budgets, c'est-à-dire nulle part.

Pourtant l'essentiel, c'est que les programmes des licences d'enseignement secondaire forment un tout cohérent compte tenu du but poursuivi: la formation des maîtres. Or, cela sera atteint par la création de la Sous-commission en A.

Pour l'administration du grade, il faut viser à l'efficacité. Or, aussi longtemps que l'Université ne possèdera pas un organisme du genre "Faculté des arts et des sciences" pour remplacer les multiples Conseils de Facultés, le mieux c'est d'éviter les grades conjoints et tous les actes administratifs à caractère conjoint.

Sixième proposition

Que, pour éliminer les difficultés administratives révélées par l'expérience, les licences d'enseignement secondaire ne soient plus des grades conjoints.

2. Solution proposée

Selon les propositions faites précédemment, l'École normale supérieure est devenue strictement un Département de la Faculté des sciences de l'éducation qui, dans le cas de la licence d'enseignement secondaire, n'a de responsabilités que pour l'année connue sous le sigle C.A.P.

Or, on peut très bien faire en sorte que l'École normale supérieure agisse sur le plan administratif à la manière d'un Département d'études graduées qui n'admet que des étudiants ayant suivi un certain programme de cours approuvés dans d'autres facultés. Cette façon de procéder élimine le grade conjoint et tous ses inconvénients administratifs.

Dans cette optique, la Faculté des sciences de l'éducation pourrait avoir, pour la licence d'enseignement secondaire, des règlements du genre suivant:

I.- C.A.P. (certificat d'aptitude pédagogique)

Le certificat d'aptitude pédagogique est un diplôme décerné par la Faculté des sciences de l'éducation sanctionnant des études pédagogiques théoriques et pratiques d'une durée d'un an (au moins 30 crédits).

Conditions d'admission

Avoir suivi avec succès un programme homogène de cours d'une durée de deux ans (au moins 60 crédits) dans une ou des facultés de l'Université et jugé approprié pour l'enseignement secondaire par l'Université (ou l'équivalent tel que déterminé par le Registraire).

II.- Licence d'enseignement secondaire

L'Université de Montréal décerne la licence d'enseignement secondaire avec mention de la spécialité à tout détenteur du C.A.P. qui a réussi les examens d'un programme homogène de cours d'une durée de deux ans (au moins 60 crédits) dans une ou des facultés de l'Université et jugé approprié pour l'enseignement secondaire par l'Université (ou l'équivalent tel que déterminé par le Registraire).

3. Programme de cours appropriés pour l'enseignement secondaire

Le programme de cours jugé approprié pour l'admission au C.A.P. est évidemment celui qui a été approuvé par la Commission des études sur recommandation de la Sous-commission des grades universitaires d'enseignement.

Dans la pratique, on pourra procéder en deux étapes:

a) <u>Disposition provisoire</u>

Seront déclarés appropriés tous les programmes de licence d'enseignement secondaire I et de licence d'enseignement secondaire II existant dans les facultés qui ont actuellement une entente avec la Faculté des sciences de l'éducation.

b) <u>Disposition définitive</u>

Tous les programmes précités seront réexaminés et réajustés par la Sous-commission des grades universitaires d'enseignement. D'autres programmes pourront être mis sur pied à la suggestion de la Sous-commission. Il n'est pas exclu que certains programmes exigent l'apport de plus de deux Facultés.

4. <u>Qui décerne le grade?</u>

C'est en vérité l'Université qui décerne des grades. Mais, dans l'état actuel des choses, cela se fait sur la recommandation d'un Conseil de Faculté. Pour l'efficacité, il vaut mieux que les licences d'enseignement secondaires (sic) soient décernées par la Faculté des sciences de l'éducation, vu que c'est là que l'étudiant termine ses études. Le C.A.P. serait décerné avec la licence. Le Registraire pourrait imaginer un libellé du parchemin qui mentionnerait l'apport des diverses facultés au programme suivi par l'étudiant.

Le palmarès pourrait même mentionner cet apport quand le Secrétaire de la Faculté des sciences de l'éducation le lirait à la Collation des grades. Pour ménager des susceptibilités possibles, cette partie du palmarès pourrait être lue par le Président de la Sous-commission des grades universitaires d'enseignement.

5. <u>Admissions, inscriptions, dossiers, etc.</u>

Les conditions d'admission aux diverses licences d'enseignement secondaire sont celles des facultés correspondantes.

Pour les licences d'enseignement secondaire, le mieux, puisqu'il s'agit de grades interfacultaires qui impliquent que l'étudiant passera par plusieurs facultés avant l'obtention du grade, c'est que toutes les facultés intéressées délèguent la décision de l'admission et le cheminement du dossier jusqu'à l'obtention du grade au Bureau du registraire (qui pourra, s'il le juge à propos, utiliser des comités <u>ad hoc</u>).

Il faudrait un procédurier écrit et rigoureusement respecté par toutes les parties.

Dans la pratique, les choses se passeraient probablement ainsi, pour un candidat à la licence d'enseignement secondaire, langue et littérature française, par exemple.

L'admission au programme de Licence I serait faite au Bureau du registraire qui transmettrait les documents pertinents à la Faculté des lettres. Quand l'étudiant aurait terminé le programme de Licence I et Licence II, la Faculté des lettres certifierait que les cours sont réussis. La formule de réinscription de l'étudiant indiquerait C.A.P. Le Registraire l'enverrait à la Faculté des sciences de l'éducation avec le bulletin cumulatif et les pièces utiles. À la fin de l'année du C.A.P., la Faculté des sciences de l'éducation certifierait que le C.A.P. est réussi, et, vu les études antérieures, ferait la réquisition de diplôme pour la licence.

Septième proposition

Vu que l'Université ne possède pas d'organisme analogue à une Faculté des arts et des sciences n'impliquant qu'un seul Conseil, que la Faculté des sciences de l'éducation décerne les licences d'enseignement secondaire au nom de toutes les parties impliquées.

Huitième proposition

Que l'on utilise au maximum les services mécanisés du Bureau du registraire pour l'administration technique pédagogique des licences d'enseignement secondaire.

5. Consécration des faits

Dans les faits, dans la pratique quotidienne, les licences d'enseignement secondaire sont composées de deux parties disjointes: l'une contrôlée par une Faculté, l'autre par une autre. Pour s'en rendre compte de visu on n'a qu'à examiner la naissance et le fonctionnement de la licence d'enseignement secondaire en liste externe de la Faculté des lettres.

Jusqu'ici le caractère conjoint des licences d'enseignement secondaire n'a produit que des embarras administratifs à la Faculté des sciences de l'éducation.

G.- Modalités d'obtention du C.A.P.

1. État de la question

Dans l'état actuel des règlements de la Faculté des sciences de l'éducation, un candidat à la licence d'enseignement secondaire peut obtenir le C.A.P. par cours d'été consécutifs intercalés entre les années académiques des facultés. Il y a lieu de faire à ce sujet les mêmes remarques que pour le D.E.N.S. (cf. partie E de ce *mémoire*).

Neuvième proposition

a) Qu'un candidat ne puisse s'inscrire au C.A.P. qu'après avoir complété les deux années requises en Faculté.

b) Qu'un tel candidat soit tenu de s'inscrire au moins à demi-temps durant une année académique. Il pourrait ensuite terminer le C.A.P. en cours d'été.

c) Des exceptions à b) pourraient être prévues pour les détenteurs du Brevet "A" car il leur est accordé les trois quarts des crédits du C.A.P. par équivalence.

H.- L'avenir

1. Préambule

Si l'essentiel des propositions précédentes est accepté, l'École normale supérieure (avec un nom nouveau) sera strictement un Département de la Faculté des sciences de l'éducation, sans aucune prétention à l'hégémonie. Elle pourra, enfin débarassée d'ennuis administratifs inutiles, s'occuper d'enseignement et de recherches comme tout Département d'Université qui se respecte.

Elle aura son corps professoral propre dispensant un enseignement et faisant des recherches en liaison étroite avec le milieu scolaire. Elle sera pleinement intégrée à la Faculté des sciences de l'éducation. Elle aura l'appui des Facultés.

Comme tous les autres enseignements universitaires, le sien est inséparable de la recherche. Elle s'emploiera à promouvoir la recherche en didactique pure et appliquée en collaboration avec les autres départements de la Faculté des sciences de l'éducation et les facultés qui le voudront bien.

2. Transformation du D.E.N.S. en maîtrise

Les bonnes universités américaines décernent après un premier grade de faculté une maîtrise d'enseignement avec un programme analogue à celui du D.E.N.S. avec ou sans thèse (cela varie). Ce sera la première tâche à accomplir.

Pour le bien de l'étudiant, il faut toujours l'engager dans des voies qui débouchent normalement vers des grades supérieurs dans les délais normaux. Procéder autrement, en décernant des diplômes marginaux, n'aide personne.

3. Le doctorat

L'étudiant pourra ensuite s'inscrire au doctorat de la Faculté des sciences de l'éducation en effectuant en relation avec le milieu scolaire des recherches en didactique pure et appliquée. Quand cela pourra se faire sérieusement, en demandant au besoin la collaboration des autres facultés, nous pourrons dire que nous serons bien organisés à l'Université de Montréal pour la formation des maîtres.

4. Un modèle

On peut s'inspirer de plusieurs bonnes universités américaines pour le problème qui nous préoccupe. Nous incluons l'annuaire de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Stanford. Le système qui a cours est très près de nos propositions.

I - Une toute autre solution

1. État de la question

L'École normale supérieure actuelle est à la fois dans la Faculté des sciences de l'éducation et à la fois au-dessus ou à côté. La vie quotidienne montre que cette situation est intenable. Nous prétendons qu'il faut choisir.

Dans ce mémoire, nous avons choisi de placer carrément l'École normale supérieure dans la Faculté des sciences de l'éducation. C'est ainsi que les choses se passent en Amérique du Nord.

2. Un autre choix possible

On pourrait faire le choix différemment. Il faudrait alors placer l'École normale supérieure au-dessus des Facultés et en-dehors de la Faculté des sciences de l'éducation. Nous ne voyons pas d'avantage à une telle formule aussi longtemps que l'Université n'aura pas changé sa structure actuelle (Facultés multiples avec Conseils multiples).

Après discussion, sur la proposition de M. Abel Gauthier, appuyée par M. Claude Blain, le Conseil de la Faculté recommande que le document no 38 soit soumis à la Commission du développement académique.

Toutefois, il faudra modifier les paragraphes d) de la quatrième proposition, p. 4 et p. 15, qui devront se lire ainsi:

d) que dans l'engagement des professeurs de didactique, l'École normale supérieure continue de consulter les doyens des Facultés en ce qui regarde la compétence des didacticiens.

La séance est levée à 16 heures 20.

Jean-Jacques Jolois
Secrétaire de la Faculté

Gabriel La Rocque
Doyen

JJJ/dl. le 23.10.68.

Faculté des sciences de l'éducation

PROCES-VERBAL de la deuxième Assemblée de la Faculté, tenue le mardi 12 décembre 1967.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES EN COURS:

1.- Revue de la Faculté: Rapport du Comité provisoire (Document 3)
2.- Étude des statuts de la Charte (Prière d'apporter sa copie)
3.- Établissement d'un calendrier des opérations
4.- Invitation de professeurs étrangers
5.- Divers

INFORMATION:

1.- Participation aux associations: C.C.R.E., A.C.C.E., A.C.P.E., A.I.P.E.L.F., A.P.E.U.Q.
2.- Comités conjoints de la Faculté
3.- Comité d'admission aux études supérieures (Document 4)
4.- Centralisation des admissions et des inscriptions (Document 5)
5.- Divers

ASSEMBLÉE DE FACULTÉ: COMPOSITION (Statuts - art. 30.01)

L'Assemblée de Faculté se compose des professeurs de la Faculté.

Elle est présidée par le doyen qui la convoque au moins une fois par année et chaque fois qu'au moins le quart de ses membres en fait la demande par écrit pour des motifs énoncés dans celle-ci. Le secrétaire de la Faculté agit comme secrétaire d'Assemblée.

Les chargés d'enseignement, de cours ou de recherche, peuvent être invités à participer à ses délibérations, mais sans droit de vote.

Personnes convoquées:

Ont été convoqués, par correspondance, les professeurs, les chargés d'enseignement, de cours et de recherche et quelques observateurs.

Membres présents:

M. Gabriel La Rocque, doyen, M. Claude Blain, M. Gustave Crépeau, M. Marcel de Granpré, M. Abel Gauthier, Mme Ariette Joffe-Nicodème, M. Jean-Jacques Jolois, Melle Denyse Larrivée, M. Viateur Lemire, M. Michel Margot, M. Michel Plourde, M. Robert Tousignant, M. Antonio Le Sieur, secrétaire.

Personnel enseignant invité, présent à l'assemblée:

Mme Gisèle Barret, M. Jacques Beausoleil, M. Pierre Casno, Mme Michèle Comeau-Charbonneau, M. Dominique Erpicum, M. Georges Ethier, M. Avigdor Farine, M. Gabriel Ferrone, M. Maurice Gros-Désormeaux, Mme Maria Gutierrez, M. Jean-Claude Lasry, M. Jacques Milot, Mme Hayat Mirza, M. Christian Racelet, M. Robert O'Reilly, M. Guy Stringer.

Note:

Certaines personnes n'ayant été présentes que quelques instants, leurs noms ne figurent pas dans ces listes.

Délibérations:

Les personnes avaient à leur disposition les documents suivants:

Doc. 3: Projet de revue pédagogique

Doc. 4: Procédure d'admission avec études supérieures

Doc. 5: Projet de centralisation des demandes d'admission et des inscriptions au niveau des premiers grades.

(voir pièces jointes)

Personnes convoquées:

Ont été convoqués, par correspondance, les professeurs, les chargés d'enseignement, de cours et de recherche et quelques observateurs.

Membres présents:

M. Gabriel La Rocque, doyen, M. Claude Blain, M. Gustave Crépeau, M. Marcel de Granpré, M. Abel Gauthier, Mme Arlette Joffe-Nicodème, M. Jean-Jacques Jolois, Melle Denyse Larrivée, M. Viateur Lemire, M. Michel Margot, M. Michel Plourde, M. Robert Tousignant, M. Antonio Le Sieur, secrétaire.

Personnel enseignant invité, présent à l'assemblée:

Mme Gisèle Barret, M. Jacques Beausoleil, M. Pierre Casno, Mme Michèle Comeau-Charbonneau, M. Dominique Erpicum, M. Georges Ethier, M. Avigdor Farine, M. Gabriel Ferrone, M. Maurice Gros-Désormeaux, Mme Maria Gutierrez, M. Jean-Claude Lasry, M. Jacques Milot, Mme Hayat Mirza, M. Christian Racelet, M. Robert O'Reilly, M. Guy Stringer.

Note:

Certaines personnes n'ayant été présentes que quelques instants, leurs noms ne figurent pas dans ces listes.

Délibérations:

Les personnes avaient à leur disposition les documents suivants:

Doc. 3: Projet de revue pédagogique

Doc. 4: Procédure d'admission avec études supérieures

Doc. 5: Projet de centralisation des demandes d'admission et des inscriptions au niveau des premiers grades.

(voir pièces jointes)

DEI 10 **<u>Revue de la Faculté</u>**

Monsieur le doyen expose succintement le but de la discussion sur le projet de création d'une revue de la Faculté et demande à Mme Arlette Joffe-Nicodème de présenter les travaux du comité provisoire qu'elle préside et les divers aspects de la future revue consignés dans le document 3.

Après discussion, les résolutions suivantes sont prises par l'Assemblée de la Faculté.

1.- Sur proposition de M. Viateur Lemire, appuyé par M. Avigdor Farine, l'Assemblée de la Faculté approuve à l'unanimité qu'un comité de 5 membres, appelé Comité de rédaction, soit constitué; il devra mettre sur pied la revue en s'appuyant sur les idées exprimées dans le document 3.

2.- Sur proposition de M. Robert Tousignant, appuyé par M. Gustave Crépeau, l'Assemblée de la Faculté élit à l'unanimité Mme Arlette Joffe-Nicodème comme présidente du Comité de rédaction.

3.- Sur proposition de M. Abel Gauthier, appuyé par M. Michel Plourde, l'Assemblée de la Faculté élit à l'unanimité M. Viateur Lemire comme membre du Comité de rédaction.

4.- Sur proposition de M. Viateur Lemire, appuyé par Melle Denyse Larrivée, l'Assemblée de la Faculté élit à l'unanimité M. Michel Plourde comme membre du Comité de rédaction.

5.- Sur proposition de Mme Arlette Joffe-Nicodème, appuyée par M. Abel Gauthier, l'Assemblée de la Faculté élit à l'unanimité M. Ali Haramein comme membre du Comité de rédaction.

6.- Sur proposition de M. Michel Margot, appuyé par M. Gustave Crépeau, l'Assemblée de la Faculté autorise les membres élus à s'adjoindre un 5e membre.

7.- Sur proposition de M. Avigdor Farine, appuyé par M. Robert Tousignant, l'Asuemblée de la Faculté demande que les cinq membres élus choisissent un directeur de la revue.

8.- Sur proposition de M. Gustave Crépeau, appuyé par M. Michel Margot, l'Assemblée de la Faculté demande que le Comité de rédaction établisse ses règlements de régie interne et les présente au Conseil de la Faculté.

9.- Aussitôt que le Conseil de la Faculté se sera prononcé sur la revue, la nouvelle sera transmise au Comité d'études de l'Université et aux organismes susceptibles de s'y intéresser.

DEL. 2.0 Statuts de la Charte:

Monsieur le doyen explique à l'Assemblée la procédure relative au recrutement des professeurs et des chargés d'enseignement.

DEL. 3.0 Rattachement à la Faculté:

Le cas particulier du rattachement d'un professeur d'une autre Faculté est soulevé et amène l'Assemblée de la Faculté à se prononcer sur le rattachement de M. Ali Haramein, de la Faculté de philosophie (Institut de psychologie), à la section de l'Orthopédagogie de la Faculté des sciences de l'éducation, en qualité de professeur.

La candidature de M. Ali Haramein étant proposée par M. le doyen, M. Gustave Crépeau se fait le porte-parole de l'Assemblée de la Faculté pour dire que celle-ci est favorable à ce que le candidat proposé soit rattaché à la Faculté des sciences de l'éducation.

DEL. 4.0 Calendrier des opérations:

Monsieur le doyen annonce que la Faculté sera bientôt dotée d'un calendrier de ses opérations et il demande aux personnes impliquées dans ces opérations de s'y conformer en tous points.

DEL. 5.0 Professeurs invités:

Monsieur le doyen souhaite que les départements et les sections utilisent au maximum les professeurs invités.

Après discussion l'Assemblée suggère:

1.- qu'on adopte une nouvelle formule de travail avec ces invités.

2.- qu'on dispose dès le début de l'année d'un calendrier complet de leurs conférences, de leurs cours et de leurs annuaires.

3.- qu'on étudie la possibilité de substituer à la formule "conférence" une autre formule mieux adaptée à notre époque.

La séance est levée à 12 heures 30.

Gabriel La Rocque
Doyen

Antonio Le Sieur
Secrétaire

JJJ/dl. le 8.2.1968

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Réunion: PROJET DE REVUE PÉDAGOGIQUE - Organe de la Faculté

22 novembre 1967

(Adopté au Conseil de la Faculté le 27.11.67)

Les professeurs présents acceptent favorablement l'alternance (non régulière) de numéros dits thématiques et de numéros "pot-pourri".

Numéros thématiques

Deux conceptions se font jour:

a) un numéro thématique par département, dans la mesure du possible, car, certains départements sont de création récente et manquent du personnel ou du loisir suffisants pour mener à bien la réalisation d'un numéro.

Cette conception a l'avantage de pouvoir se réaliser pour deux ou trois départements dans un délai raisonnable. Ex.: la formation des maîtres pourrait partir du travail réalisé à l'A.P.E.U.Q. et étoffé davantage.

b) un numéro thématique traité par tous les départements dans l'optique qui leur est propre. C'est probablement la conception la plus riche en variété et en intérêt mais la plus difficile à réaliser plus ou moins rapidement. La création d'un séminaire commun à tous les départements, tenu à intervalles réguliers, pourrait en hâter l'aboutissement.

Numéros "pot-pourri"

Articles de sujet différent, réunis dans un numéro et aussi représentatifs que possible des différentes sections et départements. Il est bien entendu que certains de ces départements et sections ne peuvent assurer une collaboration automatique. Toutefois, on aura soin, dans les articles acceptés pour publication de choisir les plus variés.

Bibliographie

À la fin de chaque numéro thématique et "pot-pourri", on inclura une revue bibliographique des ouvrages ou articles parus récemment. Dans les numéros thématiques, on pourrait ajouter une liste de volumes ou d'articles se rapportant au thème envisagé et formant la liste des références nécessaires aux lecteurs.

Le dernier numéro de l'année pourrait comporter une bibliographie de ce qui s'est écrit au Québec dans le domaine de l'éducation en l'espace d'un an.

"Abstracts"

Il serait utile d'envisager un résumé en anglais des articles de chaque numéro, si l'on envisage une diffusion sérieuse aux États-Unis.

Comité de rédaction

Ses tâches:

1) établir la "politique de la qualité" et veiller à son application;

2) planifier la composition des numéros, solliciter les articles, les lire, s'adjoindre des experts à cet effet le cas échéant, coordonner les activités;

3) établir des relations extérieures avec différents organismes;

4) établir le budget, administrer le personnel;

5) surveiller la diffusion.

Ce comité devrait être désigné par tout le personnel de la Faculté, réuni en Assemblée générale et suivant certains critères qu'il importera de dégager. Le comité peut en être un d'abord provisoire, qui agira ensuite comme comité de nomination dans le choix définitif.

Bureau du doyen ALS/sr 7.12.67

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

PROCÉDURE D'ADMISSION AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

(Adopté au Conseil de la Faculté le 13.11.67)

1. Toutes les demandes d'admission aux études supérieures sont adressées au Bureau de l'admission qui prend les mesures nécessaires pour que les dossiers soient complets.

2. Le directeur du Bureau de l'admission prépare un document sur les qualifications de chaque candidat aux études supérieures.

3. Ce document est soumis au Comité d'admission aux études supérieures qui formule ses recommandations.

   3.1 Les recommandations peuvent être les suivantes:
      3.1.1 admissibilité sans cours complémentaires;
      3.1.2 admissibilité avec cours complémentaires plus ou moins nombreux, les termes du règlement 7.3.b) de la Faculté devant être ici respectés pour les candidats à la maîtrise et les prérogatives de la direction des études devant être sauvegardées;
      3.1.3 non-admissibilité.

4. Le rapport du Comité et le dossier de l'étudiant sont remis par le directeur du Bureau de l'admission, au directeur du département ou au chef de la section.

5. S'il s'agit d'une recommandation d'admissibilité, le directeur du département ou le chef de section rencontrera le candidat, l'invitera et l'aidera à trouver un professeur qui le dirigera dans un programme approprié de recherches. Le candidat aura été avisé par le directeur du Bureau de l'admission de bien vouloir rencontrer son directeur de département ou son chef de section.

   5.1 Le choix du professeur doit obtenir l'agrément du directeur de département ou du chef de section.

6. Le directeur de département ou le chef de section soumet le cas du candidat au Conseil de la Faculté.

   6.1 S'il s'agit d'un candidat à la <u>maîtrise</u>, il soumet le rapport du Comité d'admission aux études supérieures, avec ses propres recommandations, s'il y a lieu.

6.2 S'il s'agit d'un candidat au <u>doctorat</u>, il soumet le rapport du Comité d'admission aux études supérieures, avec ses propres recommandations, s'il y a lieu, et le nom du professeur qui dirigera le candidat dans un programme approprié de recherches.

7. Le Conseil de la Faculté se prononce sur le candidat aux études supérieures.

7.1 Il se prononce d'abord sur son admissibilité.

7.2 S'il s'agit d'un candidat au doctorat, le Conseil de la Faculté doit en outre se prononcer sur le choix du professeur qui dirigera le candidat dans un programme approprié de recherches.

8. Si le candidat est jugé inadmissible, le directeur du Bureau de l'admission avisera l'étudiant de la décision du Conseil.

8.1 Si le candidat est jugé admissible,

8.1.1 le directeur du Bureau de l'admission soumettra le cas au Bureau de l'immatriculation s'il y a lieu;

8.1.2 sur avis favorable du Bureau de l'immatriculation ou sans son avis s'il n'est point question d'équivalences, le directeur du Bureau de l'admission avise l'étudiant de son admission;

8.1.3 il remet le cas au directeur du département ou au chef de la section;

8.1.4 ce dernier verra à fixer le programme d'études du candidat et à le soumettre à la Direction des études.

9. <u>Le directeur du département</u> verra, enfin, à inscrire l'étudiant aux cours de son programme.

Bureau du doyen CB/sr 7.12.67

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

PROJET D'UNE CENTRALISATION DES DEMANDES D'ADMISSION ET DES INSCRIPTIONS AU NIVEAU DES PREMIERS GRADES

Attendu que le système décentralisé actuel de l'étude des demandes d'admission et des inscriptions est très lourd et très peu efficace sous divers aspects, il est proposé:

A - PROPOSITIONS

1 - Que toutes les demandes d'admission à des études conduisant à un premier grade universitaire soient adressées au Bureau d'immatriculation.

2 - Que chacune des facultés détermine annuellement ses critères d'admission après consultation du Bureau d'immatriculation.

3 - Que le Bureau d'immatriculation applique les critères d'admission des facultés en donnant suite aux demandes d'admission; tous les cas douteux et les cas d'équivalence seront préalablement examinés en comité avec chaque faculté mais le Bureau d'immatriculation a pouvoir de décision sur les cas d'équivalence.

4 - Que le Bureau d'immatriculation soit entièrement responsable de l'inscription des étudiants.

5 - Que le nouveau système soit mis en vigueur pour toutes les demandes relatives à l'inscription de septembre 1968.

B - AVANTAGES

Le système centralisé d'admission et d'inscription permettra:

1 - De mieux faire respecter les dates limites pour recevoir les demandes d'admission.

2 - De supprimer les demandes d'admission multiples.

3 - D'obtenir une meilleure coordination des convocations pour les tests d'admission, le service de santé, la carte d'identité.

4 - D'analyser rapidement un profil des demandes d'admission acceptées ou refusées.

5 - D'instaurer une mécanisation complète de l'inscription qui permettra

a) l'émission de relevés statistiques en temps requis;
b) l'émission avant septembre des listes d'étudiants par année et par cours permettant une planification éventuelle des horaires et de l'utilisation des salles de cours;
c) une étude systématique des résultats d'examen en fonction des antécédents de l'étudiant;
d) une mécanisation du processus comptable de l'inscription;
e) une réinscription automatique des étudiants sur avis de promotion donné par les facultés.

6 - De réaliser une économie considérable du travail clérical actuellement effectué dans chaque faculté.

(Commission des études - 5 octobre 1967 - CE-2583)

Bureau du doyen ALS/sr 7.12.67

ANNEXE 9

Faculté des sciences de l'éducation

Rapport du Comité chargé d'étudier
la situation des chargés d'enseignement

Le Comité avait pour tâche d'étudier le problème des chargés d'enseignement à la Faculté des sciences de l'éducation.

Plus concrètement, il s'agissait pour lui de chercher une réponse aux questions suivantes:

I - Combien de chargés d'enseignement la Faculté compte-t-elle, et, quel est le contenu de leur dossier?

II - Quels critères devraient guider la Faculté pour la nomination de ces chargés d'enseignement au poste de professeur assistant?

III - Quelle devrait être la politique future de la Faculté en ce qui a trait à la fonction du chargé d'enseignement?

I - Étude des dossiers

Le Comité a fait l'analyse de tous les dossiers des chargés d'enseignement, soit un total de 21 dossiers.

De ces 21 dossiers, deux ont été mis de côté, parce que le statut des personnes concernées a déjà fait l'objet de recommandations précises de la part du Conseil de la Faculté. Il s'agit des dossiers de M. Martineau et de M. Thiffault.

De l'examen des 19 autres dossiers se dégagent les constatations suivantes:

1) - Trois personnes sont à l'emploi de la Faculté depuis 1966.
2) - Huit sont à la Faculté depuis 1967.
3) - Huit sont à la Faculté depuis 1968.
4) - Trois sont en congé d'étude.
5) - Onze sont en rédaction de thèse et doctorat.
6) - L'"expérience antérieure" de ces chargés d'enseignement est si diverse qu'il n'est pas possible de dégager de constantes.

II - Solution des cas actuels

En regard des cas actuels, le Comité a retenu, après consultation de chacun des directeurs de départements et chefs de sections les critères de solution suivants:

1) - La présence à la Faculté:

Par présence à la Faculté, le Comité entend l'exercice actuel d'une fonction d'enseignement à la Faculté.

Le Comité est d'avis que la nomination d'un chargé d'enseignement au rang de professeur assistant implique sa présence à la Faculté.

Selon ce critère, les chargés d'enseignement actuellement en congé d'étude ne pourraient être nommés professeurs assistants.

2) - Les années de service:

Par année de service, on entend ici l'exercice à plein temps d'une charge d'enseignement en tous points comparable à la charge d'un professeur assistant.

Le Comité est d'avis qu'un chargé d'enseignement qui aurait deux années de service au sens donné ici à ce terme, devrait être nommé immédiatement professeur assistant, s'il satisfait par ailleurs, au premier critère énoncé plus haut.

Ce statut de professeur assistant serait sujet à révision après une période maximum de deux ans, période pendant laquelle on aura facilité, dans la mesure du possible, l'obtention du doctorat.

III - Politique future de la Faculté

Dans son rapport présenté à l'APUM, en novembre 1968, le Comité chargé d'étudier le statut du chargé d'enseignement, signale la "profonde ambiguité" (sic) dont a souffert, jusqu'ici, ce statut à l'Université de Montréal.

"Dans un cas extrême, y lit-on, le poste de chargé d'enseignement constitue une étape qui débouche sur une carrière normale de professeur d'université, par promotion au poste de professeur assistant. À l'autre extrême, le poste de chargé d'enseignement constitue un cul de sac. Dans ce dernier cas, les chargés d'enseignement ont souvent à assumer des tâches tout-à-fait comparables à celles des autres professeurs et n'ont en pratique aucun espoir de voir s'ouvrir devant eux une carrière normale, comparable à celle des autres professeurs. L'obstacle qu'ils rencontrent provient de ce qu'ils n'ont pas et ne peuvent en pratique obtenir leur doctorat. Entre les deux cas extrêmes présentés, il y a toute la gamme des situations réelles et il y a, c'est le plus grave, le passage lent avec le temps d'un extrême à l'autre".

Ce problème, très aigu, semble-t-il, dans les facultés anciennes de l'Université, ne se pose pas de la même façon à la Faculté des sciences de l'éducation.

La Faculté des sciences de l'éducation est jeune, en effet, et s'est préoccupée, dès le départ, d'aider ses chargés d'enseignement à obtenir leur doctorat avant de leur assigner une charge régulière et entière d'enseignement.

Il y aurait cependant avantage à ce que la Faculté adopte une politique précise, en ce qui a trait à la fois à la fonction du chargé d'enseignement et au recrutement futur de son personnel enseignant.

La fonction de chargé d'enseignement à la Faculté des sciences de l'éducation pourrait être conçue comme une fonction essentiellement temporaire, ouverte exclusivement à des étudiants inscrits au doctorat et comportant au plus une demi (sic) charge d'enseignement exercée sous la responsabilité directe d'un professeur de la Faculté.

Quant au recrutement futur du personnel enseignant à la Faculté, le Comité émet le voeu que, dans tous les cas où cette définition du chargé d'enseignement ne pourrait s'appliquer, on procède par engagement à la leçon, ou qu'on propose l'engagement à plein temps d'une personne dont le dossier justifie, dès le départ, le rang de professeur assistant.

Abel Gauthier

Gustave Crépeau

5 février 1969

JC/ip

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

<u>Liste des chargés d'enseignement</u>

Monsieur Claude TOUCHETTE	(1966)
Mme Michèle COMEAU-CHARBONNEAU	(1966)
Mme Gisèle BARRET	(1967)
Mme Hayat MIRZA	(1967)
Monsieur Jean LÉVEILLÉ	(1967)
Monsieur Jean VACHON	(1967)
Mme BEER	(1967)
Monsieur CARBONNEAU	(1967)
Monsieur MILOT	(1967)
Monsieur Christian RASSELET	(1967)
Monsieur GAGNON	(1968)
Monsieur THIBAULT	(1968)
Mlle VAN GRUNDERBEECK	(1968)
Mlle LESEMANN	(1968)
Mme MIRON-BROSSARD	(1968)
Monsieur ÉTHIER	
Monsieur GIRARD	(1968)
Monsieur DELLOW	(1968)

5 février 1969

ANNEXE 10

Québec, le 30 avril 1965.

M. Gabriel La Rocque, doyen
Faculté des sciences de l'éducation
Université de Montréal
C.P. 6128
Montréal 3.

Monsieur le Doyen,

Lors de leur dernière réunion tenue à l'Université de Sherbrooke, le 2 avril, les membres du Comité des recteurs et des principaux des universités du Québec ont convenu de former un Comité de coordination de l'enseignement pédagogique qui soit constitué de deux représentants de chacune des universités et de deux personnes que M. le Ministre de l'Éducation sera invité à désigner.

Le procès-verbal de cette réunion expose comme suit le mandat de ce Comité:

"1) Coordonner les programmes pédagogiques des universités;

2) Participer à la coordination des programmes académiques qui concourent à la formation des maîtres;

3) Coordonner l'orientation des élèves vers diverses disciplines, soit en relation avec les organisations universitaires locales, soit en relation avec le nombre d'emplois disponibles dans la Province (statistiques);

4) Si, éventuellement, une certaine partie de la formation des maîtres pour l'enseignement à l'élémentaire demeurait sous la juridiction du Ministère, étudier les moyens de coordination entre cet enseignement et l'enseignement pédagogique universitaire;

5) Établir et maintenir les relations officielles qui s'imposent avec le Comité de certification du Ministère;

6) Assurer des échanges inter-universitaires de maîtres, d'invités de marque, etc."

Mgr Irénée Lussier, recteur de votre Université, m'a annoncé que vous vouliez bien faire partie de ce Comité de coordination, et vous avez accepté l'invitation que je vous ai faite de convoquer et présider la première réunion. Je vous remercie de votre collaboration.

Il appartiendra à ce Comité de se choisir un président et un secrétaire, et de décider des modalités de son fonctionnement. La tâche que le Comité des recteurs et des principaux des universités du Québec entend ainsi confier aux membres de ce Comité de coordination est, à coup sûr, d'une extrême importance. Au nom de mes collègues, je vous souhaite tout le succès désirable dans l'accomplissement de votre travail.

Voici la liste des membres du Comité. C'est une liste incomplète. L'Université de Sherbrooke n'a pas encore désigné ses représentants:

Université de Montréal	M. Gabriel La Rocque
Université de Montréal	M. Vianney Décarie
Université Sir George Williams	M. John Wilfrid O'Brien
Université Sir George Williams	M. James Whitelaw
Université McGill	M. Wayne Hall
Université McGill	M. J.E.M. Young
Université Bishop	M. J.D. Jefferis
Université Bishop	M. James Angrave
Université Laval	M. Maurice Barbeau
Université Laval	M. l'abbé Roméo Miville

Veuillez agréer, Monsieur le Doyen, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du Comité des recteurs et des principaux des universités du Québec,

Mgr Louis-Albert Vachon, P.A., V.G.

COMITÉ DE COORDINATION DE L'ENSEIGNEMENT PÉDAGOGIQUE DES UNIVERSITÉS

Rapport au Comité des recteurs et des principaux des universités du Québec

sur le

Mémoire de la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques du Québec (C.I.C.) aux universités concernant le perfectionnement des maîtres en exercice, 21 avril 1966.

À ses réunions du 12 août et du 9 septembre 1966, le Comité de coordination de l'enseignement pédagogique des universités a étudié le mémoire concernant le perfectionnement des maîtres en exercice présenté aux universités de langue française, le 21 avril 1966, par la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques du Québec.

Demandes de la C.I.C.

La C.I.C. expose la situation d'un certain nombre de maîtres en exercice, déjà pourvus d'un brevet d'enseignement inférieur au brevet "A", qui voudraient se qualifier par des études universitaires pour l'enseignement d'une spécialisation que souvent ils enseignent déjà depuis plusieurs années.

Cet objectif est fréquemment inaccessible parce qu'on leur impose d'ordinaire de suivre, avant les cours de spécialisation, de nombreux cours destinés à élever leur formation générale au niveau des études exigées des candidats réguliers aux études universitaires.

Cette façon de procéder a pour effet de rendre pratiquement impossible les études de spécialisation parce qu'elle oblige un professeur en exercice à suivre pendant de nombreuses années des cours mal adaptés à son âge, à sa formation personnelle, à son expérience et à ses besoins immédiats.

La C.I.C. propose d'accepter tout brevet d'enseignement comme suffisant pour l'inscription à la licence d'enseignement dans la spécialisation choisie par le candidat. La scolarité moyenne des maîtres concernés est de treize ans et demi. La C.I.C. demande également de ne pas obliger ceux qui détiennent un brevet "A" ou un baccalauréat ès arts à suivre de nouveau des cours de spécialité de même niveau et de même contenu que ceux qu'ils ont déjà suivis. Enfin, l'année de pédagogie des divers brevets devrait être acceptée comme équivalente à la pédagogie de la licence d'enseignement.

Telles sont les grandes lignes des demandes présentées par le mémoire qui mentionne cependant, sans entrer dans les détails, la nécessité d'opérer aussi des aménagements nouveaux dans la structure de certaines licences d'enseignement pour les rendre plus conformes aux besoins des maîtres en exercice.

Il faudrait, ajoute le document, recourir à des moyens adéquats pour rendre vraiment accessibles ces cours universitaires: cours télévisés complétés par des séminaires ou des stages d'été, cours par correspondance, libération des maîtres pour une période d'études à plein temps pouvant aller jusqu'à une année, exemption de l'année de résidence, bourses d'études, etc.

La C.I.C. ne demande pas d'accepter des sujets incapables de faire des études universitaires. Elle ne veut pas non plus qu'on abaisse le niveau de celles-ci. Elle propose, de plus, sa collaboration pour faire le recensement des candidats et planifier les cours. Elle offre aussi de créer elle-même des comités qui dirigeraient les études des maîtres et les amèneraient à acquérir au besoin les connaissances jugées indispensables pour s'inscrire aux cours de licence.

<u>Attitude du Comité de coordination de l'enseignement pédagogique</u>

Le mémoire de la C.I.C. s'adresse aux universités de langue française mais il demande qu'une coordination s'établisse entre toutes les universités du Québec.

Les universités de langue française sont déjà entrées en contact avec la C.I.C. au sujet de son mémoire. Des mesures dans le sens de celui-ci avaient déjà été prises antérieurement, étaient à l'étude ou le sont actuellement. Ainsi, l'Université de Montréal, à la suite d'échanges de vues entre la Commission des écoles catholiques de Montréal et le Département de mathématiques de la Faculté des sciences, a déjà préparé et mis en marche un programme pour le recyclage des maîtres au niveau du B.Sc.II et de la licence d'enseignement secondaire. La licence d'enseignement secondaire dont la spécialisation à la Faculté des lettres se prend par cours radiodiffusés a attiré 600 candidats. De plus, les programmes du C.A.P. et du C.A.P.E.S. à la Faculté des sciences de l'éducation sont conçus de manière à reconnaître les études de pédagogie des brevets d'enseignement.

Les universités adaptent, de plus, graduellement leurs exigences d'admission au niveau de la treizième année proposé par le Rapport Parent.

Dans le domaine de la psychopédagogie, le Comité constate qu'il existe des différences de structure assez marquées entre les universités de langue anglaise et les universités de langue française. Dans les universités de langue anglaise le problème est beaucoup plus simple que dans les universités de langue française parce que la formation pré-universitaire se prend sous un seul type d'institution. Il se pose des problèmes toutefois aux maîtres qui voudraient poursuivre leurs études de

spécialisation dans une université de langue anglaise après des études en langue française, ou inversement. Le Comité de coordination de l'enseignement pédagogique des universités croit pouvoir élaborer des solutions graduelles à ces problèmes.

À la suite de ses délibérations le Comité est arrivé pour le moment à des propositions auxquelles on pourrait immédiatement commencer à donner suite.

<u>Conditions d'admission</u>

L'établissement des conditions d'admission aux études de spécialisation ne relève pas des Facultés des sciences de l'éducation. Il faudrait, par conséquent, réunir les doyens des facultés concernées.

> Recommandation 1.
> Le Comité recommande que les maîtres en exercice détenant un brevet d'enseignement soient admis après une scolarité de 13 années dans toutes les facultés.

Dans le domaine de la spécialisation, le Comité estime que les organismes universitaires concernés pourraient se limiter à exiger comme cours prérequis les cours nécessaires pour aborder les cours universitaires de la spécialisation choisie. Des examens devraient établir cependant, au bénéfice même des candidats, s'ils paraissent avoir des chances de réussir jusqu'à leur terme les études universitaires.

> Recommandation 2.
> Le Comité recommande qu'un examen établisse si le candidat est prêt à entrer de plain-pied dans les cours universitaires. S'il ne l'est pas, on lui indiquera les cours qu'il devrait suivre pour entreprendre avec fruit les études de sa spécialité.

<u>Recyclage en psychopédagogie</u>

La licence d'enseignement comporte à la fois de la psychopédagogie et de la spécialisation. À l'Université de Montréal, on exige que le maître en exercice qui complète sa formation par des cours universitaires prenne au moins huit crédits de psychopédagogie pour mettre à point sa formation professionnelle. Cependant, on ne fait pas suivre de cours sur des sujets déjà suffisamment étudiés par le candidat. Cette formule semble avantageuse pour le maître.

> Recommandation 3.
> Le Comité recommande que les maîtres en exercice qui viennent à l'université prendre une licence d'enseignement aient à suivre un minimum de cours de psychopédagogie ne faisant pas double emploi avec leurs études antérieures.

> Recommandation 4.
> Le Comité recommande que la psychopédagogie soit offerte aux maîtres en exercice, dans toute la mesure du possible, par le moyen de stages, de séminaires et de colloques aussi bien que par des cours formels.

Méthodes pédagogiques

La C.I.C. a bien exposé les besoins et les difficultés des maîtres en exercice. Les moyens les plus adéquats doivent être utilisés pour rendre les cours accessibles dans le plus grand nombre possible de régions et pour les adapter aux conditions particulières de ce groupe d'étudiants.

Recommandation 5.
Le Comité recommande de recourir aux cours télévisés, aux cours radiodiffusés, aux cours par correspondance, aux stages, aux séminaires, aux cours d'été préparés ou suivis par des lectures et travaux complémentaires, et enfin à la décentralisation des cours, chaque fois que la chose est possible.

Coopération

Recommandation 6.
Le Comité recommande que les universités mettent en commun leurs activités pour établir un programme varié de cours de recyclage.

Recommandation 7.
Le Comité recommande, pour répondre à l'offre de bons offices de la C.I.C., de mettre sur pied immédiatement un comité conjoint de la C.I.C. et du Comité de coordination de l'enseignement pédagogique des universités pour déterminer les moyens les plus efficaces pour répondre aux besoins des maîtres en exercice.

Université de Montréal
Faculté des sciences de l'éducation
Le 3 octobre 1966

Gabriel La Rocque
Président

Corporation des instituteurs et institutrices catholiques du Québec
2136, Chemin Sainte-Foy,
Québec 10

MÉMOIRE AUX UNIVERSITÉS

CONCERNANT

LE PERFECTIONNEMENT DES MAITRES EN EXERCICE

Aux recteurs des Universités de Montréal, Québec (Laval), Sherbrooke, et au directeur du Centre universitaire de Trois-Rivières

21 avril 1966

LE PERFECTIONNEMENT DES MAITRES EN EXERCICE

SOMMAIRE

PRÉSENTATION

INTRODUCTION — Page 4

CHAPITRE I

BESOINS ACTUELS DU PERSONNEL — Page 5

CHAPITRE II

OBSTACLES À L'INSCRIPTION AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES — Page 6

CHAPITRE III

RECOMMANDATIONS — Page 7

CHAPITRE IV

MOYENS POUR FAVORISER LE PERFECTIONNEMENT UNIVERSITAIRE DES MAITRES EN EXERCICE — Page 9

CONCLUSION — Page 10

Monseigneur,
Monsieur le Recteur,
Monsieur l'abbé,

La C.I.C., qui regroupe la très grande majorité des enseignants du secteur public, se préoccupe de toutes les questions qui se rapportent de près ou de loin à la formation de ses membres.

Depuis 10 ans, ses mémoires annuels au gouvernement abordent le relèvement des standards de la profession enseignante.

À la Commission Parent, nous recommandions pour les futurs maîtres, un niveau d'études minimum de 15 ans de scolarité.

Depuis, nous avons accepté que la formation des maîtres soit confiée à l'Université à cause des avantages incontestables que peut offrir le milieu universitaire.

Dans le contexte essentiellement mouvant où évolue cette question, comme toutes les questions relatives à la réforme de l'enseignement, nous avons été amenés à préciser nos vues sur le recyclage des maîtres en exercice.

Le présent mémoire soumet à votre attention des demandes concernant l'admission à l'Université des maîtres en exercice.

Le Président,

G.-Raymond LALIBERTÉ

INTRODUCTION

Le système scolaire que notre collectivité met présentement en place pour permettre aux citoyens de répondre aux défis du monde en accélération, vaudra par la qualité des maîtres qui l'animeront.

Il est inutile de rappeler les interventions de tous les responsables de notre société tendant à requérir des maîtres de qualité. La Commission Parent a cristallisé ces besoins dans des recommandations non équivoques. Cette dernière impulsion a été ressentie par tous nos membres dont la préoccupation première est devenue leur perfectionnement.

Le perfectionnement des maîtres a fait l'objet de plusieurs prises de positions de la part de notre organisme. Certaines de ces dernières soulignent les faiblesses des moyens actuels. D'une part, au niveau des écoles normales, on fait perdre du temps et des énergies aux maîtres, en les obligeant à des séries de cours qui ne collent pas à leurs besoins. D'autre part, les universités demeurent inaccessibles à la plupart de nos membres qui désireraient s'y inscrire.

Toute la question du perfectionnement des maîtres devrait se repenser à la lumière des principes évoqués par le Rapport Parent, au chapitre IX du Tome 2, traitant de "l'Éducation permanente". Nous partageons avec les commissaires l'idée que ce fut une erreur d'imposer "à peu près tout le programme régulier de l'école normale à des professeurs dont la maturité, l'expérience et la culture personnelle auraient dû entrer en ligne de compte" (1).

Nous sommes de plus en plus convaincus qu'il n'est pas nécessaire d'imposer à des adultes qui veulent progresser dans une spécialité tout l'éventail des matières de culture générale. La formation de l'esprit peut s'acquérir par la fréquentation prolongée d'une discipline.

Nous faisons face aujourd'hui à une accélération des connaissances telle que les programmes de la licence ne peuvent plus présenter la synthèse ou la somme des connaissances. Le voudrait-on que, en plus de la "surcharge démentielle" imposée aux étudiants, on leur offrirait des connaissances déjà caduques au moment où ils devraient les enseigner.

La préparation qui semble requise pour les maîtres de notre temps est celle qui permet cette familiarité avec les méthodes, la connaissance des sources et de la documentation. Cette préparation a l'avantage de permettre une facilité de remise à jour constante de ses connaissances par les lecture profitables auxquelles elle introduit.

Aussi, croyons-nous que plusieurs de nos maîtres devraient s'inscrire directement aux programmes de licence et y postuler ce grade.

---

(1) Rapport Parent, Tome 2, No 478.

Si l'Université accepte ce rôle nouveau qu'on lui confie (celui de former les maîtres en nombre et en qualité), elle doit, à notre avis, consentir des efforts immédiats pour le recyclage des maîtres présentement en exercice.

Il ne faut pas s'étonner outre mesure si de nos 50 000 maîtres en exercice dans les commissions scolaires, trop peu ont fait des études universitaires. D'une part, ces qualifications n'étaient pas exigées par la société. D'autre part, l'incohérence de notre système d'éducation faisait du cours public, par lequel la masse de nos maîtres est passée, un véritable cul-de-sac qui ne débouchait pas à l'Université.

CHAPITRE I

BESOINS ACTUELS DU PERSONNEL

Nous ne nions pas que nos maîtres puissent retirer beaucoup de fruits des cours qu'ils suivent actuellement au niveau préuniversitaire. Cependant, nous croyons de plus en plus que c'est la fréquentation prolongée d'une ou de deux disciplines académiques qui peut le mieux leur assurer la préparation dont ils ont besoin dans les circonstances actuelles.

Pour répondre aux besoins de l'enseignement au niveau primaire, nos maîtres ont besoin de cours de langue française, d'initiation à la logique mathématique, de catéchèse. À ce niveau aussi, certains enseignements requièrent le concours de spécialistes: en musique, en dessin, en éducation physique.

L'enseignement au niveau secondaire est dispensé de plus en plus par des maîtres qui se spécialisent dans une ou deux disciplines. C'est donc au niveau de la spécialisation que s'inscrivent les besoins de recyclage des maîtres de ce niveau.

Nos maîtres ne devraient pas être obligés de reprendre des cours de pédagogie dans le cadre de la licence d'enseignement. Pour ceux qui seraient intéressés de le faire, on devrait leur offrir des connaissances nouvelles selon des méthodes beaucoup plus dynamiques que celles du passé: des stages, des séminaires et des colloques sont beaucoup plus fructueux que des cours formels. Évidemment, les facultés des sciences de l'éducation devraient se livrer à des recherches sur la psychologie des enfants, sur les conditions et les modes d'apprentissage. Les découvertes seront portées à la connaissance de nos maîtres qui, nous l'espérons, se seront associés aux chercheurs pour leur fournir les conditions idéales, si ceux-ci requièrent leurs services. Le système scolaire requiert de plus en plus de personnes formées en pédagogie et en administration scolaire, pour assurer les cadres, les services et les animateurs dynamiques de la réforme.

CHAPITRE II

OBSTACLES À L'INSCRIPTION AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES

La tradition universitaire de n'admettre que les porteurs de B.A. est encore profondément ancrée dans nos moeurs. Cependant, les facultés à caractère scientifique, les écoles de commerce et les facultés de pédagogie ont progressivement ouvert aux meilleurs élèves du cours public des possibilités sans cesse plus grandes.

Dernièrement, nous recevions les prospectus annonçant les cours d'une licence en enseignement. Les conditions d'admission s'y sont élargies: dans tous les cas, les maîtres possédant un brevet A pourront s'y inscrire moyennant certains conditions, dont l'examen d'entrée (1).

Il y a certes un élargissement des conditions d'admission; cependant, ces heureux précédents ne règlent pas le problème pour la masse de nos enseignants. Nous croyons que plusieurs candidats de valeur seront toujours écartés des études supérieures par ce règlement administratif.

Un deuxième obstacle qui limite l'accès des enseignants à l'université, c'est l'horaire des cours! Il est bien certain que des efforts sont faits pour offrir des cours à des heures qui conviennent aux enseignants en fonction. Cependant, l'obligation de suivre des cours à temps partiel postule que ces cours soient offerts à des heures où le personnel est libre, notamment en soirée, le samedi et pendant les vacances d'été.

Un troisième obstacle à la poursuite de cours à temps partiel est l'éloignement géographique des universités ou des centres universitaires.

Montréal, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières et leur périphérie sont particulièrement favorisées à cet égard... La région du Saguenay a pu également bénéficier de cours, peu nombreux, de la première année universitaire.

Nos membres de l'Abitibi, du Témiscamingue, de la Côte Nord, de la Gaspésie, du Bas du fleuve, de Hull, sans mentionner ceux de Chibougamau-Chapais, de Schefferville et des Iles-de-la-Madeleine, sont par ailleurs singulièrement défavorisés.

D'autres tracasseries administratives nous sont souvent rapportées: des candidats sont refusés parce qu'on juge leurs prérequis insuffisants; on ne veut pas reconnaître d'équivalences pour des cours pris dans d'autres institutions.

---

(1) L'Université de Montréal a annoncé une licence "liste externe" conçue pour les enseignants. Les conditions d'admission y sont encore élargies: ceux qui n'ont pas le brevet A pourront être admis à la condition de réussir l'examen d'entrée.

Plusieurs candidats sérieux recommandés par les commissions scolaires sont refusés aux cours d'information professionnelle parce "qu'ils n'ont pas le brevet B". Pour répondre à des besoins immédiats, on leur conseille d'obtenir d'abord le brevet A, c'est-à-dire de faire de 5 à 10 ans de prérequis.

Enfin, l'année ou les années de plein temps qu'on exige, dans les facultés de lettres par exemple, sont des obstacles que ne pourront surmonter qu'une infime minorité de nos membres. Le statut économique et social de l'enseignant ne lui permet pas de renoncer à une année de salaire. Seuls quelques héroïques exceptions ou des boursiers pourront s'y astreindre. Aussi, si l'on veut être réaliste, il y a lieu de songer sérieusement à contourner ou à faire disparaître cet obstacle.

De plus, même si l'on pouvait augmenter les bourses d'études à plein temps, la pénurie du personnel est telle qu'il faudrait vider les classes pour ramener celui-ci aux études.

CHAPITRE III

RECOMMANDATIONS

Après donc avoir considéré:

- les besoins d'études plus spécialisées et la formation de l'esprit que ces études permettent d'acquérir;

- les obstacles qui empêchent nos enseignants de s'inscrire à ces études;

Considérant de plus:

- la scolarité officielle moyenne de la clientèle qui nous intéresse: 13 ans et demi;

- la scolarité additionnelle atteinte par des cours non sanctionnés officiellement;

- la formation acquise dans la pratique de l'enseignement;

- la dispersion de l'esprit qu'occasionnent des études dites de culture générale qui obligent des adultes à refaire trop de synthèses dans trop de champs de connaissances;

- la longueur des études générales qui retardent la poursuite d'une spécialisation requise dans l'immédiat;

- le rôle de l'Université dans l'éducation des adultes et dans l'éducation permanente;

- que les enseignants ne devraient pas répéter les cours déjà suivis;

nous vous demandons:

D'OFFRIR À TOUS LES ENSEIGNANTS BREVETÉS LA POSSIBILITÉ DE S'INSCRIRE À DES COURS UNIVERSITAIRES DANS UNE SPÉCIALITÉ DE LEUR CHOIX,

nous vous demandons de plus:

DE NE PAS OBLIGER LES ENSEIGNANTS À SUIVRE LES COURS QUI SOIENT DE MEME NIVEAU ET DES MEMES OPTIONS QUE CE QU'ILS ONT DÉJÀ ACQUIS, PARTICULIÈREMENT CEUX QUI SONT DÉTENTEURS D'UN BACCALAURÉAT OU D'UN BREVET "A", MEME SI CES COURS DEVAIENT ETRE PARTIE D'UN NOUVEAU PROGRAMME DE LICENCE D'ENSEIGNEMENT.

Ces demandes peuvent paraître révolutionnaires et irrationnelles. Les conditions d'admission qui tendent à préserver des standards élevés sont certes justifiées dans des conditions normales et dans un système cohérent.

Notre hypothèse suppose d'ailleurs [illegible] capacité des maîtres à s'adapter aux cours de licence et nous ne voudrions pas que les standards en subissent une baisse.

L'histoire de la formation des enseignants du Québec et les services qu'on leur demande aujourd'hui éclairent et justifient notre demande dont le bien-fondé a été reconnu par la Commission Parent: "Pour la période de transition dans laquelle nous entrons, les universités devront montrer assez de souplesse pour donner à tous les enseignants la chance d'être admis à des études plus avancées: ce sera à chaque maître qui retournera aux études de faire la preuve de ses capacités" (1).

D'autre part, l'éducation généralisée des adultes et l'éducation permanente poseront ces mêmes problèmes pour une clientèle beaucoup plus nombreuse dans quelques années.

Déjà, des précédents s'établissent dans le sens de notre demande: le Rapport Parent en énumère plusieurs (2).

En France, on tente de réagir contre l'abus des concours d'admission aux facultés et aux grandes écoles. De plus, on commence à dispenser du baccalauréat du second degré les candidats à la licence: l'arrêté du 16 novembre 1964 dispense de ce baccalauréat les candidats à la licence dans les facultés de droit et de sciences économiques (3).

D'autres façons de favoriser l'éducation des adultes peuvent être de reconnaître des équivalences pour la pratique: on le fait en France pour les médecins et les psychiâtres (4). Il est fort concevable qu'un

---

(1) Rapport Parent, Tome 2, No 458.
(2) Rapport Parent, Tome 2, No 472, par. 1.
(3) Revue de l'Enseignement supérieur, No 3, 1965, Paris.
(4) Revue de l'Enseignement supérieur, No 3, 1965, Paris, pp. 124-126.

professeur qui a enseigné les sciences ou les langues pendant plusieurs années, ait acquis des connaissances et une formation qui justifieraient certaines équivalences.

EN TERMES D'ÉQUIVALENCES, NOUS NOUS CROYONS JUSTIFIÉS DE DEMANDER POUR LES CANDIDATS À LA LICENCE D'ENSEIGNEMENT, PORTEURS DE BREVET OU DIPLOMES D'ENSEIGNEMENT, LA RECONNAISSANCE DE L'ANNÉE DE PSYCHOPÉDAGOGIE.

Si donc, nos membres avaient ces facilités de s'inscrire aux cours de la licence d'enseignement, nous croyons qu'on offrirait des cours mieux "adaptés aux exigences nouvelles de l'enseignement et aux besoins des maîtres actuellement en fonction" (1). Encore que les programmes mériteraient d'être repensés à la lumière des objectifs poursuivis.

Les certificats de la licence en lettres par exemple, constituent souvent quatre spécialisations différentes: les maîtres ont besoin d'une spécialisation plus poussée que celle d'un certificat; ils n'enseigneront vraisemblablement qu'une ou deux de ces matières.

CHAPITRE IV

MOYENS POUR FAVORISER LE PERFECTIONNEMENT UNIVERSITAIRE DES MAITRES EN EXERCICE

Nous voudrions attirer votre attention sur certains moyens que nous jugeons utiles pour favoriser la poursuite de l'objectif décrit plus haut.

D'abord, il y a lieu de songer à une décentralisation des cours. Nous avons signalé au Chapitre II, combien nos régions excentriques sont peu favorisées.

Si nos maîtres devaient cesser de poursuivre sans cesse des études de niveau secondaire, il faudrait leur offrir sur place les cours de licence. Cela peut se concevoir, au moins pour une partie des cours. Il est possible de demander aux professeurs de se déplacer et d'utiliser comme centre, des institutions qui offrent quand même certains cadres propices aux études: une bibliothèque, des professeurs qualifiés qui pourraient assister et conseiller les étudiants dans leurs travaux.

Déjà, on a fait usage de la télévision dans l'enseignement universitaire au Québec. On nous affirme que peu de maîtres se sont prévalus des crédits qui étaient offerts. D'abord, ces crédits se situaient au niveau du baccalauréat; d'autre part, sans nier le haut intérêt de certains cours, ces émissions paraissaient un peu éloignées des besoins des maîtres. Il y aurait lieu de reprendre une expérience avec un cours de linguistique ou de littérature, après avoir soigné la publicité et avoir

---

(1) Rapport Parent, Tome 2, No 478.

incité les maîtres à s'y inscrire. Les expériences françaises, décrites dans la revue l'Enseignement supérieur, supposent la présence du groupe d'étudiants dans un même local, sous la conduite d'un assistant qui s'assure du degré d'assimilation, en continuant le cours par un séminaire. Des cours télévisés peuvent être complétés par des stages d'été.

Il en est ainsi des cours par correspondance, auxquels nous croyons. Le ministère de l'Éducation nationale de la France réussit à faire franchir les étapes de la maternelle à l'agrégation inclusivement, grâce aux cours par correspondance.

Nous avons examiné les "préparations" de quelques cours offerts par le télé-enseignement, de même que les travaux exigés des étudiants. Il est incontestable qu'un adulte qui veut étudier trouve dans ce système des avantages que n'ont pas les cours traditionnels ni les cours télévisés. En effet, l'étudiant peut travailler selon son rythme propre; il peut choisir les moments les plus propices pour ce travail. Il n'est pas dérangé par le groupe et les bruits environnants. L'individualisation de l'enseignement par la rencontre occasionnelle avec son professeur le stimule. Nous avons déjà suggéré au ministère de l'Éducation du Québec d'étudier le système français.

Enfin, le temps où les cours sont offerts devrait être conditionné par les disponibilités des étudiants. Nous avons signalé les difficultés de l'année de résidence. Nous songeons à certaines formules qui permettraient de libérer les maîtres à tour de rôle pour leur fournir en cours d'année, l'occasion de consacrer un trimestre, sinon un semestre aux études. L'année sabbatique sera peut-être également une solution. Nous signalons ces idées pour montrer sur quel terrain une éventuelle collaboration pourrait s'établir pour faciliter le recyclage de nos maîtres.

CONCLUSION

Notre mémoire a été adressé simultanément à toutes les universités de langue française, parce que nous pensons que les mesures qui doivent faciliter le recyclage des maîtres requièrent une action concertée. Il est bien évident que chaque université a son caractère, ses traditions, sa physionomie propre. Cependant, nous sommes favorables à la coordination recommandée par le Rapport Parent. Nous pensons que chaque université devrait au moins reconnaître les études faites dans une autre université.

Cette coordination, nous aimerions la rencontrer aussi entre les facultés d'une même université et entre les facultés soeurs de toutes les universités du Québec.

Au terme de ces réflexions, nous aimerions suggérer que notre demande globale de laisser aux enseignants la chance de s'inscrire aux études universitaires sans exiger de prérequis, ne signifie pas que nous croyons tous les enseignants en fonction aptes à poursuivre des études universitaires.

Nous serions disposés à mettre sur pied des comités qui joueraient, à toutes fins pratiques, le rôle de directeur des études et qui conseilleraient volontiers aux maîtres d'acquérir les connaissances jugées indispensables pour s'inscrire aux cours de licence.

Par nos structures, nous pourrions également faire le recensement des candidats du milieu qui sont intéressés dans tel ou tel domaine et vous faciliter ainsi la planification des cours de recyclage.

Enfin, nous pensons que l'Université doit être de plus en plus aux écoutes des besoins de la collectivité qu'elle dessert et assumer complètement ce rôle nouveau de la formation et du recyclage des maîtres que lui suggère le Rapport de la Commission Royale.

Procès-verbal de la première réunion du Comité de la formation des maîtres du ministère de l'Éducation du Québec

- 16 janvier 1967 -

I- 1.0 La première réunion du Comité de la formation des maîtres du ministère de l'Éducation du Québec est tenue, le 16 janvier 1967, à l'École normale Laval, 1660 boulevard de l'Entente, Québec. Cette première réunion est sous la présidence d'honneur de l'honorable Jean-Jacques Bertrand, ministre de l'Éducation du Québec.

II- 1.1 <u>Sont présents</u>: M. Pierre-Yves Paradis, président; rév. Soeur Colette Bergeron; M. Henri Bergevin; M. Raymond P. Bolla; M. André Bourdeau; M. Robert Burns; rév. Frère Alcide Chabot; M. Jean-Yves Drolet; Mlle Louise Fréchette; M. Lucien Lambert; M. Gabriel La Rocque; M. Roland Lussier; Dr. Robert L. Overing; M. André Potvin; M. Jean Rioux; M. Paul-E. Drolet, secrétaire pro tempore.

1.2 Assistent également à cette réunion: M. Arthur Tremblay, sous-ministre de l'Éducation; M. Jean-Marie Joly, directeur général associé de la Direction générale de la formation des maîtres du ministère de l'Éducation, ainsi que MM. Roger Ruel et Harold Young, directeurs généraux adjoints de la même Direction générale.

III- <u>Allocution du ministre de l'Éducation</u>

1.3 Dans son allocution d'investiture du Comité de la formation des maîtres (cf. ANNEXE I), l'honorable ministre de l'Éducation remercie les membres du Comité d'avoir accepté de faire partie de cet organisme consultatif que le ministre de l'Éducation a constitué en vertu d'une disposition du Règlement no 4 du ministère de l'Éducation (cf. ANNEXE II), règlement approuvé, le 30 mars 1966, par l'arrêté en conseil no 582 et relatif aux permis et aux brevets d'enseignement octroyés par le ministre de l'Éducation et habilitant leurs détenteurs à enseigner dans les institutions d'enseignement publiques de la province de Québec.

1.4 La formation des maîtres, selon le ministre, est une tâche qui se situe au coeur même de toute réforme scolaire, tâche dont l'importance est d'autant plus grande au Québec en raison de la

présente réforme d'enseignement que cette province poursuit depuis 1960. Conscient de l'importance de ce domaine, le ministre déclare qu'il a créé, au ministère de l'Éducation, une Direction générale de la formation des maîtres et a doté cette Direction d'un Comité de la formation des maîtres; il a également créé un Institut de recherches pédagogiques qui aura pour but de fournir "comme fruits de ses enquêtes, de ses recherches et de ses expériences, les données scientifiques sur lesquelles tout groupe responsable de former des maîtres doit fonder son programme d'action".

1.5 Le ministre dit aux membres toute la confiance qu'il met dans leur collaboration, collaboration qu'il veut "franche et active", dans l'accomplissement du mandat confié au Comité de la formation des maîtres et exposé dans les articles 5 et 6 du Règlement no 4 du ministère de l'Éducation. Le travail du Comité, ajoute le ministre, permettra d'"exploiter au maximum les virtualités de progrès que comporte le Règlement numéro 4 et d'orienter l'oeuvre de la formation des maîtres selon les exigences des temps présents". Si les grandes lignes du mandat du Comité ont été exposées dans le Règlement mentionné, ajoute le ministre, il appartient toutefois au Comité de préciser ce mandat et d'établir le mode et le rythme de son travail dans une action qui permettra au ministre de l'Éducation du Québec de "fournir le plus tôt possible, à notre milieu scolaire, les maîtres dont il a grand besoin. Nous savons la tâche immense et j'attends vos recommandations avec impatience".

1.6 La représentativité de la composition du Comité de la formation des maîtres vient sans doute, par recommandations, des institutions ou des associations directement engagées dans la formation des maîtres mais, souligne le ministre, chaque membre du Comité, ayant reçu un mandat personnel du ministre de l'Éducation, ne représente pas l'association ou l'institution qui l'a recommandé; les propositions ou recommandations personnelles n'engagent donc nullement ces associations ou institutions.

1.7 La compétence de chaque membre, son expérience, ses contacts, sa connaissance des milieux et ses avis judicieux sont, pour le ministre de l'Éducation, les garanties de l'efficacité du Comité de la formation des maîtres qui a été constitué et dont la tâche consiste, par des recommandations appropriées, à aider le ministre à établir des politiques, à édicter des règlements et à passer d'autres mesures en accord avec les exigences concrètes des situations. Le Comité a donc un rôle d'éclaireur, de conseiller dans les transformations à réaliser dans le domaine de la formation des maîtres, compte tenu des éléments valables déjà existants et des éléments nouveaux à implanter. L'urgence d'un calendrier des étapes à franchir dans ces transformations doit être une des premières préoccupations du Comité; la publication d'un tel calendrier, déclare le ministre, sera de nature à "dissiper certaines inquiétudes qui se manifestent actuellement dans les institutions de formation des maîtres".

IV - <u>Réflexions des membres</u>

1.8 À la suggestion du sous-ministre de l'Éducation et du président du Comité, les membres expriment à tour de rôle leurs premières réflexions en regard de la tâche confiée au Comité de la formation des maîtres. Chacun cherche à établir, par ordre de priorité, les besoins immédiats concernant la formation des maîtres. Après un tour de table, il semble se dégager de toutes les opinions émises que deux questions particulières doivent faire l'objet des premières préoccupations du Comité: l'établissement des critères d'approbation des programmes de formation des maîtres et l'établissement des critères de recyclage et de perfectionnement des maîtres.

V - <u>Comité du plan de la formation des maîtres</u>

1.9 À une question posée au sous-ministre de l'Éducation relativement aux statuts réciproques du Comité du plan de la formation des maîtres et du Comité de la formation des maîtres, M. Arthur Tremblay déclare que le Comité du plan de la formation des maîtres existe encore légalement mais que ses activités sont suspendues depuis quelque temps déjà. Quant à l'opportunité, à l'avantage, à l'utilité ou à la nécessité de maintenir un tel Comité, le sous-ministre est d'opinion que le Comité de la formation des maîtres nouvellement institué sera appelé sous peu à faire une recommandation ou suggestion à ce sujet.

VI - <u>Prochaine réunion</u>

1.10 La prochaine réunion du Comité de la formation des maîtres se tiendra mardi, le 24 janvier 1967, et aura lieu à l'École normale Jacques-Cartier, 1301 est, rue Sherbrooke, Montréal. Cette réunion débutera à 10:30 heures.

1.11 <u>Projet d'ordre du jour</u>:

À la suggestion du président, les membres acceptent que les trois principales questions placées à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité soient les suivantes:

a - Mandat précis et mode de travail du Comité de la formation des maîtres
(N.B.: absences des membres- remplaçants - observateurs).

b - Échanges d'opinions sur la conception de la formation des maîtres (Règlement no 4 - Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec - autres).

c - Situation actuelle des programmes conduisant à l'obtention des brevets de capacité octroyés par le ministre de l'Éducation du Québec.

VIII- <u>Ajournement</u>

1.12 Il est proposé par M. Raymond P. Bolla, appuyé par M. Gabriel La Rocque que la présente réunion soit levée.

Paul-E. Drolet, secrétaire pro tempore.

<u>Québec, le 23 janvier 1987.</u>

ANNEXE I - page 1

(Procès-verbal de la 1ère réunion - 16 janvier 1967)

Ministère de l'Éducation
Direction générale de la formation des maîtres
Comité de la formation des maîtres

<u>Allocution du ministre de l'Éducation
aux membres du Comité de la formation des maîtres
lors de la première réunion de ce Comité</u>

Chers collaborateurs du Comité de la formation des maîtres,

Nous sommes très heureux de vous voir réunis ici aujourd'hui pour la première séance du Comité que vous constituez. Je vous remercie d'avoir accepté de faire partie du Comité de la formation des maîtres et d'avoir répondu à notre convocation pour la présente réunion. Nous comptons sur votre précieuse collaboration pour entreprendre les réformes qui s'imposent à l'heure actuelle dans le domaine de la formation des maîtres afin de donner à notre jeunesse l'éducation qui lui permettra d'envisager l'avenir avec confiance.

La formation des maîtres se situe au coeur même de toute réforme scolaire. C'est dire l'importance de l'orientation que nous donnerons à la formation des maîtres dans le contexte de la réforme de l'enseignement qui a été entreprise au Québec depuis 1960 et qui doit se parachever dans les prochaines années.

Tout le monde était depuis longtemps d'accord sur l'importance de cette question; toutefois, les contraintes normales de notre évolution scolaire n'ont pas permis d'accorder aux maîtres, qui sont les principaux responsables de cette évolution, toute l'attention qu'ils méritent en raison de leur rôle primordial dans le fonctionnement de tout le système d'éducation.

Nous avons voulu corriger cette situation en créant la Direction générale de la formation des maîtres et en la dotant d'un Comité de formation des maîtres. Cette première réunion signifie réellement pour nous une volonté bien arrêtée de fournir le plus tôt possible à notre nouveau système scolaire les maîtres qu'il requiert.

Comme nous reconnaissons aussi les difficultés réelles qui découlent du fait que nous bâtissons non seulement pour le présent, mais surtout pour l'avenir, nous avons créé l'Institut de recherches pédagogiques qui fournira comme fruits de ses enquêtes, de ses recherches et de ses expériences, les données scientifiques sur lesquelles tout groupe responsable de former des maîtres doit fonder son programme d'action.

Ce qu'on attend de vous, c'est une collaboration franche et active dans l'accomplissement du mandat qui a été attribué au Comité de formation des maîtres. Ce mandat est décrit avec précision dans les articles 5 et 6 du Règlement numéro 4 du ministère de l'Éducation. Nous comptons sur le travail de ce Comité pour exploiter au maximum les virtualités de progrès que comporte le Règlement numéro 4 et pour orienter l'oeuvre de la formation des maîtres selon les exigences des temps présents.

Le mandat du Comité vous a été exposé dans ses grandes lignes. Ce mandat, c'est vous-même qui devrez le préciser au cours de vos réunions. C'est vous également qui devrez établir le mode et le rythme de votre travail. Nous nous efforcerons de vous fournir toute la documentation nécessaire à votre travail. Si nous considérons globalement la tâche qui vous attend dans l'immédiat, il nous semble qu'après avoir fait le point de la situation actuelle du secteur de la formation des maîtres, vous devrez élaborer un plan d'action qui nous permettra de fournir le plus tôt possible, à notre milieu scolaire, les maîtres dont il a un grand besoin. Nous savons la tâche immense et j'attends vos recommandations avec impatience.

La majorité d'entre vous nous ont été proposés par des associations ou des institutions directement engagées dans la formation des maîtres. Toutefois, vous tenez votre mandat de celui qui vous a nommés. Vous êtes un Comité du ministère de l'Éducation. Vous ne représentez pas les associations ou institutions qui vous ont recommandés et vos recommandations, par conséquent, n'engagent nullement ces institutions ou associations comme telles. Nous vous avons nommés parce que vous avez une puissance de rayonnement dans votre milieu. Les postes de confiance que vous occupez sont le témoignage de votre compétence et, par conséquent, ce témoignage constitue pour nous la meilleure garantie de l'efficacité du Comité que vous formez.

Nous comptons bien aussi que vous nous apporterez de vos milieux respectifs des avis judicieux afin que les politiques, les règlements et autres mesures que nous établirons à partir de vos recommandations, soient bien accordés aux exigences des situations concrètes que vous connaissez bien. Nous espérons aussi que vous saurez, par votre rayonnement personnel dans votre milieu, favoriser l'acceptation et l'application des décisions que vous aurez vous-même conseillées au ministre.

Selon l'article 5 du Règlement numéro 4, le ministre "doit" vous consulter sur les matières les plus importantes concernant la formation des maîtres, c'est dire le rôle d'*éclaireur* que vous allez *jouer* par rapport aux politiques du ministère et par rapport à l'application de ces mêmes politiques par la Direction générale de la formation des maîtres. En un mot, vous êtes les principaux conseillers du ministre sur les questions les plus importantes de la formation des maîtres.

Quelles transformations devons-nous faire subir à notre façon actuelle de procéder dans la formation des maîtres? Comment coordonner les éléments valables dont nous disposons aujourd'hui dans ce domaine? Quel type d'institutions de formation de maîtres devons-nous implanter et quel doit être le nombre de ces institutions? Indiquez-nous quels sont les meilleurs moyens d'atteindre ces buts.

Pour notre part, nous croyons qu'il est difficile dans le système nouveau, de penser à former un maître en-deçà du niveau universitaire. Le maître doit avoir une formation supérieure, ce qui implique que non seulement ses connaissances doivent être de niveau universitaire mais qu'aussi sa formation professionnelle doit être également du même niveau. C'est de vous que nous attendons les avis judicieux qui nous permettront d'agir sagement dans la poursuite de cet objectif.

Nous aimerions beaucoup publier, très tôt cette année, un calendrier qui marquera les principales étapes des transformations que nous devrons envisager dans le domaine de la formation des maîtres. Ce calendrier d'opérations pourra sans doute dissiper certaines inquiétudes qui se manifestent actuellement dans les institutions de formation des maîtres.

Chers collaborateurs, votre tâche est grande. Vous avez toute notre confiance. Souhaitons ensemble que nos efforts conjugués parviendront à combler les espoirs que notre population place dans l'éducation.

Bon succès dans vos travaux! Merci à l'avance de votre précieuse collaboration!

Québec, le 12 janvier 1967.

(Procès-verbal de la 1ère réunion - 16 janvier 1967)

Ministère de l'Éducation
Comité de la formation des maîtres

Règlement numéro 4
relatif au permis et au brevet d'enseignement

1. L'autorisation d'enseigner aux niveaux d'études régis par les règlements du ministre de l'Éducation est décernée par le ministre et elle prend d'abord la forme d'un permis d'enseigner, puis d'un brevet d'enseignement.

2. Le permis d'enseigner est décerné à tout candidat qui, après une treizième année d'études ou l'équivalent, a terminé avec succès, dans une institution reconnue, un programme approuvé de formation.

   La durée et la nature de ce programme varient selon le niveau et les champs d'enseignement auxquels le candidat se destine.

   Cependant, ce programme doit comporter au minimum une année, ou l'équivalent, de cours théoriques et de travaux pratiques de nature psycho-pédagogique.

3. Le permis est valide pour une période de cinq ans. Il donne droit d'enseigner durant deux de ces cinq années dans une institution reconnue pour les fins du présent règlement. Exceptionnellement, ce droit pourra être prolongé d'une année.

4. Le brevet d'enseignement est décerné au détenteur d'un permis qui, après avoir enseigné durant deux ans, conformément à l'article 3, est jugé compétent.

5. Pour l'application du présent règlement, le ministre de l'Éducation constitue un Comité de la formation des maîtres qu'il doit consulter dans les matières énumérées à l'article 6.

   Les membres du Comité sont nommés pour une période déterminée. Un tiers d'entre eux sont nommés après consultation des associations ou organisations les plus représentatives des enseignants; un tiers sont nommés après consultation des institutions où sont dispensés des programmes approuvés de formation des maîtres.

6. Sous réserve des dispositions de l'article 28 de la Loi du Conseil supérieur de l'éducation, le Comité de la formation des maîtres est chargé de recommander au ministre des critères relatifs aux matières suivantes:

a) la reconnaissance des institutions où le détenteur d'un permis peut enseigner;

b) la supervision de l'enseignement dispensé par les détenteurs d'un permis d'enseigner;

c) la compétence dont le détenteur d'un permis doit faire la preuve pour obtenir un brevet d'enseignement et les modes d'évaluation de cette compétence;

d) la suspension ou le rétablissement du brevet d'enseignement;

e) l'approbation des programmes de formation des maîtres;

f) la reconnaissance des institutions où sont dispensés les programmes de formation des maîtres;

g) le recyclage et le perfectionnement des maîtres.

Le Comité est aussi chargé de faire des recommandations concernant la nomenclature et la terminologie des permis et brevets d'enseignement.

7. Le détenteur d'un brevet d'enseignement émis en vertu des règlements antérieurs conserve les droits attachés à tel brevet.

8. Le présent règlement entre en vigueur, en tout ou en partie, aux dates déterminées par le ministre.

Le ministre de l'Éducation,
PAUL GÉRIN-LAJOIE

Québec, le 30 mars 1966.
Approuvé par l'arrêté en conseil no 592, le 30 mars 1966.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
PUBLICATIONS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION
VICE-DÉCANAT À LA RECHERCHE

Les Publications de la Faculté des sciences de l'éducation visent principalement la diffusion de travaux de recherche réalisés par les professeurs, les étudiants et les équipes de recherche de la Faculté.

Un des intérêts des Publications réside dans le fait qu'elles constituent un lieu unique de diffusion de travaux et de textes de genres qui ne peuvent pas facilement être publiés soit chez un éditeur à cause de leur caractère spécialisé, soit dans des revues savantes à cause de leur dimension trop considérable. Les ouvrages parus dans les Publications se regroupent maintenant en cinq collections différentes: Rapports de recherche, Revue Repères, Actes de Colloque, Prix Jeanne-Grégoire et la Collection spéciale.

RAPPORTS DE RECHERCHE

Cette collection comprend des rapports de recherche, subventionnée ou non, qui se présentent en général sous la forme de monographie. Les rapports peuvent présenter les résultats finaux d'une recherche ou encore le texte préliminaire d'un rapport final. Le nombre de pages considérable alloué à ces rapports permet de fournir une étude approfondie des questions traitées.

ALLAIRE, Carole; BRUNELLE, Louise et PELLETIER, Guy (1985). Nouveau-Départ: un bilan. Rapport de recherche no 012, Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 312 pages.

Épuisé - 14,00$

ARCHAMBAULT, Jean; BRUNET, Luc et GOUPIL, Georgette (1984). Directions d'école et enseignants face au stress: le rôle du climat organisationnel dans l'anxiété. Rapport de recherche no 011, Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 68 pages.

Réimpression - 3,00$

BARRET, Gisèle (1986). Essai sur la pédagogie de la situation en expression dramatique et en éducation. Rapport de recherche no 025, Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 194 pages.

10,00$

BOURRET, André et PELLETIER, Guy (1985). Fragment d'une histoire de l'éducation au Québec. Rapport de recherche no 018, Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 169 pages.

Épuisé - 7,50$

BRASSARD, André (1984). Le projet éducatif: plan d'action ou idées de l'école. Imprimé par la Commission scolaire de St-Exupéry, 55 pages.

Épuisé - 2,50$

BRASSARD, André (1984). S'approprier la réalité de l'école: IODRE (Instrument pour observer et décrire la réalité de l'école). Imprimé par la Commission scolaire de St-Exupéry.

Épuisé

BRASSARD, André; BRUNET, Luc; CORRIVEAU, Lise et PÉPIN, Richard; MARTINEAU, Georges (1986). Les rôles des directions d'école au Québec: 2ième partie. L'exercice des rôles et l'efficacité organisationnelle. Rapport de recherche no 021, Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 268 pages.

12,00$

BRUNET, Luc; BRASSARD, André; CORRIVEAU, Lise et PÉPIN, Richard (1985). **Le rôle du directeur d'école: 1ère partie.** Rapport de recherche no 017, Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 165 pages.

Épuisé - 7,50$

BRUNET, Luc et GOUPIL, Georgette (1983). **Enseignants et directions d'école face à l'intégration scolaire des enfants en difficulté.** Rapport de recherche no 002, Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 90 pages.

4,00$

BUTEAU, Paul-Henri et PELLETIER, Guy (1985). **Les services scolaires pour les élèves handicapés visuels... Le point de vue des parents.** Rapport de recherche no 020, Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 125 pages.

Épuisé - 5,75$

CHENÉ, Adèle et PAINCHAUD, Gisèle (1986). **Vieillissement et formation reliée à l'emploi.** Rapport de recherche no 024, Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal,163 pages.

8,25$

CHENÉ, Adèle (1989). **La formation et les personnes âgées. Principes et pratiques.** Rapport de recherche no 032, Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 126 pages.

7,50$

COMEAU, Michelle et GOUPIL, Georgette (19[illegible]1). **Le statut sociométrique d'enfants mésadaptés socio-affectifs et en trouble d'apprentissage intégrés dans des classes ordinaires.** Rapport de recherche no 007, Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 75 pages.

3,50$

COMEAU, Michelle et GOUPIL, Georgette (1985). **L'intégration des enfants mésadaptés socio-affectifs au primaire.** Rapport de recherche no 016, Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 107 pages.

Réimpression - 5,00$

d'ANGLEJAN, Alison; PAINCHAUD, Gisèle et VINCENT, Diane (1982). **Acquisition du français par un groupe d'immigrants asiatiques**. 86 pages.

Épuisé - 4,00$

DUPONT, Chantal; LA ROCQUE, Gabriel et THIVIERGE, Renée (1985). **La télévision et les jeunes**. Rapport de recherche no 014, Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal. 284 pages.

Épuisé - 13,00$

DUPUIS, Philippe; BRUNET, Luc; BOURRET, André; LAVOIE-STE-MARIE, Pierrette; ST-GERMAIN, Pierre et TRINH THI, Tuyet (1989). **Le mitan de la vie et la vie professionnelle des directions d'école du Québec**. Rapport de recherche no 031, Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 190 pages.

11,00$

DUPUIS, Philippe; BRUNET, Luc; HAMEL, Marie-Josée; LAVOIE-STE-MARIE, Pierrette et ST-GERMAIN, Pierre (1985). **Le mitan de la vie et la vie professionnelle, partie 1**. Rapport de recherche no 019, Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 253 pages.

Épuisé - 11,50$

DUPUIS, Philippe et DION, Jean-François (1982). **La formation pratique en milieu universitaire**. Rapport de recherche no 001, Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 270 pages.

Épuisé - 12,00$

FARINE, Avidgor (1981). **La perception des employeurs des liens qui existent entre la formation et l'emploi**. Rapport de recherche no 2, Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 137 pages.

Épuisé - 6,00$

FARINE, Avidgor (1985). **Les liens entre la formation et l'emploi: l'exemple de la RFA**. Rapport de recherche no 013, Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 62 pages.

3,00$

FOTINAS, Constantin (1981). **Le Café-École vers une libération systémique de l'acte d'apprendre.** Rapport de recherche no 1, Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 75 pages.

Épuisé - 3,50$

GAGNON, Marc et OUELLET, Valmont (1984). **De l'atelier à l'école. Une étude sur la formation des maîtres de l'enseignement professionnel.** Rapport de recherche no 010, Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 120 pages.

Épuisé - 5,50$

GAUDREAU, Jean (1983). **Enquête sur les connaissances des adolescents montréalais.** Rapport de recherche no 006, Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 123 pages.

Épuisé - 5,50$

GAUDREAU, Jean (1984). **L'acquisition des connaissances chez l'adolescent. Sept rapports de recherche.** Rapport de recherche no 008, Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 106 pages.

5,00$

GOUPIL, Georgette et COMEAU, Michelle (1983). **Étude exploratoire sur l'intégration de l'élève mésadapté socio-affectif.** Rapport de recherche no 005, Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 120 pages.

5,50$

HACHÉ, Jean-Baptiste et CRESPO, Manuel (1989). Avec la collaboration de Claude BOULARD. **Austérité budgétaire et gestion dans les universités québécoises: Stratégies, conséquences et prospective. Rapport de recherche: Problématique et description des variables.** Rapport de recherche no 033, Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 210 pages.

12,00$

LEFEBVRE, André (1986). **Marie-Victorin éducateur.** Rapport de recherche no 026, Éditions Guérin et Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 203 pages.

9,00$

LEMOYNE, Gisèle et TRÉPANIER, Louise (1985). Connaissances et habiletés en mathématiques des élèves en adaptation scolaire. Rapport de recherche no 015, Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 131 pages.

6,00$

McANDREW, Marie (1986). Études sur l'ethnocentrisme dans les manuels scolaires de langue française du Québec. Préface de Claude LESSARD. Rapport de recherche no 028, Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 206 pages.

10,50$

MORIN, André (1986). La recherche-action en éducation: de la pratique à la théorie. Rapport de recherche no 022, Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 350 pages.

15,75$

NONNON, Pierre (1986). Laboratoire d'initiation aux sciences assisté par ordinateur. Rapport de recherche no 023, Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 146 pages.

7,00$

PELLETIER, Guy (1982). Des garderies, des garderies... Rapport de recherche no 000, Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 90 pages.

Épuisé - 4,00$

PELLETIER, Guy (1983). Faire garder nos enfants. Rapport de recherche no 003, Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 195 pages.

Épuisé - 9,00$

PELLETIER, Guy (1986). Les éducatrices et éducateurs en garderie du Québec: Orientations professionnelles et satisfaction au travail. Rapport de recherche no 030, Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 223 pages.

12,15$

PELLETIER, Guy; collaboration: CRESPO, Manuel (1981). Le jeune immigrant dans le système scolaire. Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 210 pages.

Épuisé - 9,50$

PELLETIER, Guy; collaboration: PONTON, Lise (1984). **Une enquête auprès des travailleuses en garderies.** Rapport de recherche no 009, Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 170 pages.

Épuisé - 7,75$

STE-MARIE, Louis et KAHLER, David (1988). **Évaluation des acquisitions en lecture et écriture durant la phase I et la phase II de la "Misyon Alfa" (Alphabétisation) en Haïti.** Rapport de recherche no 029, Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 180 pages.

10,50$

VAN DER MAREN, Jean-Marie (1983). **Effets de stratégies de communication et d'interaction selon leurs modalités et leurs conditions d'application.** Rapport de recherche no 04, Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 245 pages.

Épuisé - 11,00$

REPERES - ESSAIS EN ÉDUCATION

> Cette collection se présente sous la forme d'une revue comprenant des articles de fond dont la dimension varie de 50 à 80 pages. Ces articles peuvent présenter des essais sur l'éducation et ses différents aspects, des rapports de recherche plus succincts que ceux de la collection précédente, des résumés substantiels de thèses de doctorat ou de mémoires de maîtrise, des rapports préliminaires de recherche ou des rapports d'étape. La revue Repères fait paraître aussi des numéros thématiques regroupant des articles autour d'un sujet spécifique.

REPERES. Essais en éducation, no 1, (1982). Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 175 pages.

Le climat organisationnel: mythe ou réalité. Luc BRUNET - Les méthodes quantitatives propres aux études longitudinales. Clément DASSA - Les systèmes d'apprentissage opérationnels (SAO). Réal LAROSE et Serge RACINE - Contribution à l'histoire de l'enseignement au primaire québécois (1949-1980). André LEFEBVRE et Geneviève RACETTE.

5,00$

REPERES. Essais en éducation, no 2, (1983). Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 161 pages.

La mémorisation de textes et les personnes handicapées sur le plan cognitif. Jacques LANGEVIN - Tests d'hypothèses d'une différence nulle d'espérances mathématiques. Georges MARTINEAU - Contexte, texte ou mémoire: de quoi dépend la compréhension d'un message? Bernadette SKA.

Épuisé - 5,00$

REPERES. Essais en éducation, no 3, (1983). Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 123 pages.

Les structures d'accueil pour la petite enfance au Québec: continuité ou division des expériences éducatives. Raquel BETSALEL-PRESSER et Ninon DENOMMÉE-ROBITAILLE - Le portemanteau récalcitrant. Contribution à l'étude de la théorie de Gagné sur la résolution de problème. Colette DUFRESNE-TASSÉ et Jacinthe ARPIN. La pédagogie universitaire au Québec depuis le Rapport Parent: éléments d'une historique. André LEFEBVRE et Geneviève RACETTE.

Épuisé - 5,00$

REPERES. Essais en éducation, no 4, (1984). Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 134 pages.

Onze propositions et quelques considérations sur la motivation de l'étudiant adulte. Colette DUFRESNE-TASSÉ - Les principes d'une politique d'évaluation de l'apprentissage au CEGEP. Luce GOERLACH et Serge RACINE - Variation du contenu lexical de l'évaluation dans une tâche de découverte guidée gérée par ordinateur. Jean-Marie VAN DER MAREN.

5,00$

REPERES. Essais en éducation, no 5, (1985). Numéro thématique. Les alternatives aux plans expérimentaux dans la mise à l'épreuve d'hypothèses en éducation. Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 121 pages.

Pour une conception de l'hypothèse et de la recherche en éducation. Jean-Marie VAN DER MAREN - À partir de l'histoire de la vérification des hypothèses: indications épistémologiques. Normand BAILLARGEON - L'entre-deux légitimations de la science à la pratique. Yves POISSON - L'entrevue clinique comme méthode de recherche en éducation. Bernadette SKA - L'étude de cas comme méthode de recherche organisationnelle en éducation. André BRASSARD - L'observation et le système du sujet. Bibiane d'ANJOU - Instruments de recherche et statut du sujet. Marie LAROCHELLE - Histoire de vie et changement paradigmatique en éducation. Gaston PINEAU - Quelques notes sur la méthodologie ancrée de la nouvelle école de Chicago. Anne LAPERRIERE - La recherche-action. Arthur GÉLINAS - Entre l'histoire et la sociologie sur les rapports école/société. La perspective constructiviste. André PETITAT - Et pourquoi pas de la recherche sans hypothèse? L'alternative "existentielle- phénoménologique". Thérèse LAFERRIÈRE.

Réimpression - 6,00$

REPERES. Essais en éducation, no 6, (1986). Numéro thématique. Restructuration scolaire. Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 157 pages.

La répartition du pouvoir formel dans le système de l'enseignement public: de 1959 à la Loi 3. André BRASSARD - Contribution à l'étude de la pensée analogique dans le cadre de la résolution de problème. Estelle CHAMBERLAND et Colette DUFRESNE-TASSÉ - Revoir la recherche en éducation: cesser de prédire pour mieux comprendre. Jean-Marie VAN DER MAREN - La réforme scolaire au Québec: un compromis. Henry MILNER.

6,00$

REPERES. Essais en éducation, no 7, (1986). Numéro thématique. Arts-expressions en pédagogie. Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 135 pages.

Pour une pédagogie de l'expression. Gisèle BARRET - Vers une compréhension de l'expression créative en activités dramatiques. Diane ST-JACQUES - Revue critique de la recherche en éducation artistique. Nancy LAMBERT - Plaisir de la musique pour un enfant d'autrefois. André LEFEBVRE - Pour une définition de l'expression dramatique. Gisèle BARRET - Une recherche sur la formation des maîtres en expression - art dramatique. Gisèle BARRET et Georges LAFERRIERE - La recherche en arts-créativité-expressions à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal. Gisèle BARRET.

7,00$

REPERES. Essais en éducation, no 8, (1986). Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 237 pages.

Impact d'un congé de formation payé sur les études universitaires, le travail, la vie familiale et les loisirs de l'adulte. Colette DUFRESNE-TASSÉ, Maryse DELARUE, Emmanuelle MARX, Lucil ANÉ, André LEFEBVRE et Anne BÉLANGER - Voies de recherche et d'innovation en pédagogie ouverte. Jean-Claude HÉTU - La profession enseignante: multiplicité des identités professionnelles et culture commune. Claude LESSARD - L'évaluation de l'apprentissage: Éléments de politique. Serge RACINE.

12,00$

REPERES. Essais en éducation, no 9, (1988). Numéro thématique. Enjeux en éducation: Conception, rôle et devenir de l'école publique québécoise. Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 144 pages.

L'école, une organisation mal définie et dispersée. André BRASSARD - L'école de demain: L'école d'une société qui a privatisé son destin. Antoine BABY - L'école un système frontière. Régent FORTIN - L'école un tout ou un fourre-tout. Ali HARAMEIN - L'école secondaire et ses images. Claude LESSARD - Le dilemme de l'école face à ses multiples missions. Monique MUS-PLOURDE.

8,70$

REPERES. Essais en éducation, no 10, (1988). Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 112 pages.

L'intégration de la micro-informatique à l'école québécoise. Avigdor FARINE et Christophe HOPPER - Méthode d'appréciation des aptitudes de l'handicapé cognitif. Jean GAUDREAU - Le devenir de l'école québécoise: quelques éléments de base. Claude LESSARD - Logo, la langue et la pensée. Michel THÉRIEN et Marie-Christine PARET.

6,60$

REPERES. Essais en éducation, no 11, (1989). Numéro thématique. Collectif sur la formation pratique des enseignants du secondaire. Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 308 pages.

La formation des maîtres au secondaire et les questions qu'elle nous pose dans la conjoncture actuelle. Thérèse HAMEL - La psychologie et son impact dans la transformation du savoir enseignant au cours des années 1930-1960. M'Hammed MELLOUKI - Données descriptives et formation pratique des maîtres du secondaire à l'Université du Québec à Montréal. Monique LEBRUN - Vingt ans de microenseignement à l'Université de Montréal. Marcienne LÉVESQUE - La formation à l'enseignement secondaire et collégial par simulation à l'Université Laval. Yves POISSON - La formation pratique des futurs maîtres et les Carnets du stagiaire. Renaud GAGNON et Marie-Marthe HÉBERT - Le développement de la pratique éducative dans le cadre du programme de Maîtrise en éducation (M.Ed.) en Abitibi-Témiscamingue. Gisèle MAHEUX et collaborateurs - Un enseignement à distance pour des enseignants du secondaire à l'Université du Québec à Rimouski. Yolande TREMBLAY - Le préceptorat: un stage hors l'école (Université de Montréal). Marcel BOISVERT - Résistance à l'école et au savoir scolaire ou difficulté à apprendre: défi pour les enseignants. Marcelle HARDY - L'efficacité des modèles en formation des maîtres. Marcienne LÉVESQUE et Thérèse DES LIERRES - Évaluation de l'habileté à observer la classe chez les étudiants-maîtres. Marcienne LÉVESQUE et Thérèse DES LIERRES - Évaluation des apprentissages des étudiants-maîtres pendant les stages en milieu scolaire. Colette GERVAIS - À l'Université de Sherbrooke: une formation psychopédagogique révisée axée sur l'interaction de différents savoirs. Hélène HENSLER et André BEAUCHESNE.

17,00$

REPERES. Essais en éducation, no 12, (1989). Numéro thématique. Orthopédagogies - Recherches d'aujourd'hui sur l'éducation d'élèves handicapés ou présentant des difficultés particulières d'apprentissage et d'adaptation. Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 180 pages.

Déficience intellectuelle: accélération de l'acquisition de connaissances et de conduites. Jacques LANGEVIN - Que faisons-nous avec nos enfants hyperactifs? Propos et réflexions sur ces victimes de la vitesse. Jacques THIFFAULT - Les deux familles de Martin Kallikak ou le retour de l'hérédité dans les affaires de l'éducation. Jean GAUDREAU - Le programme de français et les enfants en difficulté d'apprentissage de la lecture. Nicole VAN GRUNDERBEECK - La peur de ne pas savoir la réponse: les difficultés d'apprentissage et d'enseignement des mathématiques. Gisèle LEMOYNE - Difficultés en langage écrit: approche diagnostique en Clinique d'orthopédagogie. Mia TOKER - Estime de soi et statut sociométrique d'un groupe d'élèves mésadaptés socio-affectifs intégrés en classe ordinaire. Michelle COMEAU et Georgette GOUPIL - Les activités d'apprentissage comme support aux étudiants en difficulté d'apprentissage dans l'acquisition de connaissances à l'aide de documents écrits. Louise BOURDAGES.

9,50$

ACTES DE COLLOQUE

Dans cette collection, paraissent les actes de colloques organisés par la Faculté et ses professeurs sur des sujets d'intérêt public ou plus spécialisés.

BIBEAU, Gilles et collaborateurs (réd.) (1985). La qualité en éducation: enjeux et perspectives. Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 359 pages. **16,00$**

BRASSARD, André (réd.) (1987). Le développement des champs d'application de l'administration: le cas de l'administration de l'éducation. Actes du Colloque, tenu à Montréal le 15 mai 1986 lors du Congrès de l'ACFAS. Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 166 pages. **8,50$**

BRUNET, Luc (1986). Problématique de la recherche institutionnelle et comportement organisationnel. Compte rendu symposium. Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 80 pages. **4,00$**

GAGNÉ, Gilles et SAINT-JACQUES, Diane (réd.). Pour l'avancement de la recherche en éducation. Actes des Journées de la recherche et des grades supérieurs à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal tenues du 24 au 26 septembre 1986. Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 227 pages. **12,50$**

VAN DER MAREN, Jean-Marie et collaborateurs (1985). Stratégie pour la pertinence sociale de la recherche en éducation. Enquête-symposium. Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal (Société canadienne pour l'étude de l'éducation), 135 pages. **6,00$**

VAN DER MAREN, Jean-Marie et PAINCHAUD, Gisèle (réd.) (1985). Objets et méthodologies en recherche qualitative. Actes du Colloque. Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 68 pages. **Réimpression - 3,00$**

VAN DER MAREN, Jean-Marie (réd.) (1987). L'interprétation des données dans la recherche qualitative. Actes du Colloque de l'Association pour la recherche qualitative tenu à l'Université du Québec à Trois-Rivières le 31 octobre 1986. Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 132 pages. **8,00$**

PRIX JEANNE-GRÉGOIRE

Le but de cette collection consiste à publier une fois par année, sous forme de volume, le texte de la meilleure thèse de doctorat soutenue à la Faculté des sciences de l'éducation. Les thèses sont évaluées par un jury sur la base de leur valeur scientifique.

DIONNE, Jean J. (1987). Vers un renouvellement de la formation et du perfectionnement des maîtres du primaire: Le problème de la didactique des mathématiques. Thèse de doctorat. Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 353 pages.

19,00$

DUPONT, Chantal (1984). Reconstruction par les enfants de six à neuf ans de messages filmiques à structure ouverte ou fermée. Thèse de doctorat. Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 340 pages.

15,00$

FORTIN, Jean-Louis (1982). L'impact de la formation universitaire sur les modes de pratique dentaire. Thèse de doctorat. Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 387 pages.

17,00$

LAHAYE, Louise (1988). La scolarisation au Bénin: étude des cheminements scolaires et des rapports à la scolarisation des élèves du secondaire. Thèse de doctorat. Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 382 pages.

21,00$

MERROUNI, Mekki (1981). Le Collège musulman de Fès. Thèse de doctorat. Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 390 pages.

17,00$

TÉJI, Justin (1986). Gestion de la contraction financière dans les organisations universitaires. Thèse de doctorat. Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 338 pages.

17,00$

WATTERS, Jean (1985). Fonctions et tâches des intervenants en formation par téléconférence. Thèse de doctorat. Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 205 pages.

Épuisé - 9,00$

COLLECTION SPÉCIALE

Cette collection, créée en 1990 à l'occasion du 25e anniversaire de la Faculté des sciences de l'éducation, sera consacrée particulièrement à l'historique de la Faculté et aux événements spéciaux la concernant.

CRÉPEAU, Gustave (1990). La Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal - Profil historique. Collection spéciale HIS 001, Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 194 pages.

11,00$

COLLECTION SPÉCIALE

Cette collection, créée en 1990 à l'occasion du 25e anniversaire de la Faculté des sciences de l'éducation, sera consacrée particulièrement à l'historique de la Faculté et aux événements spéciaux la concernant.

CRÉPEAU, Gustave (1990). **La Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal - Profil historique.** Collection spéciale HIS 001. Publications de la Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, 194 pages.

11,00$

Les publications de la
Faculté des sciences de l'éducation
Vice-décanat à la recherche